

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2018

L'an deux mil dix huit, le cinq avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE (à partir de 18h16), MM. NEYS (jusqu'à 23h20), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, MM. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, LALANNE (à partir de 18h45), SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE (à partir de 21h00), MEYZENC, MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mmes LARRE, ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE jusqu'à 18h16, M. NEYS par M. SOROSTE à partir de 23h20, Mme LANGLOIS par M. ESCAPIL-INCHAUSPE, M. ARCOUET par M. SALDUCCI, M. LALANNE par M. ESMIEU jusqu'à 18h45, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE jusqu'à 21h00, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme CANDILLIER par M. UGALDE, Mme BELBARAKA par M. LAIGUILLON, M. DAUBISSE par Mme DURRUTY.

Secrétaire :

M. BOUTONNET

La séance est ouverte à 17h42.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 février 2018.....	5
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	6
1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.....	6
2. Commissions municipales – Désignation modificative des membres.....	8
3. Établissements d’enseignement – Désignation des représentants de la commune.....	8
4. Commission de suivi du site Canopia – Désignation des représentants de la commune.	9
5. Club des villes et territoires cyclables – Désignation du représentant de la commune...	9
6. Association Elu.e.s contre les violences faites aux femmes (ECVF) – Désignation du représentant de la commune.	10
7. Association Amorce – Désignation du représentant de la commune.....	10
CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE.....	11
8. Demandes de subvention à la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et au Fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour l’accompagnement des jeunes en service civique durant l’opération de médiation pour la qualité de la vie nocturne à Bayonne.	11
9. Création d’un établissement public de coopération culturelle (EPCC) pour la Scène nationale du Sud-Aquitain.....	11
10. Label Ville et Pays d’art et d’histoire – Demande de financement auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour les actions 2018.	13
11. Médiathèque – Appel à projets pour le plan d’action pour le patrimoine écrit (PAPE) 2018 – Opération de catalogage de fonds iconographiques.....	14
FINANCES.....	14
12. Exercice 2018 – Budget principal – Budget primitif.....	14
13. Exercice 2018 – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada – Budget primitif.....	29
14. Exercice 2018 – Budget annexe des parcs de stationnement – Budget primitif.	43
15. Vote des taux d’imposition pour l’année 2018.....	43
16. Exercice 2018 – Soutien au monde associatif – Attribution de subventions.....	44
17. Remises gracieuses de créances.....	50
18. Garantie d’emprunt à l’association Espace Parents Enfants pour l’acquisition des locaux abritant la crèche « Babinou ».....	51
DÉVELOPPEMENT URBAIN	51
19. PNRQAD – Îlot 12 – Acquisition de lots de la copropriété située 28 rue Victor Hugo, désormais éteinte – Avenant n° 2 à la convention de portage foncier avec l’établissement public foncier local Pays basque.....	51
20. PNRQAD – Îlot 14 – Acquisition d’un immeuble situé 11 rue Port de Castets – Convention de portage foncier avec l’établissement public foncier local Pays basque..	54
21. PNRQAD – Îlot 45 – Convention tripartite Ville de Bayonne – HSA – Le COL.....	54
22. PNRQAD – Îlot 45 – Acquisition d’un immeuble situé 6 rue Panneau – Convention de portage foncier avec l’établissement public foncier local Pays basque.	55

23. Programme d'Action Foncière – Acquisition d'un bien situé 13 avenue Raymond de Martres – Avenant n° 1 à la convention de portage foncier avec l'établissement public foncier local Pays basque.....	55
24. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.	57
25. Portraits de quartiers – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Sainte-Catherine et Cie.....	57
26. Portraits de quartiers – Convention avec l'association Saint-Esprit sur le Pont pour la création et l'entretien d'un jardin partagé au square du Marquisat.....	57
ENFANCE-JEUNESSE-EDUCATION.....	58
27. Création des Journées de l'Éducation les 16, 17 et 18 mai 2018 à Bayonne.....	58
28. Organisation des rythmes scolaires – Demande de dérogation.	58
29. Règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation des écoles publiques pour l'année 2018-2019.	65
30. Évolution de la commission d'admission unique pour l'attribution des places en crèche – Adhésion de nouvelles crèches.	65
31. Actualisation des dispositifs « Bourses Jeunes » et « Projets Jeunes ».....	66
ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS.....	66
32. Muséum d'histoire naturelle – Prêt d'une exposition à la Ligue de protection des oiseaux (LPO).....	66
33. Muséum d'histoire naturelle – Acceptation d'un don de spécimen de faisan de Formose.	66
34. Muséum d'histoire naturelle – Exposition « L'ours, toute une histoire » – Prise en charge des frais des différents intervenants.....	67
ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE.....	67
35. « La vérité de l'arbre » « arboralen egia » – Installation d'une œuvre d'art commémorative au cœur du petit Bayonne.	67
36. Résidence Aturri, 13 rue Aristide Briand – Participation de la Ville de Bayonne aux travaux de réfection d'une partie de trottoir	76
37. Enfouissement des réseaux de communications, rue des Graouillats, rue Neuve, rue Bernadou et rue Port-de-Suzeye – Conventions avec la société Orange	77
ÉVÉNEMENTIEL ET ANIMATION	77
38. Demande de subvention au fonds interministériel de prévention de la délinquance pour la mise en place d'un lieu dédié aux femmes durant les Fêtes de Bayonne 2018.....	77
FONCIER	78
39. Désaffectation et déclassement de parties de la parcelle cadastrée AR 136 située avenue André Harambillet.....	78
40. Cession de terrains situés avenue André Harambillet à Habitat Sud Atlantic-Office Public de l'Habitat	79
41. Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Toit pour tous, 13 avenue de la Légion Tchèque – Avenant n° 1 (garages et caves).....	79
MARCHÉS PUBLICS.....	80
42. Fourniture et mise en place de gobelets réutilisables dans le cadre des Fêtes de Bayonne et de la Foire au jambon – Signature des marchés	80

43. Fourniture de mobiliers urbains divers – Lots n° 1 et 5 – Avenant n° 1 de transfert des marchés n° 15107 et 15111.....	81
44. Prestations anti-intrusion de certains locaux municipaux et du CCAS – Années 2018 à 2022 – Constitution d’un groupement de commandes avec le CCAS de Bayonne	81
45. Travaux d’entretien et d’aménagement des bâtiments de la ville de Bayonne et de son CCAS – Lot n° 5 – Électricité – Accord-cadre mono attributaire conclu avec la société Arrambide Maintenance – Avenant n° 1 de transfert de l’accord-cadre n°17 114	81
46. Renouvellement du marché en garantie totale de gestion et de maintenance des installations de génie climatique, de production d’eau chaude sanitaire, de traitement d’air avec fourniture de chaleur – Lancement de la consultation et signature du marché	82
47. Travaux d’entretien des espaces verts – Lot n° 1 – Entretien et rénovation des espaces verts – Accord-cadre multi attributaires conclu avec l’entreprise Parc Espace – Avenant n° 1 de transfert de l’accord-cadre 15AC-EV1	82
48. Maintien en condition opérationnelle et évolution des réseaux LAN, Wifi et des infrastructures de téléphonie – Lancement de la consultation des entreprises et signature des accords-cadres	82
49. Acquisition, mise en service et maintenance de divers matériels pour les parkings de la ville de Bayonne – Marché n° 16105 conclu avec la société THALES – Avenant de transfert.....	83
PATRIMOINE IMMOBILIER	83
50. Groupe scolaire du Grand Bayonne – Réfection des sanitaires de la cour – Autorisation de dépôt des autorisations d’urbanisme correspondantes	83
51. Groupe scolaire Jean-Pierre Brana – Amélioration des performances énergétiques des bâtiments – Autorisation de dépôt des autorisations d’urbanisme correspondantes	84
52. Rénovation du parc de stationnement de la Gare – Autorisation de dépôt de la demande de permis de construire	84
53. Travaux de réaménagement intérieur des locaux de la maison de la vie citoyenne (MVC) du Polo Beyris – Autorisations de dépôt des autorisations d’urbanisme correspondantes	84
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	85
54. Dépôt de la nouvelle identité graphique de la ville de Bayonne auprès de l’Institut national de la propriété industrielle (INPI).....	85
RESSOURCES HUMAINES	88
55. Modification du tableau des effectifs	88
56. Attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel (RIFSEEP) au cadre d’emplois des conservateurs du patrimoine.....	88
TEMPORADA.....	89
57. Fixation des tarifs	89
QUESTION ORALE.....	90

M. le Maire : Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette séance. Je vous remercie d'être à l'heure. Nous allons procéder tout de suite avec notre benjamin à l'appel des présents et vous voudrez bien indiquer effectivement les pouvoirs qui sont en possession de certains de nos collègues. Monsieur Boutonnet.

(Appel)

Merci, monsieur Boutonnet pour cet appel. Je vous propose, mes chers collègues, à titre liminaire de faire une déclaration et une proposition. Le vendredi 23 mars dernier, c'était à Trèbes et à Carcassonne, le terrorisme a frappé à nouveau notre pays. Dans la rue, cette fois dans un supermarché. Quatre personnes l'ont payé de leur vie. Parmi ces victimes figure un officier de la gendarmerie, le colonel Arnaud Beltrame, dont l'héroïsme et le courage, salué d'ailleurs par toutes les autorités nationales, marqueront nos mémoires à jamais. Je vous propose que la ville s'associe aux hommages qui sont rendus et vous invite à observer une minute de silence. Je souhaite que l'on se lève. Je vous remercie.

Comme d'autres villes en ont pris l'initiative, eu égard à l'importance de cet acte de générosité et de dévouement, je veux parler bien évidemment du colonel Arnaud Beltrame, j'ai demandé à la commission de toponymie de bien vouloir réfléchir au lieu, à l'espace public qui pourrait honorer la mémoire de monsieur Beltrame. Yves Ugalde, président de cette commission, auquel j'ai fait part de cette proposition déjà, réfléchit à cette question et soumettra à la prochaine réunion de cette commission toponymie une proposition. Je vous remercie.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 février 2018.

M. le Maire : Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 février 2018. Nous n'avons pas reçu d'observation de votre part ni de quiconque sur ce procès-verbal. Vous me confirmez qu'il n'y en a pas. Je considère que ce procès-verbal est donc approuvé.

Je dois aussi saluer ici la présence, mais c'est la dernière fois, de madame Véronique Wagner qui a siégé parmi nous depuis deux ans, qui a présenté sa démission du conseil municipal avec effet au 30 avril prochain. C'est donc sa dernière séance, je voulais ici au nom de toutes et tous saluer son investissement dans la chose publique, son assiduité aux réunions, des commissions, aux vernissages et aux différentes manifestations culturelles de cette ville. Je voulais le faire spécialement, parce que ce que je viens de dire, je suis persuadé que tous mes collègues le partagent. Vous avez, madame Wagner, déposé une question orale avec Marie-Christine Aragon qui va vraisemblablement nous rejoindre.

M. Etcheto : Une petite précision, Marie-Christine Aragon a été retardée à cause d'un petit accident automobile visiblement sans gravité. Il n'y a que des problèmes matériels qui sont toujours embêtants, donc elle tâchera de nous rejoindre en fonction évidemment de la situation en cours de séance, à la sortie du parlement de Navarre.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : M. le Maire

1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

M. le Maire : Merci, alors raison de plus peut-être, j'allais suggérer que cette question orale soit abordée à la fin de la séance, mais elle sera abordée, puisque vous l'avez demandé. C'est une demande de Baiona 2014 et de Bayonne Ville Ouverte de faire un point sur le déploiement du réseau Linky et les suites qui ont été données aux rencontres que nous avons eues avec Enedis, comme le prévoit le règlement intérieur, on verra effectivement cette question en fin de séance si vous en êtes d'accord. Cela permettra éventuellement à madame Aragon de nous rejoindre. Je vous propose de passer à la lecture des rapports. Le premier rapport est un rapport, vous le savez, habituel où le maire doit rendre compte des décisions qui ont été prises dans l'intercession. Ces questions concernant ces décisions, on vous propose généralement de les poser à l'occasion de la commission préparatoire. Je n'ai pas aujourd'hui d'indications particulières, je considère donc qu'il n'y a pas de question. Oui il y en a une.

M^{me} Wagner : J'ai une question sur l'article numéro 18, la décision du maire. Sur la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Vous avez souhaité obtenir l'assistance d'une société extérieure, afin de mener une réflexion sur les modalités de mise en place d'un dispositif de fêtes payantes. Le montant de cette mission d'assistance s'élève à 47 000 euros hors taxe. Vous avez choisi pour cette mission d'assistance préalable le groupe Privilège, société largement présente dans les événements de la Côte Basque. Nous n'avons pas connaissance des marchés, mais nous supposons au regard des pratiques des années précédentes que la société Privilège va obtenir une part importante du marché de la sécurité privée, voire la totalité. De ce fait, nous sommes un peu surpris qu'une même société puisse être juge et partie, à savoir définir les prestations à mettre en place et vendre directement ces mêmes prestations. Dans la mesure où cette double casquette ne vous choque pas, est-il possible que les honoraires de prescriptions de la société Privilège viennent se défalquer du montant total du marché des prestations sécurité que cette même société va encaisser ? Merci monsieur le maire.

M. le Maire : Monsieur Etcheto, vous avez aussi une question ?

M. Etcheto : C'était exactement la même remarque que l'on avait prévu de faire, prolongée d'une autre question, mais sur le même sujet, sur le même point. C'est un point, en tout cas une question qui a été évoquée dans l'actualité et qui sera certainement évoquée tout à l'heure, Mathieu Berger au nom du groupe, en dira aussi quelques mots. Nous avons eu des échanges, vous nous avez consultés, je ne parlais pas de concertation, on va plutôt parler de consultation, les groupes d'opposition avons été reçus, Jean-Claude Iriart et moi-même ces dernières semaines. Nous avons échangé, nous avons fait remarquer d'ailleurs l'un et l'autre que nous n'avions pas à notre disposition (pour nourrir totalement nos analyses de manière complètement satisfaisantes) assez d'éléments de connaissance objectifs qui nous avaient été communiqués. Nous voyons qu'il y a une étude qui a été commandée. Nous avons bien vu la date, nous savons aussi que visiblement vu la durée de travail de cette assistance à maîtrise d'ouvrage, les résultats finalisés ne doivent pas être produits ou à votre disposition, mais nous souhaiterions évidemment qu'ils soient mis à notre disposition, à la disposition de tous les élus de la représentation municipale dès que possible.

Nous nous souvenons également qu'il y avait eu, il y a quelques années, une première étude qui avait été faite, je crois, en interne par les services de la ville sur un premier projet d'enceinte payante il y a cinq ou six ans. Je crois que dans la mandature précédente, c'était autour de 2011. Nous souhaiterions aussi avoir communication de cette première étude, certes, plus ancienne, et dont certains éléments seront peut-être désormais obsolètes, qui doit aussi certainement comprendre des éléments d'appréciation qui n'ont pas dû tous varier autant que l'on pourrait le croire. Je vous remercie. Juste une petite remarque quand même. Je ne le répète pas, mais on a eu également, exactement la même interrogation que nos amis de Baiona 2014. En effet, le fait que l'on saisisse pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage avec dans la mission d'ailleurs la préparation du choix des prestataires, de la mise en œuvre finalement de ce marché, et dont on peut penser que la société Privilège se positionnera comme elle le fait habituellement, puisque c'est son métier sur cette prestation-là. On a eu exactement la même interrogation sur laquelle on souhaiterait quelques éclaircissements.

Juste une petite remarque supplémentaire. Peut-être que j'ai mal lu ou que ça a été mal retranscrit dans la presse. Vous aviez donné une interview à un hebdomadaire local où vous avez fait état de nos entretiens et de nos échanges. J'ai été un petit peu déçu d'apprendre, enfin de lire en tout cas selon la retranscription du journal que vous aviez appris notre position par un communiqué de presse alors... Je crois d'ailleurs que les confrères de presse qui sont ici présents le savent bien, je les ai fait patienter une semaine en tenant bien entendu par courtoisie et loyauté dans nos échanges à vous faire part en primeur (je crois que vous pourrez le reconnaître assez facilement) de la position de notre groupe et que nous n'en avons informé la presse qu'après coup. Voilà, merci.

M. le Maire : D'autres précisions sur ces comptes rendus ? Je réponds à tous les deux puisque la question porte sur le sujet 18, c'est-à-dire qu'effectivement cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage que nous avons confiée à une société qui s'appelle groupe Privilège et qui concerne effectivement la mise en place d'un dispositif de fêtes payantes. Nos services n'ont pas le temps évidemment d'effectuer toutes les études pour ce type de choses qui vient s'ajouter à la charge de travail quotidienne. Personne n'a de mal à comprendre ceci. Nous avons confié cette assistance à maîtrise d'ouvrage, cet AMO comme on dit, à cette société. Vous dites, c'est la même société et elle serait juge et partie. Ce n'est pas la même société et deux sociétés portent le même nom. Alors, écoutez, ne me dites pas pourquoi elles portent le même nom, encore que l'une s'appelle société groupe Privilège 64 GP 64, mais il s'agit de deux structures juridiques totalement différentes. Cela dit, vous avez aussi demandé... je n'ai rien de plus à dire là-dessus, c'est juridiquement indépendant, donc voilà. Par contre, ce que je voudrais vous dire, c'est que cette étude-là (et c'est la question de monsieur Echeto, et celle de madame Wagner) est en cours et elle n'est pas terminée. C'est une assistance qui se poursuit, sauf que vous posez la question, pouvons-nous être en disposition d'avoir ce rapport, la réponse est oui, puisque c'est votre droit de pouvoir avoir effectivement la copie de ce rapport. Au moment où je vous parle, je ne l'ai pas. Je n'ai que des bribes qui vous sont présentées par les services puisque le travail se fait au jour le jour, mais il y aura bien sûr un document et ce document pourra vous être communiqué.

S'agissant de la première étude dont vous parlez, je n'ai pas trop de mémoire là-dessus. Si vous me dites que l'on a fait dans les années 2010/2011 une étude et si elle a fait l'objet d'une rémunération par la ville, même réponse, vous pourrez en avoir la communication aussi.

M. Etcheto : J'ai cru comprendre qu'elle était interne. J'en ai appris l'existence il y a dix jours. Elle est sur le document que vous avez présenté, elle est signalée par vos propres services sur le document que vous avez présenté hier en commission extra-municipale.

M. le Maire : On vous la présentera dans une commission, parce que je pense que c'est le mieux et également cette étude qui date de 2010, 2011 c'est bien ce que vous disiez, donc 2011. Donc, réponse, oui, à la demande de communication de ces documents et réponse non, pas de conflit d'intérêts, ça aurait été un peu embêtant puisque ces deux sociétés sont indépendantes. On expliquera d'ailleurs, la curiosité est de savoir comment elles peuvent porter le même nom en intervenant dans des domaines qui sont assez proches. Mais bon, je ne vais pas vous répondre ce soir, parce que je n'ai pas la réponse à cela.

Alors, je vous propose eu égard aux explications que j'ai données de considérer que j'ai satisfait à cette obligation de compte rendu, des décisions qui ont été prises et je vous propose maintenant de passer au rapport numéro 2 que je dois présenter également qui peut aller vite, je pense.

DONT ACTE

Rapporteur : M. le Maire

2. Commissions municipales – Désignation modificative des membres.

M. le Maire : Sur proposition du groupe Bayonne Ville Ouverte, il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification des membres de la commission municipale suivante. Il s'agit de la commission finance système d'information et ressources humaines où monsieur Artiaga remplacera monsieur Etcheto. Il n'y a pas de problème, pas d'abstention, pas de vote contre, nous sommes d'accord.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Rapporteur : M. le Maire

3. Établissements d'enseignement – Désignation des représentants de la commune.

M. le Maire : Nous avons déjà précédemment délibéré pour désigner des représentants de la Ville à des conseils d'école, de collège et de lycées, vous le savez. Il est proposé aujourd'hui de procéder à un vote à main levée pour désigner un titulaire au conseil d'école de l'école publique Aristide Briand et également un titulaire au conseil d'école de l'école publique Jean-Pierre Brana. Sont proposées madame Françoise Brau-Boirie, titulaire au conseil d'école de l'école publique Aristide Briand et madame Marie-Noël Larré, titulaire au conseil d'école de l'école publique Jean-Pierre Brana. Pas d'observation là-dessus ?

M. Etcheto : On laisse la majorité s'exprimer. Comme c'est l'usage, on ne prend pas part au vote.

M. le Maire : Baiona 2014, vous votez pour, la délibération est adoptée. Je vous remercie.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES,
Mmes Aragon, Picard Felices, Capdevielle, Herrera Landa,
MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote.***

Rapporteur : M. le Maire

4. Commission de suivi du site Canopia – Désignation des représentants de la commune.

M. le Maire : Ce point de valorisation qui est exploité par le syndicat Bil Ta Garbi a ouvert en 2015.

Il répond à des besoins locaux en matière de valorisation des déchets ménagers et assimilés pour l'ouest du territoire d'intervention du syndicat. C'est-à-dire un périmètre extrêmement important. Il accueille, vous le savez, des déchets ménagers. Il s'agit des déchets de recyclages, des ordures ménagères résiduelles, des déchets de déchetterie également. La communauté d'agglomération, dont fait partie la ville de Bayonne, a adhéré à ce syndicat. La nouvelle composition du conseil municipal nécessite de pourvoir le poste de représentant de la ville au sein de la commission de suivi du syndicat. Il est proposé conformément aux dispositions du CGCT de procéder à un vote à main levée. La proposition qui vous est faite ici, c'est que ce soit le docteur Jean-Bernard Pocq qui entre dans ce comité de suivi du site de Canopia. C'est un vote à main levée. Vous ne participez pas au vote. Vous êtes d'accord. La délibération est adoptée.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES,
Mmes Aragon, Picard Felices, Capdevielle, Herrera Landa,
MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote.***

Rapporteur : M. le Maire

5. Club des villes et territoires cyclables – Désignation du représentant de la commune.

M. le Maire : Un petit peu d'attention sur ce point. Nous avons un petit peu modifié la délibération, question de détail. Je lis la délibération pour que cela soit bien clair. *Association de la loi de 1901, créée en 1989 par dix villes pionnières, le club des villes et territoires cyclables recoupe aujourd'hui plus de 1 400 communes. Il s'agit pour faciliter, sécuriser et développer la circulation des cyclistes, en particulier en milieu urbain et promeut ce type de déplacement dans l'organisation de l'intermodalité.* Ceci est rajouté à la délibération que vous avez reçue. C'est un rajout que je fais en séance. La ville a adhéré au club des villes et territoires cyclables et il convient, compte tenu de l'engagement de la ville en matière de développement durable et d'une interruption de cotisations pendant plusieurs années, de renouveler son adhésion, la cotisation sera de l'ordre de 1 100 euros par an. Vous aurez compris que par ce rajout, on est en train tout simplement de permettre cette réadhésion après un non-paiement pendant quelques années. Il est proposé, et ceci était dans la délibération, conformément aux dispositions du CGCT de procéder à un vote à main levée pour désigner le représentant de la ville et aussi pour modifier, ainsi que pour la délibération pour cette réadhésion. Il est proposé par un vote à main levée la désignation ou plutôt l'élection de madame Sophie Castel. Vous ne prenez pas part au vote. Vous votez pour et cette délibération est adoptée à la majorité requise.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES,
Mmes Aragon, Picard Felices, Capdevielle, Herrera Landa,
MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote.***

Rapporteur : M. le Maire

6. Association Elu.e.s contre les violences faites aux femmes (ECVF) – Désignation du représentant de la commune.

M. le Maire : L'association Elu.e.s contre les violences faites aux femmes rassemble donc des élus de tout parti convaincus d'aller adopter des politiques publiques à la hauteur des enjeux politiques et sociaux que requièrent les violences sexistes et sexuelles, une association que soutiennent les élus de tout niveau territorial, on le sait. La nouvelle composition du conseil municipal nécessite de procéder à la nomination du nouveau représentant de la Ville qui a adhéré déjà à cette association. Il est proposé un vote à main levée et nous proposons, eu égard au contenu de sa délégation, la candidature de Jérôme Aguerre. Il n'y a pas d'autre candidat. Je mets cette question aux voix, vous ne participez pas au vote, monsieur Iriart, vous votez cette délibération, et cette délibération est donc adoptée, je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES,
Mmes Aragon, Picard Felices, Capdevielle, Herrera Landa,
MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote.

Rapporteur : M. le Maire

7. Association Amorce – Désignation du représentant de la commune.

M. le Maire : Je vous demande de désigner le représentant de la ville au sein de cette association. Nous proposons la candidature de Serge Arcouet. Vous ne prenez pas part au vote. Vous votez cette délibération et donc cette délibération est également adoptée. Excusez-moi d'avoir été un peu vite, après tous ces rapports sont assez administratifs et nous arrivons au rapport numéro 8 qui va être présenté maintenant par monsieur Christian Millet-Barbé.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES,
Mmes Aragon, Picard Felices, Capdevielle, Herrera Landa,
MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote.

CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Rapporteur : M. Millet-Barbé

- 8. Demandes de subvention à la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et au Fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour l'accompagnement des jeunes en service civique durant l'opération de médiation pour la qualité de la vie nocturne à Bayonne.**

M. Millet-Barbé : Le conseil municipal a approuvé le 14 décembre 2017 la signature d'une convention visant à prévenir et réduire les comportements à risques et apaiser les tensions dans les rues de Bayonne. Cette opération peut être subventionnée par la MILDECA et par le FIPD. Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la MILDECA et du FIPD et à signer tout document afférant à ces subventions.

M. le Maire : Des questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Je la mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Délibération adoptée. Rapport 9, c'est monsieur Ugalde. C'est la création de l'établissement public de coopération culturelle pour la Scène Nationale du Sud Aquitaine. Importante délibération dans l'histoire institutionnelle et culturelle de notre ville.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Rapporteur : M. Ugalde

- 9. Création d'un établissement public de coopération culturelle (EPCC) pour la Scène nationale du Sud-Aquitain.**

M. Ugalde : Oui monsieur le Maire, importante en particulier, parce que derrière un habillage purement juridique, il y a bien plus d'ambition que cela, en particulier vis-à-vis d'une nouvelle politique culturelle pour Bayonne et pour le territoire. La ville de Bayonne joue, vous le savez, le rôle de chef de file dans ce processus de création d'un établissement public de coopération culturelle pour lequel les conditions de mise en place et les objectifs ont été d'ores et déjà définis. Les statuts, joints à la note explicative de synthèse, prévoient la nomination de trois représentants de la ville et ont défini ces missions comme entre autres proposer une programmation accessible au plus grand nombre, accompagner des artistes dans le processus de création et contribuer au développement territorial.

Il est ainsi demandé au conseil municipal d'approuver le projet de création de l'EPCC, d'approuver ses statuts et de désigner trois représentants de la ville au sein de son conseil d'administration. Compte tenu de ce statut de chef de file pour la ville de Bayonne et conformément à la consigne que les services de l'État nous ont suggérée fortement il y a quelques jours encore, c'est Bayonne qui se positionne en demandant, en quelque sorte, que la mise en activité de cet EPCC soit effective dès janvier 2019. Il faut des contributeurs essentiels, et Bayonne en est un, prennent cette position-là pour que tous les autres suivent. Voilà le positionnement de Bayonne qui demande à ce que tous ces éléments-là deviennent opérationnels pour le début de l'année prochaine.

M. le Maire : Merci, monsieur Ugalde, y a-t-il des questions sur ce rapport ? Ce très important rapport.

M. Ugalde : Vous me reprochez quelquefois de l'être alors c'est difficile de respecter les équilibres sur un sujet qui me semblait effectivement très technique, mais aussi, comme vous l'avez dit, dignes de l'ambition culturelle que l'on veut donner à l'EPCC désormais. Alors je rappelle quand même peut-être pour mémoire, qu'il s'agit d'assurer la sécurité juridique et la stabilité financière de cet outil déterminant pour la politique culturelle de notre territoire. C'est un élément important de ce passage à l'EPCC. Mais il s'agit aussi d'une refondation du projet stratégique de la scène nationale, je disais tout à l'heure que la mutation juridique n'est en définitive qu'un corsetage simplement institutionnel d'une opération qui était infiniment plus ambitieuse. Cela constitue effectivement une occasion pour l'ensemble des membres de la scène nationale de réinterroger la responsabilité culturelle majeure qui est celle de cet établissement et de redéfinir un projet ambitieux, comme je vous le disais, en phase avec les attentes du public, celles des acteurs culturels et des partenaires institutionnels en charge de définir et conduire les politiques culturelles sur le territoire. On sait que la scène nationale, sous la forme associative, a déjà beaucoup fait. Mais nous sentons monter ici ou là, en particulier en matière de création, la possibilité aussi d'adhérer encore mieux à ce que propose le Pays basque intérieur en matière culturelle aujourd'hui, nous sentons monter une nouvelle demande. Et rester sourd à ces demandes-là serait, à mon avis, passer à côté d'un élément d'intérêt général absolument important aujourd'hui. C'est vrai que cet EPCC est certainement la réponse la plus adaptée et en termes de stabilité financière et juridique, mais aussi d'adaptation à cette ébullition culturelle que l'on constate chaque jour à ce que nous vivons au quotidien. C'est à mon avis un acte important qu'il convenait de saluer avec, si ce n'est lyrisme, en tout cas quelques précisions supplémentaires, ce que je fais bien volontiers.

M. le Maire : Merci monsieur Ugalde. Monsieur Bergé, vous avez trouvé de l'inspiration.

M. Bergé : Je voulais juste dire qu'il a mentionné que ça donne de la stabilité financière, mais c'est extrêmement important. Le statut associatif dans lequel exerçait la scène nationale jusqu'à maintenant était soumis, je dirais, au vote annuel et au bon vouloir de chaque membre de l'association pour déterminer son propre budget. C'était déjà le cas, notamment pour l'État au travers de la Drac. La particularité du statut de l'EPCC, c'est qu'il vient fixer, dans ses propres statuts, le niveau de participation de chacune des collectivités, ce qui fait que ça donne une visibilité, notamment au niveau de l'engagement de l'État et de sa montée en puissance qui a été négocié ces dernières années. On vient asseoir la politique culturelle autour de la scène nationale, cependant malgré la mission qui vient d'être évoquée sur la possibilité d'étendre à l'ensemble du Pays basque, les actions à terme de cet EPCC, on remarquera quand même toujours l'absence de Biarritz dans cette programmation commune au territoire. Voilà, cela n'a pas permis de faire tomber cette barrière-là et c'est un élément aussi que nous pouvons constater.

M. Ugalde : En revanche, si l'on veut voir le verre à moitié plein, on peut aussi imaginer que cette nouvelle structure suscite aussi des ambitions nouvelles de la part de la ville de Biarritz. J'ai le sentiment, mais ce n'est qu'un sentiment aujourd'hui appuyé sur quelques informations qui me parviennent de façon très ponctuelle, que les esprits sont en train d'évoluer sur ces questions-là et l'on ne pourrait que se féliciter de voir, bien sûr, l'énergie Biarrotte rejoindre les nôtres.

M. Bergé : Je suis favorable à cette fusion avec Biarritz.

M. Iriart : Un petit mot de mon côté, l'inspiration étant contagieuse. Je souhaitais faire juste une petite observation. Précédemment, sauf erreur de ma part, le versement de la dotation

du fonctionnement de la ville de Bayonne vers la scène nationale, à cette dotation-là se rajoutait une dotation spécifique ciblée sur une programmation en langue basque. Si j'ai bien compris, cette dotation spécifique liée à une programmation en langue basque est englobée dans la contribution statutaire. J'espère que les futurs représentants de la ville..., donc on perd ce fléchage. Voilà, et j'attire l'attention des futurs représentants de la ville à la scène nationale pour faire en sorte que le fléchage précédent, effectivement qui avait pour effet de forcer, entre guillemets, la scène nationale à intégrer cette dimension puisse être plaidée en interne dans le cadre de ce nouveau dispositif. Merci.

M. le Maire : Je me félicite de cette contagion, je suis ravi qu'un sujet de cette importance suscite...

M. Boutonnet : Une précision moins lyrique, mais plus technique, c'est pour rassurer Jean-Claude Iriart, il y a une dotation qui sera fixe, qui sera statutaire, une contribution des villes qui sera fixe et statutaire, à laquelle on ne pourra déroger qu'en modifiant les statuts, avec la lourdeur que ça impose. Par contre, on peut ensuite compléter cette dotation par, je dirais, une subvention plus classique, donc ça ne changera en rien la possibilité... La ville se réserve la possibilité de subventionner de manière fléchée certaines actions culturelles telles que celles qui ont été faites, fléchée en faveur de la langue basque.

M. le Maire : Monsieur Ugalde, vous avez rappelé l'historique de ces 15 000 euros.

M. Ugalde : Oui, en l'occurrence, ils relevaient d'une volonté politique très affirmée, à laquelle je ne trouvais pas une réponse très claire et très enthousiaste dès le départ, on va dire les choses telles qu'on les pense et telles qu'on les a vécues après tout. C'est en cela que je me suis permis dans l'introduction tout à l'heure, sans lyrisme aucun, de dire qu'à travers aussi la mutation juridique, il y aura la possibilité pour les contributeurs d'être infiniment plus clairs sur leur volonté de politique culturelle et par conséquent, quelque part, nous n'aurons plus à jouer cette carte de spécificité très claire de chaque ligne budgétaire, parce que, je le répète, l'EPCC nous permettra une intervention beaucoup plus nette sur la ligne culturelle du futur outil.

M. le Maire : Ce que dit monsieur Iriart sur le fait qu'il faut être vigilant, c'est tout à fait exact. Il a fallu beaucoup de temps pour effectivement amener la scène nationale à s'intéresser à ce chapitre, donc il faudra que le futur EPCC inscrive ça dans sa politique. Il n'y a pas de raison de penser qu'il n'en soit pas ainsi. Il suffira que les élus, membres de l'EPCC, le veuillent. Merci pour ce bel échange sur ce rapport où je pense qu'il n'y a pas d'abstention, de vote contre. Je constate une unanimité, je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Rapporteur : M^{me} Castel

10. Label Ville et Pays d'art et d'histoire – Demande de financement auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour les actions 2018.

M^{me} Castel : Par délibération du 8 février 2018, le conseil municipal a autorisé monsieur le Maire à solliciter, auprès de la Drac Nouvelle-Aquitaine, une subvention pour la mise en œuvre des actions proposées en 2018 au titre du label ville et pays d'art et d'histoire. Je voudrais rappeler, pour compléter ce rapport, que dans son règlement d'intervention patrimoine et inventaire adopté en octobre 2017, la région Nouvelle-Aquitaine s'est engagée

à accompagner les villes et pays d'art et d'histoire dans la valorisation et l'animation du patrimoine au plus près des citoyens grâce à leur programme annuel d'actions, de sensibilisation, de médiation et d'éducation au patrimoine et à l'architecture. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à solliciter auprès de la région Nouvelle Aquitaine une subvention au taux le plus élevé possible et de l'autoriser à signer tous les documents afférents sur ce même dossier.

M. le Maire : Merci. Pas de question, je mets aux voix, pas d'abstention ni de vote contre, délibération adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Rapporteur : M. Ugalde

11. Médiathèque – Appel à projets pour le plan d'action pour le patrimoine écrit (PAPE) 2018 – Opération de catalogage de fonds iconographiques.

M. Ugalde : Nous savons la richesse en particulier à la médiathèque de Bayonne. Dans le cadre du plan d'action pour le patrimoine écrit (PAPE), le ministère de la Culture reconduit en 2018 un appel à projets destiné à soutenir des programmes exemplaires concernant les collections patrimoniales de bibliothèques territoriales. Je vous rappelle que notre médiathèque répond à ce critère. Il était ainsi demandé au conseil municipal à autoriser monsieur le Maire à présenter un projet dans le cadre de PAPE 2018 et de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'État dans ce cadre.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre. Adopté. Monsieur Soroste, vous commencez la série des sujets budgétaires et évidemment d'abord le budget primitif du budget principal.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

FINANCES

Rapporteur : M. Soroste

12. Exercice 2018 – Budget principal – Budget primitif.

M. Soroste : Monsieur le Maire, mes chers collègues, au moment de voter ce budget primitif 2018, nous pouvons annoncer une bonne nouvelle à toutes les Bayonnaises et à tous les Bayonnais, à savoir que pour la neuvième année consécutive, la ville de Bayonne n'augmentera pas ses taux d'impôts.

C'est évidemment une véritable prouesse quand on sait les difficultés dans lesquelles l'État, avec l'ancien gouvernement, a plongé nombre de collectivités territoriales ces quatre dernières années. La baisse sans précédent de dotation a eu des conséquences très importantes sur les finances de nombreuses communes en France. Je rappelle que pour la seule ville de Bayonne, cette baisse de dotation de l'État s'est élevée à 11 millions d'euros.

Beaucoup de collectivités ont eu recours à la fiscalité et donc à l'impôt pour faire face à ce coup dur. Nous avons choisi avec courage une autre voie. Celle de l'analyse de toutes nos politiques publiques pour dégager de nouvelles marges de manœuvre. Et c'est pour cela que ne pas augmenter les impôts est une véritable performance et technique et politique au sens noble du terme. Le cap a été clairement fixé par monsieur le Maire pour atteindre l'an prochain, si nous le pouvons, une dixième année sans augmenter les impôts à Bayonne. La dernière commission des finances, à laquelle vous avez tous assisté ou presque, nous a montré, mes chers collègues, le fruit de ce travail sans précédent. Les résultats sont là, la situation financière de notre maison est toujours remarquablement saine, tant les indicateurs (c'est de la simple technique financière) sont favorables. Je le dis en tant que modeste technicien du chiffre, nos finances en dépit des coups de boutoir de l'État sont bonnes.

Nous avons défini ces dernières années, il faut le dire, et ce à la demande de monsieur le Maire, une véritable stratégie financière qui nous permet à la fois d'assurer nos missions essentielles, mais également de faire preuve d'ambition pour que cette ville rayonne et affirme ainsi son statut de capitale administrative, politique, économique, culturelle du Pays basque.

Ce budget proposé pour l'année 2018 traduit parfaitement les orientations budgétaires présentées lors de la séance du conseil du 8 février dernier, que je résumerai en quatre points. Premièrement, pas d'augmentation des impôts pour les Bayonnaises et les Bayonnais. Deuxièmement, un effort d'investissement très important, afin de réaliser les grands chantiers qui ont été lancés et qui traduisent la concrétisation effective et très nombreux projets initiés par cette municipalité, afin d'optimiser l'attractivité et le dynamisme de Bayonne. Ces chantiers sont également un soutien très important aux entreprises et à l'économie locale, avec des milliers d'heures de travail grâce à la commande publique. Troisième point, une stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement. Quatrième point, le maintien des équilibres financiers avec une capacité d'autofinancement prévisionnelle en augmentation de 22 %. Ce budget donne en outre les moyens nécessaires à la mise en œuvre des différents schémas directeurs adoptés depuis le début du mandat qui structurent les politiques publiques municipales correspondantes. Leur champ d'application s'étoffera dans le courant de l'année 2018, jamais nous n'avions structuré de manière aussi forte, aussi ambitieuse les différentes politiques publiques de notre ville. Ainsi au schéma directeur précédent du tourisme, du commerce, de l'artisanat, du développement culturel et patrimonial, de la petite enfance viendront s'ajouter en 2018 deux nouveaux schémas directeur, ceux de l'enfance jeunesse et celui de l'action sportive. Je veux à ce stade et avant d'aller plus loin remercier tous mes collègues, en premier lieu monsieur le Maire, avec qui nous travaillons depuis des semaines pour présenter l'un des budgets les plus ambitieux et bien sûr remercier tous nos services qui, au quotidien, nous accompagnent au bénéfice final de toute la population. Remercier la direction générale, monsieur Wittenberg en particulier, ainsi que toute la grande et dévouée équipe des finances, Dominique Foulon, Didier Lassalle et tous les agents. Merci à eux pour leur très grande disponibilité et leurs compétences que j'apprécie depuis tant d'années.

Comme je l'ai évoqué, à l'occasion des orientations budgétaires, après une période de quatre années caractérisées par cette baisse continue et très importante des dotations, 2018 marque un tournant dans l'élaboration du budget des collectivités locales avec l'apparition d'une forme de pilotage de leurs dépenses et de leurs endettements par l'État.

La nouvelle loi de programmation des finances publiques pour la période 2018/2022 détermine un cadre normatif dans lequel les collectivités devront inscrire leur trajectoire budgétaire en fixant les objectifs à atteindre en matière de maîtrise des dépenses et d'amélioration du besoin de financement. Les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées dans le compte de gestion du budget principal au titre de

l'année 2016 sont supérieures à 60 millions d'euros et sont incitées à conclure un contrat avec l'État portant sur les années 2018 à 2020. Ce budget primitif a été élaboré à partir de l'hypothèse d'un taux d'évolution non bonifié de 1,2 %. Dans le cadre ainsi défini, le budget primitif 2018 s'élève globalement à 112,1 millions dont 71,4 millions pour la section de fonctionnement et 40,7 millions pour la section d'investissement. Considérant maintenant la fiscalité directe, il convient de rappeler, par ailleurs, que dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, les contribuables dont le revenu fiscal de référence est inférieur au plafond fixé par la Loi de finances pour 2018 bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % de leur cotisation de taxe d'habitation, premier palier du dispositif d'allègement progressif sur trois ans. Cette mesure devrait concerner 85 % des contribuables bayonnais. Elle est neutre pour la ville, l'État se substituant purement et simplement à eux pour l'acquittement de la taxe sur la base du taux de 2017 encore inchangé cette année. Outre la non-augmentation des impôts locaux, c'est donc bien une nouvelle et excellente nouvelle pour les contribuables bayonnais qui pourront bénéficier ainsi dès cette année d'un supplément non négligeable et direct du pouvoir d'achat. En outre, les ressources fiscales seront abondées grâce à la perception pour la première année de la taxe sur les friches commerciales. Le produit fiscal de la ville devrait ainsi représenter 31,7 millions d'euros, contre 30,4 millions pour le BP de 2017. Une augmentation très sensible illustrant les effets de la politique menée par la municipalité en matière d'habitat. Pour la fiscalité indirecte, l'inscription proposée est de 4 millions d'euros, l'an dernier c'était 3,7 millions d'euros, avec notamment une prévision de 2,3 millions d'euros pour les droits de mutation qui est une recette dynamique résultat de la bonne santé du marché immobilier et de l'action municipale dans le secteur du logement. Les subventions et participations reçues de l'Union Européenne, de l'État et des autres collectivités et institutions locales devraient représenter 1,6 million d'euros en 2018 contre 1,5 million en 2017. En apportant une contribution souvent décisive. Elles permettent à la réalisation et au développement de projets, d'opérations spécifiques entre villes, telle que la gestion du site naturel de la plaine d'Ansot, les actions liées à l'OPA RU ou au PNRQAD, le programme Créacity et la valorisation des fonds basques. Dans le cadre de ces subventions, doit être également signalée la subvention reçue de la CAF au titre des contrats enfance-jeunesse qui s'élève à 470 000 euros. Par ailleurs, recette importante, l'attribution de compensation versée par la nouvelle communauté d'agglomération Pays basque s'élève à 15,2 millions d'euros.

S'agissant à présent des dépenses de fonctionnement, leurs montants sont estimés à 66,7 millions d'euros contre 65,7 au BP 2017, soit une hausse de 1,5 %. Toutefois, ainsi que le prévoient les modalités de la contractualisation avec l'État, après neutralisation des charges exceptionnelles des dotations ainsi que des atténuations de charges et de produits, la progression des charges de gestion courante complétée des charges financières ressort à 1,16 %, donc en deçà des 1,2 que nous demandons de réaliser l'État. Les charges à caractère général, achats et charges externes sont prévues à hauteur de 15,2 millions d'euros, contre 14,7 en 2017. De manière générale, la recherche d'économie à l'instar de la démarche initiée les années passées est poursuivie dans l'ensemble des domaines d'intervention communaux, la ligne de conduite générale étant une meilleure allocation des ressources pour conserver un niveau de service satisfaisant pour les usagers. La progression indiquée résulte notamment de l'augmentation des frais relatifs à la restauration scolaire, 180 000 euros d'augmentation en raison d'une demande toujours plus forte. La barre des 2 650 repas par jour et servis est désormais atteinte. Un nombre en croissance permanente. Cela me permet de souligner ici, la qualité de la restauration servie dans les établissements bayonnais.

C'est une volonté politique extrêmement forte de notre équipe. Je tiens vraiment à saluer le travail remarquable de mes collègues Christine Martin-Dolhagaray et Martine Bisauta pour défendre ce principe de qualité, avec une très forte exigence, avec des circuits courts, des produits labellisés, des produits bio, ainsi qu'un menu végétarien. Eh oui, Bayonne a un temps d'avance ! Et compte bien le garder. La preuve, à cet égard, en est la proposition de

monsieur le ministre Nicolas Hulot de destiner chaque semaine un menu végétarien aux jeunes écoliers. L'idée nous a beaucoup plu, car ça fait trois ans que les enfants bayonnais peuvent en profiter. Et si de telles mesures sont mises en place, c'est, parce que cela découle d'une volonté politique, d'une volonté de politique publique au sens noble du terme. Et que cela passe par le vote d'un budget, ce que nous faisons ici par exemple aujourd'hui. Il y a ceux qui le votent et ceux qui ne le votent pas. Il y a les paroles et les actes.

Il est bon de rappeler ici que l'effort budgétaire global de la ville pour les cantines scolaires représente chaque année un montant en charge net pour la ville de 2,3 millions d'euros. Ce qui rajouté à l'exigence de qualité que je viens de mentionner, représente très concrètement et quasi quotidiennement notre volonté politique de solidarité et d'efficacité. Hormis ces augmentations, les arbitrages effectués permettent de cibler et de dégager les marges nécessaires pour la concrétisation des priorités municipales, la réalisation de nouveaux projets, ou l'exécution de mission au regard de contraintes réglementaires nouvelles. Parmi ceux-ci, peuvent être relevés la poursuite du programme transfrontalier, le lancement de l'OPAH, la structuration de nos nouvelles stratégies en matière de développement durable devant déboucher sur l'aide au financement de projets citoyens après appel à idées pour environ 80 000 euros. La consolidation de la démarche et des portraits de quartiers pour 35 000 euros, l'accompagnement à l'élaboration d'un schéma directeur de l'enfance et de la jeunesse dont j'ai parlé tout à l'heure pour 25 000 euros, l'organisation des journées d'éducation au mois de mai prochain pour 15 000 euros et la réalisation d'analyses de la qualité de l'air dans les écoles élémentaires pour 35 000 euros.

Les charges de personnel, poste très important dans nos dépenses de fonctionnement, s'élèvent à 35,9 millions d'euros contre 35,4 au BP de 2017. Elles représentent 56,1 % des dépenses réelles de fonctionnement de la ville, proportion sensiblement inférieure à la moyenne des communes de la même strate qui est de 58,9 %. Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, l'effort de maîtrise et des charges de personnel est permanent. L'objectif fixé étant une stabilisation des effectifs à travers une politique de remplacement des départs à la retraite sélective, au regard des orientations municipales et une priorité donnée au redéploiement interne. Parmi les éléments expliquant cette augmentation, outre l'effet glissement, vieillesse, technicité habituelle, il faut noter l'impact substantiel en année pleine des avancements qui avaient été proposés par la commission administrative paritaire en 2017. En effet, l'an passé, ceux-ci n'avaient été mis en œuvre qu'à partir du mois de juillet en raison de textes parus tardivement. Les mesures prises en grande majorité aux bénéfiques des agents de la catégorie C représentent ainsi pour 2018, 126 000 euros.

En ce qui concerne les subventions et les charges de gestion, elles sont évaluées pour 2018 à 10 400 000 euros. Un recul de 181 000 euros, soit -1,7 % par rapport au budget 2017. Pourquoi ? Pour les postes de dépenses en baisse, il convient tout d'abord de relever que les contributions aux organismes de regroupement connaissent une diminution de 109 000 euros. Ainsi dans le prolongement de la nouvelle communauté d'agglomération Pays basque, le syndicat des mobilités de la communauté a décidé dans le cadre de la nouvelle délégation de service public de ne plus solliciter la participation des communes pour le transport par le réseau urbain des collégiens et lycéens bayonnais.

En conséquence, nous avons économisé un poste qui représentait annuellement 139 000 euros, d'où l'explication de la baisse du montant global.

Les crédits pour les subventions sont quant à eux inscrits en hausse à hauteur de 4,4 millions d'euros. Le budget dédié en particulier aux associations et clubs sportifs progresse à 4,05 millions d'euros, illustrant ainsi un effort toujours substantiel au bénéfice du tissu associatif et permettant de soutenir de nouvelles initiatives. La subvention de la ville au CCAS s'élèvera à 2,55 millions d'euros pour l'année 2018, avec l'objectif de maintenir et de

développer ses actions dans ses différents domaines d'intervention, l'aide sociale, la restauration ou l'accompagnement des personnes âgées. Il convient de souligner que ce financement progresse de 122 000 euros à périmètre constant.

Les charges financières. Une nouvelle fois, nous bénéficions de la conjoncture nationale et internationale, une nouvelle fois elles sont en diminution, l'encours de dettes à taux variable continuant à profiter de la faiblesse persistante des taux d'intérêt. Elles sont prévues, pour cette année, à hauteur de 1,38 million d'euros, soit une économie de 170 000 euros prévue par rapport à 2017.

En conclusion pour la section de fonctionnement, il peut être constaté une trajectoire dynamique des recettes dues à la progression démographique et à un effort renouvelé de maîtrise des dépenses dont l'évolution se situe dans l'objectif fixé par l'État. De ce fait, l'objectif de maintien de l'autofinancement visé dans les grands objectifs d'équilibre est plus que respecté. En effet, la capacité d'autofinancement brut prévisionnel s'établit à 7,5 millions d'euros en forte augmentation, je l'ai dit tout à l'heure, de 22 % par rapport à 2017. Après prise en compte du remboursement du capital des emprunts, l'autofinancement net ressort à 0,95 million d'euros, pratiquement un million, ce qui traduit une situation financière particulièrement saine.

Au niveau des investissements, les dépenses d'investissement s'établissent à un niveau très élevé de 39,8 millions d'euros, à comparer aux 29,8 inscrits au BP 2017, soit une augmentation de 10 millions d'euros, + 34 %. Pour les dépenses d'équipement, la répartition des crédits par grands domaines d'intervention est la suivante. En matière d'éducation, après déjà une forte progression l'an dernier, sous l'effet des travaux de construction de la nouvelle école élémentaire du petit Bayonne, les crédits relatifs à l'éducation s'établissent à 2,6 millions d'euros et concernent l'extension de l'école du Prissé, la rénovation des bâtiments scolaires, le restaurant scolaire Jean Cavallès, le groupe scolaire Jean-Pierre Brana, la maternelle du petit Bayonne, le restaurant Albert Premier. Un budget de 132 000 euros est par ailleurs alloué pour l'équipement informatique des écoles et 122 000 euros sont affectés à l'achat de matériel et de mobilier. En matière de culture et de patrimoine, les crédits d'investissement proposés sont en forte augmentation de 5,8 millions d'euros, c'était 3,7 millions en 2017. Ils comprennent notamment 1,85 million d'euros pour la maison du cinéma, avec le regroupement des salles de cinéma arts et essais, 1,8 million d'euros pour le début de la restructuration de musée Bonnat-Helleu, 800 000 euros pour l'aménagement de l'espace d'exposition Lapurdum du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine situé îlot de la monnaie, 400 000 euros pour l'étude de programmation relative à la rénovation de la médiathèque et 350 000 euros pour la réalisation du pôle de musique amplifié dans Les Remparts de Mousserolles. Une enveloppe globale de 350 000 euros est en outre dévolue au fonds ancien et aux œuvres d'art pour leur enrichissement et leur conservation.

En matière de sport, un budget de 3,7 millions d'euros en hausse extrêmement conséquente sur l'exercice précédent est prévu. Ces crédits ont triplé par rapport à l'an passé qui était 1,3 million.

C'est près de 4 millions d'euros qui seront donc consacrés au secteur sportif, avec principalement l'achèvement de l'aménagement du site de la Floride pour 950 000 euros. Les travaux d'amélioration des conditions d'accueil des usagers et du personnel à la piscine de Lauga pour 635 000 euros. La rénovation du terrain synthétique Christian Belascain pour 450 000 euros, la réalisation de deux terrains de football près du stade Didier Deschamps pour 430 000 euros et le gros entretien de divers bâtiments, complexe sportif de Sainte-Croix, Trinquet Saint-André et immeuble La Nautique. Des crédits sont également inscrits pour la réalisation, dans le cadre du sport pour tous, d'un parcours sportif sur le secteur

Vauban et d'un city stade quartier Saint-Esprit. De plus, il est prévu d'engager des études se rapportant à la faisabilité des travaux de couverture des cours de tennis au sein des remparts.

En matière d'enfance, jeunesse et vie sociale, au titre de l'enfance, la jeunesse et la vie sociale, 1,3 million d'euros sont programmés, dont 875 000 euros pour la construction de l'équipement du quartier du Séqué, 250 000 euros pour les aménagements de plusieurs aires de jeu, 100 000 euros pour la réfection de la couverture de la MVC du Polo et environ 100 000 euros sont alloués pour l'entretien des crèches et l'achat de matériel et mobilier.

En matière d'aménagement des espaces publics, poste très important cette année, ce sont aussi des opérations qui se voient, cette année c'est 10 millions d'euros. Les opérations relatives aux infrastructures et aux espaces publics mobiliseront pour leur part donc 10 millions d'euros en 2018. Les principales opérations concernent l'achèvement des travaux, le confortement du Pont-Saint-Esprit, 3,3 millions, les réaménagements des abords du château Vieux de la place Jacques Porte pour 1,6 million d'euros, le carreau des Halles pour 1 million, la place du Polo pour 150 000 euros et la place Patxa pour 75 000 euros. Les travaux connexes à la réalisation du projet de tram'bus, 800 000 euros, la reconfiguration des chemins de pinède et de Loustaounaou 500 000 euros, la consolidation du pont Saint-Bernard pour 200 000 euros, des travaux sur la voirie des secteurs des Arènes pour 250 000 euros, la rue Jules Balasque pour 250 000 euros, le débouché de la rue des Basques vers le pont du Génie pour 150 000 euros. Vous voyez que cela fait un grand nombre d'opérations très significatives. Ces opérations pour compte de tiers figurent également au titre de ce type de dépenses à hauteur de 313 000 euros. Enfin, la concrétisation dans ce poste du programme pluriannuel d'économie d'énergie pour l'éclairage public se poursuit cette année avec 500 000 euros d'investissement, mais vous savez tous qu'en contrepartie nos charges de fonctionnement électrique ont considérablement baissé avec tous ces investissements qui ont été faits ces dernières années.

En matière d'urbanisme et d'environnement, les inscriptions proposées s'élèvent à 1,5 million d'euros, dont 650 000 euros de subventions pour les réhabilitations de logements et d'immeubles, 200 000 euros d'acquisition foncière et 123 000 euros pour la mise en valeur de la plaine d'Ansot.

Pour les autres équipements municipaux, une enveloppe budgétaire de 2 millions d'euros est prévue, permettant notamment la réalisation d'un programme important de travaux de mise aux normes, en particulier sur les chaufferies, la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée, les opérations de grosses réparations au centre technique et municipal ou à la maison des associations et enfin à l'amélioration de performances énergétiques de divers édifices.

Voilà pour les dépenses d'investissement.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, pour faire face à ce programme, elles se répartissent notamment de la manière suivante. 5,3 millions d'euros de ressources propres d'investissement, contre 6,5 en 2017 et c'était le décalage du versement décalé du fonds de compensation de TVA dont nous avons bénéficié en 2016. Soit 2 millions d'euros pour le fonds de compensation de TVA en 2018, 1,8 million au titre de la taxe aménagement et 1,5 million pour le produit des amendes de police. 4 millions d'euros de subventions d'équipement sont prévus en provenance de l'Union Européenne, de l'État et des autres collectivités locales, 4,6 millions de cessions immobilières, 7,5 millions d'autofinancement brut.

La section d'investissement continue de bénéficier hors recours à l'emprunt de ressources importantes en 2018. En effet, le cumul prévisionnel des fonds propres dont je viens de parler, des subventions et des cessions représente plus de 21 millions d'euros. Ce qui permet à la ville de maintenir un niveau élevé d'investissement largement supérieur à la moyenne des communes de même strate.

Enfin, un montant de 17,7 millions d'euros est prévu au titre du recours à l'emprunt. Il est rappelé qu'il s'agit d'un montant théorique nécessaire à l'équilibre du budget et que le montant qui sera mobilisé sera ajusté en fonction du niveau de réalisation effective des dépenses et des recettes d'investissement. En raison d'un niveau d'investissement très important cette année, l'encours de la dette amorcera donc une remontée comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire et conformément à la stratégie financière que nous avons définie ensemble tout en nous situant dans l'évolution projetée pour la mandature, à savoir un plafond à ne pas dépasser de 70 millions d'euros d'encours d'emprunt. Je rappelle qu'au 31 décembre 2017, nous étions à 58,9 millions d'euros d'encours d'emprunt.

Voilà monsieur le maire, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire à l'ouverture de ce budget primitif de 2018, prospective, adaptation permanente, grande ambition pour la ville de Bayonne et réalisation de très nombreux projets, tout en assurant dans le même temps le service quotidien aux usagers. Nous le voyons bien, Bayonne se métamorphose sous nos yeux, se transforme, magnifie son cadre de vie tout en n'augmentant pas les impôts pour la neuvième année consécutive. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Je vais prendre maintenant les demandes de question.

M. Artiaga : Merci monsieur le Maire, mes chers collègues, le budget primitif présenté par Michel Soroste est bien, comme il nous l'a dit tout à l'heure, la déclinaison des grands objectifs dont nous avons déjà débattu lors de la séance précédente, séance qui était consacrée aux orientations budgétaires. Pour ne pas être taxé de psittacisme et pour ne pas refaire le débat, je ne reviendrai pas sur l'analyse que nous avons développée lors de cette séance, si ce n'est pour souligner une crainte que nous évoquions alors et qui est illustrée, encore une fois, dans cette présentation budgétaire, celle du risque de dégradation de la CAF confrontée sur la durée à un taux d'endettement croissant élevé. Lorsque vous évoquez une CAF nette à moins d'un million d'euros, pour vous réjouir d'une situation financière particulièrement saine, c'est ce que vous avez dit, ces chiffres font néanmoins écho aux inquiétudes que nous avons exprimées en parlant du risque d'incapacité financière à agir au terme des trois exercices à venir. Car à y regarder de plus près, si la CAF brute qui s'élève à 7,5 millions couvre bien encore les 6,5 millions de remboursements d'emprunts, dans un contexte qui a été rappelé de forte augmentation des recettes fiscales, les nouveaux emprunts de près de 8 millions d'euros grèveront lourdement les prochains exercices qui sont marqués par plus d'une incertitude. La politique d'investissement de la commune repose donc bien, comme nous l'avions exprimé, avec une certaine inquiétude sur la combinaison d'un recours croissant à l'emprunt et d'un niveau de vente des biens communaux particulièrement élevés, rappelons que ces montants de vente s'élèvent dans ce budget à 4 600 000 euros. Mais comme il était dit en préambule, nous ne rouvrirons pas le débat ce soir, puisque nous avons tenu ce même discours lors des orientations budgétaires.

En revanche, à la découverte de ce budget, ce qui nous a semblé d'une grande valeur euristique était de savoir comment il était possible de parvenir à une maîtrise des dépenses de la section de fonctionnement pour répondre à l'objectif fixé par l'État cette année d'une augmentation limitée des dépenses à 1,20 %, inflation comprise. Au-delà des moyens d'atteindre cet objectif, nous nous sommes demandé si cette limitation de dépenses ne risquait pas de diminuer le niveau de service rendu aux habitants, dont a parlé Michel Soroste tout à l'heure, car c'est bien ici l'enjeu de tout débat sur un budget communal,

notamment, et ça a été rappelé en période dite de contraintes budgétaires, sans volonté de chercher si le diable se cachait dans les détails, mais avec un sincère désir de comprendre les arbitrages qui ont été rendus nécessaires par cette contrainte de maîtrise des dépenses. La lecture du budget au travers du détail de ces dépenses a mis parfois en lumière de façon étonnante ce que la notion d'arbitrage, sous la contrainte, pouvait recouvrir. Quelques chiffres simplement pour illustrer l'évolution des seules charges générales qui permettent d'illustrer ce que vous avez appelé la recherche d'économie et la maîtrise des dépenses. Les vêtements de travail -53 %, moins 100 000 euros, l'entretien de la voirie -16 %, moins 50 000 euros. Nous voyons bien d'entrée à la lecture du budget que l'on est dans la recherche d'économie budgétaire. Catalogue et imprimé + 16 %, + 145 000 euros, réception +243 %, +135 000 euros, affranchissement +70 %, +67 000 euros, fêtes et cérémonies +200 %, +111 000 euros. Si nous voulons résumer en une phrase ces exemples d'arbitrage sous la contrainte, on pourrait dire que les agents communaux dotés d'équipements de protection individuelle inusables combleront moins d'ornières sur la voie communale, tandis que seront comblés plus d'invités à des réceptions plus nombreuses pendant que les boîtes aux lettres des Bayonnais se combleront elles de courrier de la mairie et que les fêtes et cérémonies battront leur plein. Ce raccourci que vous jugerez caricatural l'est certainement d'autant plus que contrairement à ce qu'il se passe dans d'autres collectivités, on ne nous a pas présenté le compte administratif 2017, nous laissant donc dans l'ignorance des niveaux de dépenses de l'année précédente. Malgré tout, ces exemples illustrent les priorités explicitement ou implicitement énoncées dans ces arbitrages visant, donc je le rappelle, à la maîtrise des dépenses dans un contexte financier plein train. Le temps nous dira si le niveau d'un service offert aux Bayonnais aura souffert de cette nouvelle contrainte budgétaire, comme de ces mêmes arbitrages que vous avez présentés ce soir. Je vous remercie.

M. Iriart : Je souhaitais tout d'abord, après avoir écouté attentivement Michel Soroste, revenir sur une expression que je souhaiterais commenter concernant les élus de cette assemblée qui votaient ou qui ne votaient pas le budget, en associant cela à la formule « les paroles et les actes », sous-entendant que ceux qui votent en faveur du budget agissent et que ceux qui ne votent pas le budget seraient effectivement des élus qui se contenteraient de parlottes. Reconnaissez quand même que l'image est un peu grossière, voire dangereuse. Elle peut laisser penser que la présence d'opposition dans des assemblées délibérantes serait futile, voire inutile. Attention peut-être à ces formules raccourcies qui peuvent, encore une fois, laisser penser que les démocraties pourraient se passer d'opposition. C'est juste un petit commentaire que je souhaitais faire en écho à votre propos.

Pour le reste, notre lecture rapide par rapport au budget, je ne vais pas revenir sur les choses que vous avez très largement explicitées. Et en conclusion, peut-être une interrogation pour la suite. Les grandes caractéristiques du budget prévisionnel 2017 au filtre de notre lecture, des rangs de l'opposition, effectivement on constate, et c'est une bonne chose, que les recettes de fonctionnement augmentent, puisque c'est la première fois depuis quelques années que l'augmentation des contributions fiscales dues à une démographie dynamique à l'échelle de la ville n'est pas contrebalancée par la baisse des dotations de l'État. C'est ce qui permet de disposer en fait d'un levier nouveau par rapport aux années précédentes qui ont pu être plus douloureuses.

Ce qui permet en particulier que les dépenses de fonctionnement puissent se permettre de ne pas diminuer ou stagner. Je crois que c'est le premier point important à signaler au niveau de ce budget cette année.

Ce levier nouveau, par rapport aux années précédentes, on peut le considérer relatif dans la mesure où une nouvelle obligation légale nous amène à devoir tenir compte des nouvelles contraintes de la Loi de finances et donc de limiter les dépenses de fonctionnement à 1,2 %, avec des recettes qui augmentent, mais en même temps un nouveau paramètre qu'il faudra

prendre en compte de fait qu'il vient quand même limiter les dépenses de fonctionnement et les encadrer, c'est le deuxième que je souhaitais mettre en évidence.

Au total, des recettes qui augmentent et des dépenses de fonctionnement qui sont contraintes. Cela dégage de fait, un autofinancement supplémentaire pour le budget de fonctionnement qui repart à la hausse. Cela dégage une nouvelle marge de manœuvre sur le budget d'investissement, je crois que c'est le troisième point un peu caractéristique aussi qui dénote par rapport à ce que les budgets précédents permettaient. Ceci étant dit, cette nouvelle marge de manœuvre par rapport au budget d'investissement dû à un autofinancement qui se conforte, semble quand même vous avoir donné des ailes au vu des dépenses d'équipement que vous prévoyez. Vous inscrivez 30 millions de dépenses d'équipement sur ce budget primitif. Ces 30 millions prévus pour 2018, il faut les comparer aux 20 millions que vous prévoyiez en 2017 aux 17 millions qui étaient prévus en 2016 et aux 15 millions qui étaient inscrits au budget primitif en 2015. Ce qui veut dire qu'en trois ans, il y a un doublement du montant du budget d'investissement en faisant une comparaison de BP à BP. Malheureusement, la nouvelle marge de manœuvre dégagée en fonctionnement avec un autofinancement qui se consolide un petit peu ne permet pas de faire face à elle seule à un tel programme. Car si le niveau d'investissement visé en 2018 atteint un record, il en est aussi de même avec le niveau d'emprunt annoncé. En 2018, vous envisagez effectivement un niveau d'emprunt à hauteur de 18 millions d'euros et là aussi à comparer au niveau d'emprunt qui était prévu sur les budgets précédents. Donc, 18 millions en 2018, c'était 10 millions en 2017, c'était 7,5 millions en 2016 et c'était 4,5 millions en 2015. Si le niveau d'investissement visé a doublé entre 2015 et 2018, je pense qu'il est important aussi d'indiquer, donc 15 à 30 millions, que le recours d'emprunt, le recours à l'emprunt budgété a quant à lui plus que triplé, puisqu'il est passé de 4,5 à près de 18 millions.

Vous avez parlé d'un effort d'investissement très important, moi je dirais un montant d'investissement très important. Quand l'investissement très important est financé essentiellement par le recours à l'emprunt, l'effort est quand même relatif. C'est aussi pour illustrer le fait que le budget d'investissement est bien une pièce à double face. On le sait tous. Si on peut afficher l'ambition d'un budget côté pile, et c'est ce que vous avez fait, et vous êtes bien dans votre rôle en le faisant, le côté face est là aussi pour rappeler le corollaire de cet effort d'investissement, à savoir le niveau d'endettement. C'est ça aussi que je souhaitais signaler, des rangs de l'opposition, toujours en complément de la lecture légitime que vous avez faite de votre côté de ce budget.

Au-delà de ces grandes caractéristiques, encore une fois, de ce budget 2018, je souhaitais aussi plutôt évoquer une interrogation concernant ce nouveau cadre légal qui s'impose au niveau des collectivités locales. Le contrat que les collectivités, Bayonne en particulier, étaient invitées à signer, ce contrat n'aborde pas que les dépenses de fonctionnement. Je pense que c'est important aussi de le signaler. Nous n'avons pas commenté cet aspect-là des choses, mais j'aimerais en tout cas saisir cette occasion pour vous faire part de ma réflexion là-dessus.

Au-delà de limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2, la collectivité doit aussi indiquer dans ce contrat qui lui est proposé de quelle manière elle compte améliorer son besoin de financement. C'est bien prévu dans le texte. Votre programme en fait affiché pour les deux ans qui viennent prévoit une augmentation de ces besoins de financement. Effectivement, l'effort ou le montant d'investissement que vous visez nécessite un recours à l'emprunt plus important, d'où l'interrogation. Comment finaliser un contrat qui vous demandera de vous engager sur un scénario de recours à l'emprunt inverse à celui que vous prévoyez ? Gros point d'interrogation à ce stade. Je n'ai pas la teneur des premières discussions que vous avez eues avec la préfecture, mais forcément ce sera intéressant de

suivre la manière dont vous pouvez faire face à cette difficulté. Ceci étant dit, je ne me réjouis pas de cette difficulté-là, nous nous sommes déjà exprimés sur cette loi qui limite par l'encadrement ce qui est à nos yeux fondamental, c'est-à-dire la liberté même de décider de la part des collectivités locales. Vous avez en face de vous, j'imagine, une difficulté importante. Encore une fois, ne nous réjouissons pas. Je prendrais plaisir à vous citer une troisième fois, monsieur Soroste, puisque vous avez parlé de forme de pilotage des budgets des collectivités locales par l'État. On pourrait même dire forme de tutelle de l'État sur le budget des collectivités locales où à partir du moment où celles-ci perdent, encore une fois, la capacité de réguler leurs propres équilibres budgétaires par une contrainte qui s'impose à elles. Je ne sais pas encore, vous nous en direz peut-être un peu plus, vous envisagez de gérer cette phase de discussion avec la Préfecture, mais à votre place je m'interrogerais aussi sérieusement sur l'opportunité même de signer un tel contrat. Je m'explique. Le contrat porte en fait sur deux volets. L'encadrement des dépenses de fonctionnement et le besoin de financement. Seul le non respect du premier point est sanctionné d'une amende, mais pas le second. En l'absence de signature du contrat, le respect des 1,2 % sur les dépenses de fonctionnement nous sera, de toute façon, imposé. Donc, à nous de le respecter. En fonction de la teneur des discussions avec la Préfecture, la non-signature de ce contrat est, de mon point de vue, un scénario que je n'exclurai pas à ce stade. Mais vous avez peut-être, sur ce sujet-là, d'autres éléments d'informations dont je ne dispose pas. Merci chers collègues concernant votre écoute sur notre contribution à ce débat sur le budget.

M. le Maire : Voilà le sujet clairement posé par monsieur Artiaga et monsieur Iriart.

M. Soroste : Monsieur Artiaga, quelques éléments de réponse. Vous dites l'autofinancement baisse, je constate qu'il monte. On ne va pas batailler sur l'autofinancement 2019/2020. Je constate depuis onze ans que je présente le budget que c'est la première fois que l'on a un autofinancement prévisionnel aussi élevé. L'endettement, je répondrais en même temps à Jean-Claude Iriart, il y a dix ans ou onze ans quand je suis arrivé, mon analyse était que la ville n'avait pas les moyens de dépasser, d'emprunter au-delà de 70 millions d'euros. Nous sommes montés si vous regardez les dix dernières années, autour de 68/69 millions, mais nous n'avons jamais atteint 70 millions. Volontairement la stratégie a voulu que l'on ait baissé le stock d'emprunts puisque nous sommes à 59, parce que l'on savait que l'on était en cours de mandat et que les opérations décidées allaient arriver et que je savais que les investissements allaient monter. Donc, c'est volontairement que l'on a baissé le niveau d'endettement à 59 millions, à fin 2017 pour se préparer à remonter tout naturellement, sans jamais dépasser les 70. Première observation. Donc, je n'ai aucune inquiétude, ce n'est pas comme si l'on montait à 78 millions. La ville de Bayonne a les moyens d'aller jusqu'à 70 millions d'encours d'emprunt. Autre observation sur l'endettement. N'est-il pas opportun, quand c'est justifié d'emprunter par les temps qui courent au taux que l'on connaît aujourd'hui ? C'est du jamais vu. Alors pour une collectivité, dès l'instant où il y a un investissement à faire et qu'il est finançable et supportable, n'est-il pas opportun d'emprunter aujourd'hui plutôt que dans deux ans ou dans trois ans ou dans quatre ans, parce que ce qu'il y a de sûr, je ne connais pas la date comme tout le monde, mais ça montera.

Si on emprunte sur 20 ans, vous êtes sûr que dans les vingt ans qui viennent, les taux ne vont pas rester là où ils sont. Ce n'est pas possible, techniquement c'est impossible. Donc, ils monteront. Donc, l'endettement serait disproportionné s'il était injustifié, s'il ne finançait pas les opérations voulues et maîtrisées et s'ils n'étaient pas remboursables. Vous savez qu'il y a un ratio qui est très important, c'est le ratio d'années qu'il nous faut pour rembourser le capital d'emprunt. Je vous rappelle que nous sommes fin 2017 à moins de 7. Nous sommes à 6 et quelques années. Six et quelques ! Les nouvelles lois disent que ça dérape, il ne faut pas dépasser 12 ! Nous sommes très très loin de douze ans. Et nous n'atteindrons jamais

douze ans. Je ne souhaite pas, comme vous. On n'atteindra pas douze ans, ce n'est pas possible, on s'arrêtera avant, vous pouvez nous faire confiance. Le volume théorique et ces 70 millions qu'il ne faut pas dépasser, il ne faut pas aller au-delà de 70 millions, nous sommes à 59, donc nous avons un potentiel de 11 millions.

Je suis extrêmement serein avec la capacité d'autofinancement que l'on vous présente à + 22 % par rapport à il y a un an. S'il faut emprunter 8 ou 9 millions de plus et remonter à 66 ou 67 millions en fin de l'année, ça ne va pas me rendre très inquiet. Voilà la réponse sur l'endettement que je fais aux deux.

En ce qui concerne le contrat de l'État, je vais y répondre globalement au travers de ce qu'a dit Jean-Claude Iriart. Le niveau des services, les arbitrages, alors bien sûr qu'il y a des arbitrages en permanence, mais je vais répondre dans le détail aux interrogations, parce que moi je veux bien, mais si vous voulez comparer, il faut quand même aller vraiment dans le détail. Je prends un exemple. Le vêtement de travail, sauf que les vêtements de travail, on ne les change pas tous les ans. On ne les change pas tous les ans ! On a passé effectivement en 2016 ou 2017, je ne me souviens plus, il y a eu un gros équipement de tous les agents de la ville ou de gros secteurs de la ville. Évidemment que là on avait une ligne très importante. Mais ce n'est pas tous les ans qu'on leur change les vêtements de travail. Donc, cette année, nous prévoyons, nous sommes en année basse, parce que nous n'avons pas de marché sur les vêtements de travail. On en a eu il n'y a pas longtemps. Je sais que c'était un montant très important. Donc, il faut lisser vos comparatifs. Il faut prendre les trois/quatre dernières années et voir quelle est la norme moyenne que l'on devrait avoir et est-ce que 2018 a une norme moyenne ? Réponse oui. Ce n'est pas une volonté de moins donner des vêtements de travail. Les vêtements de travail, je crois qu'il n'y a aucun problème là-dessus, sauf que ce sont des marchés pluriannuels. En ce qui concerne les honoraires, c'est vrai, mais là il y a eu un reclassement des postes, ça a été affiné et je l'ai regardé avant vous, mais le poste honoraires, si vous voulez contenait beaucoup de choses qui ont été éclatées beaucoup plus significativement par nature. Donc, il n'y a pas d'augmentation réelle ou de volonté d'arbitrage, il y a simplement un affinement des postes comptables. Purement comptables. Pour vous dire que la comparaison est difficile, l'affranchissement. Vous avez dedans 47 000 euros qui viennent de la régie des eaux, hors la régie des eaux, elle n'est plus chez nous. Elle n'est plus dans le budget annexe, elle est dans le budget principal. Vous allez me dire, pourquoi vous avez 47 000 euros d'affranchissement de la régie des eaux en 2018 alors que l'on n'a plus la régie des eaux ? Parce que le passage avec la communauté a fait qu'ils nous ont demandé de prendre en charge cela, mais on va leur refacturer. Donc, vous allez avoir 47 000 euros dans les charges, mais croyez-moi, on va refacturer, puisqu'on n'a plus la régie des eaux. Vous savez, les analyses de charges dans les détails, je suis bien placé pour vous dire, il faut faire attention, il faut les regarder sur trois ou quatre ans et aller vraiment dans les détails, regardez ce qu'il y a dedans, parce qu'il y a des faits un peu perturbateurs dans les analyses. Voilà pour les questions auxquelles je voulais répondre.

En ce qui concerne le compte administratif 2017, monsieur Artiaga, oui c'est vrai, mais c'est la tradition à Bayonne, chaque année, la ville d'Anglet vote son budget en décembre, parce que c'est leur histoire. Nous ce n'est pas comme ça. Nous votons le budget et le compte administratif on le fait après. Bien ou mal, c'est comme ça. Mais ce qui est important, c'est que l'on vous donne les chiffres et à la commission des finances. On a donné les chiffres du compte administratif. On les a donnés. On ne cache pas l'information. Mais c'est vrai que dans l'ordre des votes au conseil municipal, la tradition bayonnaise est comme ça, il y a des traditions parfois qui ne sont pas mauvaises à garder. Celle-là ne me gêne pas dans la mesure où l'on vous donne les éléments comme nous pour analyser par rapport à la réalité de 2017. Vous avez les chiffres, c'est le plus important. Après que ce soit voté après, c'est plus formaliste.

En ce qui concerne Jean-Claude Iriart, quelques éléments de réponse. La formule, je n'y reviens pas. Je continue surtout ce qui est important, je crois, bon les nouvelles recettes, on est bien d'accord qu'il y a une augmentation plus forte des recettes de fonctionnement cette année que des dépenses. Beaucoup de communes, qu'est-ce qu'elles craignent ? C'est l'effet de ciseaux, c'est-à-dire les dépenses qui augmentent plus vite que les recettes. Nous on a l'inverse, on a un effet de ciseaux inverse en 2018. Et bien tant mieux, tant mieux pour la ville, et je m'en réjouis et je crois que vous aussi, et bien c'est très bien.

Pour le contrat avec l'État. Oui, il y a une contrainte. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, moi je trouve plus intelligent de demander aux collectivités les plus importantes, dont Bayonne fait partie, et je m'en réjouis... Il y a 300 et quelques collectivités en France qui font 75 % des dépenses publiques. Il faut mieux s'intéresser à celles-là que s'intéresser aux 36 000. Comme ça, vous perdez moins de temps, vous allez peut-être être plus efficaces et vous allez leur demander un effort, puisqu'ils sont les plus dépensiers. Nous sommes choisis, parce que les critères ont fait que nous sommes dedans. Il y en a deux au Pays basque, il y a la communauté et Bayonne. Moi, ça ne me dérange pas, comme j'ai dit, à condition d'avoir en face, il faut voir qui c'est que l'on aura en face, un représentant de l'État.

Je peux vous dire que l'on a eu une réunion hier matin, ce n'est pas vieux. Hier matin. Je considère (c'est mon avis, je ne suis pas d'un naturel optimiste forcené, mais je regarde, moi j'aime bien discuter et que ce soit gagnant et avoir des gens responsables et qui m'écoutent, surtout en matière financière) je considère, monsieur le Maire est parti mais je crois qu'il a la même opinion que moi, que l'on avait des gens responsables, à l'écoute, et qu'est-ce que j'ai dit, en dépenses de fonctionnement, nous sommes un élève vertueux. Ce n'est pas moi qui emploie le mot, mais ce sont les gens que l'on avait en face. Et 1,2 %, qu'est-ce qu'ils regardent par le texte de loi, c'est la trajectoire dans les collectivités des dépenses de fonctionnement. Depuis dix ans, notre trajectoire elle est vertueuse. Nous sommes effectivement dans un cadre qui déjà... ils regardent Bayonne avec un œil bienveillant, je dirais. Nous sommes d'autant plus vertueux que la trajectoire cette année, c'est effectivement 1,2. Nous prévoyons 1,16. Sachant que l'on a droit, et vous le savez comme moi, qu'il y a des majorations avec certains critères, on a droit à un critère, l'augmentation de la population. C'est 0,15. Nous ne sommes pas sûrs d'avoir le 0,15. Pourquoi ? Parce que même le représentant que nous avons en face et les représentants que nous avons en face, c'est qu'il semble qu'au niveau national ou régional, il y aura des compensations. Donc, ce n'est pas, parce que vous avez droit à 0,15 que vous avez 0,15. Il faut voir les dépenses publiques à une échelle beaucoup plus élevée que la simple collectivité que nous représentons. Donc, on ne sait pas si nous aurons le 0,15, pour l'instant on est à 1,16 dans notre prévision.

En ce qui concerne, et c'est ça qui était le plus important pour moi, c'était effectivement le besoin de financement. Alors comme vous l'avez dit, sur le contrat, les dépenses de fonctionnement il y a sanction. Donc, il faut respecter. Par contre, sur le besoin de financement, il n'y a pas sanction.

Mais ce n'est pas pour ça qu'il ne faut pas essayer de respecter. Par contre, j'ai insisté sur le fait que Bayonne est en position aujourd'hui, notamment au travers du Musée Bonnat, de faire des investissements que je qualifiais d'historiques. C'est Bayonne, c'est comme ça. On a aujourd'hui un projet au musée Bonnat que l'on aurait pu avoir il y a dix ans ou quinze ans, que l'on aurait pu avoir dans cinq ans ou dans dix ans, on l'a aujourd'hui. Et l'on nous dit, vous allez passer un contrat avec l'État, mais l'État je lui dis vous n'allez pas m'empêcher d'emprunter ! Alors que j'ai fait exprès de baisser le niveau de l'endettement et que je n'ai aucun problème pour le monter à hauteur de ce financement de ce projet à des taux qui défient toute concurrence. Et puis on a été entendu. Parce que l'on a en face de nous des gens qui sont quand même... qui regardent les choses et je pense... qui regardent en tout

cas c'était mon impression, on avait en face de nous quatre personnes qui savent de quoi elles parlent en matière financière, mais ils écoutent et la particularité de Bayonne, Bayonne est vue du côté vertueux parce que l'on n'est pas une collectivité quand même qui a posé des problèmes. Chaque fois que l'on a eu des rapports de la Cour des Comptes, je crois que l'on n'a pas eu de souci à ce niveau-là. Donc, on est bien vu, *a priori*. Les dépenses de fonctionnement 1,2 on peut le respecter, après il y a le besoin de financement, on a un besoin fort de remonter l'endettement sans dépasser le montant où l'on n'a jamais été. On a été entendu. Et j'ai bon espoir que l'on sera plus qu'entendu et que ce sera accepté. Voilà ce que je peux dire sur le contrat et j'en terminerai encore une fois vu le ratio des endettements. Quand l'État ne veut pas que ça dépasse 12 et qu'on arrive à des 6 et quelques, moins de 7. Il ne vous regarde pas en nous disant, vous êtes un mauvais élève. Il y a pas mal d'enseignants dans cette salle. On n'est pas reçu comme des mauvais élèves quand on arrive avec un tel ratio.

Je pense avoir répondu, en tout cas, je suis comme vous, c'est un exercice nouveau, on y est conforté. Mais on le fait avec force et conviction et je pense que l'on sera écouté.

M. Etcheto : Je voulais quand même un petit peu réagir à l'écoute, notamment, de la reprise de Michel Soroste, enfin de son exposé initial, de ce qui a été ensuite dit, de la réponse. Il y a évidemment beaucoup de choses dans un budget primitif en général et dans celui-là. On ne peut pas s'arrêter sur tout, on a déjà discuté de pas mal de choses au moment des orientations budgétaires, cela a été rappelé. Je passerais peut-être aussi plus vite sur certains questionnements durs qui ont été évoqués par nos collègues André Artiaga et Jean-Claude Iriart et que l'on peut partager en grande partie. D'abord, j'aurais quand même bien aimé entendre, parce que l'on ne l'a pas entendu, la parole du maire aussi sur cette question budgétaire. On ne vous a pas entendu monsieur le maire lors des orientations budgétaires. Ça nous a quand même surpris, je pense que l'on est là, peut-être encore plus d'ailleurs que dans un budget primitif, dans un exercice politique, celui de fixer évidemment le cap de la collectivité pour l'année à venir et puis pour la fin de la mandature, vous l'avez rappelé à plusieurs reprises. On a été quand même surpris de ne pas entendre cette parole. Finalement, vous vous apprêtiez à ne pas la prendre encore une fois. Cela m'interroge. Ça nous interroge. Rapidement, André l'a dit, ce qui concerne l'investissement, on en a déjà beaucoup parlé, on a beaucoup alerté dessus au moment des orientations budgétaires, j'espère que ça a été entendu. Cela dit pour faire quand même très vite, ce budget d'investissement et ceux qui viennent parce qu'évidemment il est à prendre en perspective avec les... vous en avez parlé au moment des orientations budgétaires, avec les trois derniers budgets ou les trois derniers exercices en tous cas budgétaires que vous envisagez sur la mandature, il engage la ville clairement sur une voie dangereuse, en dégradant la situation financière et patrimoniale de Bayonne. Votre réflexion est assez fallacieuse en disant la situation est bonne aujourd'hui à six ans. Oui, mais si vous prenez la photo d'aujourd'hui peut-être, mais l'important ce n'est pas ça dans ce que vous nous préparez, c'est la photo dans trois ans. Dans quel état avec les décisions que vous voulez prendre aujourd'hui, dans quel état vous allez laisser la ville dans trois ans, au bout de ces trois exercices budgétaires ? C'est beaucoup plus inquiétant.

Si vous nous dites qu'aujourd'hui, la situation financière de la ville est correcte, certainement... Là l'héritage était à peu près sain, il y a eu pendant les quatre premières années de mandat une timidité ou une inaction que l'on a bien relevée au fil des mandats, mais aujourd'hui c'est l'affolement et la précipitation, vous nous prévoyez 68 millions, de mémoire, d'investissements sur les trois exercices à venir. D'ailleurs pourquoi ? Alors je ne vais pas m'attarder, mais quand on regarde ce que vous avez prévu, votre budget, excusez-moi, c'est un temps de retard. La plupart sont des projets qui sont déjà depuis longtemps l'Atalante et les abords du château Vieux, c'était dans la plaquette du candidat Grenet en 2008, le Tram'bus, la maison du quartier du Séqué, etc. 17 millions d'emprunts cette année,

c'est ce que vous prévoyez. Si vous nous dites qu'après que vous ne les exécuterez pas en douce... Vous ne pouvez pas dire on est ambitieux d'un côté, puis, mais en loucedé non, mais ne vous inquiétez pas on ne va pas le faire. Il faut quand même être sérieux. Donc, 17 millions d'emprunt, vous l'avez dit vous-même : aujourd'hui, les taux d'intérêt sont extrêmement favorables. Cela dit, cela ne va pas durer. Certains disent que le retournement pourrait être rapide dès la fin de l'année, il y a aussi les choses, cela a été annoncé, qui viennent aujourd'hui cette année abonder le budget d'investissement, les amendes de police, tu l'as expliqué dans ta présentation, ce n'est pas quelque chose de durable non plus. Nous sommes quand même dans des incertitudes. Et puis surtout tout cela est aussi assis en grande partie sur la liquidation du patrimoine bayonnais. Au passage une question. Vous nous dites 9 millions de sessions, nous vendons à des promoteurs, je vous ai connu dans un autre état d'esprit, on vend à des promoteurs privés du foncier que l'on aurait dû, si l'on avait été ambitieux, justement dans une ambition de construire une ville à développement durable, ça aurait été aux pouvoirs publics justement d'organiser ces développements urbains du côté du Prissé, évidemment, l'ancien tribunal ici en plein centre-ville. On voudrait bien savoir quand même parce qu'on les a cherchés sur les documents budgétaires. Très concrètement, qu'est-ce qui est vendu, qu'est-ce qui est en cession pour 4 600 000 euros de cession cette année ? Ce serait quand même la moindre des choses.

Au moment des orientations budgétaires et je vais revenir un petit peu là-dessus, j'avais dit que je ne dirais pas grand-chose du fonctionnement et c'est vrai que les orientations budgétaires, en général, ne disent que des choses, elles ne sont pas encore assises sur des lignes précises et l'on a plutôt des déclarations d'intention sur le fonctionnement. Je vais revenir ici au fonctionnement et remettre un petit peu le doigt sur un point sur lequel a appuyé André Artiaga tout à l'heure et qui est quand même assez grave, assez inquiétant, qui frise l'indécence. Enfin, ce n'est pas qui frise l'indécence, on est en pleine indécence. Pour entendre quand même dans vos propos la question de la maîtrise des dépenses et la trajectoire vertueuse. Je vais citer un passage important de la note de synthèse. *De manière générale, la recherche d'économie, à l'instar de la démarche initiée des années passées, est poursuivie dans l'ensemble des domaines d'intervention communaux. La ligne de conduite générale étant une meilleure allocation des ressources pour conserver un niveau de service satisfaisant des usagers.* On a pointé quatre lignes budgétaires, il y aurait pu en avoir quelques autres. Sur ces quatre lignes budgétaires, rapidement, catalogue et imprimés, affranchissements postaux, fêtes et cérémonies, réceptions, ce sont d'ailleurs les deux qui connaissent les inflations les plus notables, sur le total, nous avons + 500 000 euros. 478 000 exactement. J'ai dit 500 000 euros de plus. On était à 350 000 euros sur l'exercice sur le budget primitif 2017, on passe à pratiquement 850 000 euros, sur ces quatre postes dont je vous laisse apprécier évidemment, personne ne sera dupe, de l'intérêt général pour les Bayonnais ou peut-être pour la municipalité en place. Il s'agit évidemment de dépenses préélectorales. 500 000 euros et encore j'ajoute que c'est incomplet. Sur ces actions-là, ça ne tient pas compte du coût horaire du travail des agents municipaux largement mobilisés sur ces actions.

Les agents administratifs qui mettent les enveloppes sous pli, les appariteurs qui organisent les fêtes et qui assurent le service lors des fêtes et réceptions, les policiers municipaux qui en assurent la sécurité, les rédacteurs pour les catalogues imprimés, etc. Tout cela mériterait d'être valorisé également. C'est quand même un point. Vous pouvez me parler des factures de la régie des eaux. Tous les Bayonnais le savent, je l'avais dit dans les orientations budgétaires, tous les Bayonnais d'un certain âge ont reçu par voie postale sur un carton faussement manuscrit les vœux du maire au mois de janvier. C'est une tradition qui n'existait pas, bien entendu, jusque-là. On vous avait posé la question d'ailleurs, quel est le coût de ça ? On a déjà une partie de la réponse. Les neuf cérémonies de vœux organisées ici et là aux quatre coins de la ville, nous avons sur le coup une partie de la réponse. Franchement indécent, c'est le minima pour parler de ce genre de choses. Quand on met ceci en rapport,

avec en effet... alors ça peut être la voirie, service évidemment d'intérêt général dont certains Bayonnais dans les quartiers peuvent se plaindre, les subventions, les attentes ici et là de différents acteurs du monde associatif bayonnais notamment, je pense aux équipements sportifs, leurs attentes récurrentes, chaque année ce qu'ils vous demandent, et ce qu'ils vous rappellent de manière d'ailleurs en général assez courtoise parce que l'on est une ville où l'on se tient bien quand même, mais néanmoins tenace, sur les équipements sportifs, la nautique, le rugby amateur, de l'aviron, de la pelote, etc. Également, les services aux usagers. J'entendais, enfin on a lu dans la presse des choses évidemment dont on avait déjà eu vent, qu'il y a aussi des problèmes de tranquillité publique à Bayonne et un certain malaise dans le service de la police municipale. Évidemment que nos personnels eux aussi, de manière générale, cherchent à faire le meilleur travail possible et à rendre le meilleur service possible, 500 000 euros, c'est une grosse douzaine de policiers municipaux. Ou l'on va dire une douzaine d'agents municipaux qui pourraient être engagés sur n'importe quel autre service à la population. 500 000 euros, bon c'est la moitié, un petit peu plus de la moitié du produit de la vente de l'ancien tribunal que vous avez choisi de brader, sur une mandature c'est l'équivalent d'une école à peu près. 500 000 euros pour déflorer à peine un sujet dont on va reparler dans un instant. 500 000 euros c'est, paraît-il, la somme que vous attendez du dispositif d'enceinte payante des fêtes de Bayonne. Et bien finalement, vous savez... Il suffirait de faire une décision modificative. Vous avez le pouvoir de faire une DM, de rectifier votre budget sur ces quatre lignes, sur ces quatre simples lignes de trésorerie. Vous avez finalement trouvé la solution pour alléger la charge de la ville sur l'organisation des fêtes, sans vous risquer à ce dispositif d'enceinte payante dont on va reparler forcément et sans quelque part, quel que soit les échanges que l'on pourra avoir, de toute manière on sera d'accord pour dire que si ce dispositif voyait le jour ce serait quand même... on changerait quand même de modèle de fêtes. Voilà, vous avez une solution à votre disposition. On vous la soumet, une décision modificative, facile à prendre. Ce n'est pas coûteux, on sait très bien ce que vous pouvez gagner. Évidemment, on comprend bien que ce n'est pas forcément votre intention, parce que, tout le monde l'aura compris, aussi bien finalement sur la question de la section d'investissement et les choix que vous faites et qui sont grevés par une politique de prestige, que sur celle-là, alors là c'est évidemment encore plus grossier. Nous sommes clairement sur un budget préélectoral.

M. Soroste : En ce qui concerne la prospective, je ne sais plus... Commission des finances, orientation budgétaire 2018, il y a un tableau 2015/2020. Le ratio de désendettement, on vous l'a donné ! Je ne sais plus ce qu'il faut faire. On vous donne les tableaux, mais si vous ne les regardez pas, je n'y peux rien. Et maxi 9/9. Ce que l'on prévoit, d'être très loin toujours des 12, mais nous au maxi, on sera 9/9 – 10. On ne dépassera pas 10. On vous l'a dit. On ne vous cache rien. Vous l'avez le tableau. Ensuite, c'est une prévision, je suis d'accord avec vous. Mais il faut bien faire les prévisions. Mais la prospective, elle est là. Et le rapport est complet. Mais il faut aller jusqu'au bout, il faut lire les tableaux, je suis désolé. Mais on l'a donné.

M. Etcheto : Vous avez pu remarquer que les tableaux, comme l'ensemble des documents budgétaires on le lit même ligne à ligne. Bien évidemment, le tableau que vous avez fait, on l'a lu, c'est une prospective, il peut prêter largement à interprétation, à spéculation, on fait cet exercice assez régulièrement. Vos prévisions, mais quand vous nous posez comme postulat de départ un projet d'investissement, j'en cite un, mais il est important, le musée Bonnat, à 15 millions il y a six mois, il y a six mois monsieur Soroste, ensuite il passe à 17, à 21, on vous a déjà montré qu'il ferait plus. Comment il est pris en compte sur votre prospective ? Et est-ce que l'on peut vous faire confiance ? Vous imaginez la confiance que l'on peut vous faire ? L'Atalante, on va vous en avancer sur la table des projets comme ça. L'Atalante oui bien sûr, vous pouvez asseoir des prospectives ou vous auriez pu asseoir des prospectives à l'époque sur 2 millions, c'était le budget initial, on est à 5. Franchement, honnêtement, est-ce que c'est sérieux tout ça ? Ce que l'on peut retenir, ce n'est pas

l'exactitude des prospectives, c'est la trajectoire. Et là je suis d'accord. Mais la trajectoire que vous nous montrez, elle est tout sauf vertueuse. Non, la trajectoire elle est tout sauf vertueuse. C'est vous qui le dites.

M. le Maire : Écoutez, on ne vous mettra pas d'accord. On va passer aux voix. Qui s'abstient sur cette délibération ? Qui vote contre cette délibération ? Qui vote cette délibération ? La délibération est donc adoptée.

ADOPTION, A LA MAJORITE

*Mmes Aragon, Picard Felices, Capdevielle, Herrera Landa,
MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga votent contre
M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent*

Rapporteur : M. Soroste

13.Exercice 2018 – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada – Budget primitif.

M. Soroste : Ce budget annexe a été présenté en commission des finances, vous l'avez vu aussi dans les documents que vous avez eus. Ce budget annexe ne comporte qu'une section de fonctionnement qui s'équilibre globalement à 3,54 millions d'euros, soit 2 275 millions pour les fêtes et 1 265 000 euros pour la Temporada. En application des articles L2312 alinéa 1 A3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe des fêtes traditionnelles à la Temporada présenté dans le document joint à la note explicative de synthèse par nature et par chapitre.

M. Bergé : Bonsoir, avant de rentrer sur la thématique même du budget, je voudrais avoir un petit instant poétique. Je pense que vous connaissez tous ce livre de Francis Marmande publié en 2012, *Faites les fêtes* allégorie assez poétique sur nos fêtes de Bayonne et sur différents moments. Je vais juste vous lire, j'ai pris les deux premières pages comme propos introductif et après j'enchaînerai.

Les fêtes on les fait, on s'y fait, on s'y perd. Les fêtes savent, les fêtes accueillent l'idiot et rend idiot le très censé. Elles risquent ce que dans la vie on n'ose plus risquer. On les critique aussi. Faire les fêtes n'est pas faire la fête. On n'y fait rien, c'est un emploi du temps parfait. La célébration bruyante du rien, on déambule sans destin, car on va quelque part. On rencontre des milliers de connaissances, parfois sans connaissance. Parmi ces milliers de connaissances, les inconnus ne sont pas les moins intéressants. Les fêtes sont les plus grandes équations musicales, sans inconnues. Chaque année, à heure fixe que sonnent les musiques, on vient vérifier l'état du monde et celui de la question. Donc, vérifions l'état du monde et celui de la question. Le monde va mal, et Bayonne avec. On étudie très sérieusement de bunkeriser et privatiser l'espace festif en en faisant un lieu de privilège cher payé à la société éponyme. La sécurité est un enjeu pour les fêtes et nous le partageons. Nous avons d'ailleurs manifesté notre solidarité à la majorité lors de la difficile décision à prendre de maintenir les fêtes il y a deux ans.

Mais il ne s'agit pas ici de polémiquer sur cet aspect, mais davantage de discuter sur la potion que vous prévoyez d'administrer à un diagnostic partagé sur le fait que les fêtes coûtent cher. Les fêtes coûtent à la collectivité soit, je dirais comme la SASP Rugby Pro à la gestion plus que critiquable aujourd'hui encore et que la mairie devrait contester plus fortement en tant que principal bailleur et propriétaire des infrastructures. Cher aussi comme votre budget d'autopromotion évoqué par André Artiaga et Henri Etcheto lors du point budgétaire précédent qui s'élève désormais à 841 000 euros par an, avec une augmentation

entre 400 et 500 000 euros pour la seule année 2018. Quasiment le seuil bas du montant que le dispositif payant des fêtes de Bayonne pourrait rapporter à la collectivité.

En 2018, les fêtes d'Etchegaray seront chères, mais gratuites quand les fêtes populaires seront chères, mais payantes. Vous êtes bien dans l'ambiance du moment qui correspond à privatiser le commun. Car s'il existe un enjeu de coûts, la solution de la privatisation et de sous-traitance est, elle, idéologique. Or les fêtes à Bayonne appartiennent au commun. Et, afin de répondre à cet enjeu, il s'agit de se saisir fortement du dossier et d'envisager toutes les solutions que vous suggèrent les associations et oppositions. Comment ne pas remarquer l'absence de concertation dans le domaine et la sourde oreille faite aux acteurs et croyants du vivre ensemble au travers de la fête. Pourquoi ne pas avoir organisé des états généraux des fêtes après en avoir audité le système. Nous avons largement le temps depuis l'édition 2017. Il est donc grand temps de lancer cette concertation et cet audit des fêtes et de sa sécurité, de ses coûts et de ses recettes inabouties. Politique et recette de stationnement pendant la semaine des fêtes. Politique et recette des occupations privatives du domaine public, marketing et partenariat, commercialisation d'objet. E-marketing et paiement. Programmation artistique aux arènes, cofinancement, création et gestion en régie du poste fêtes et arènes à Bayonne, recours à l'emploi saisonnier local pour les missions compatibles. L'objet de la réflexion n'étant pas de faire payer la fête aux festayres, mais les services à l'usager, même si l'objectif de faire rentrer de l'argent reste le même. Le remède que vous préconisez en faisant payer l'entrée aux fêtes peut également changer la philosophie de nos fêtes à partir du moment où l'on achète un droit à la fête. Or comme le dit Francis Marmande, on ne va pas à la fête, je dirais encore moins aujourd'hui, on n'achète pas la fête. Car on fait la fête, au sens de façonner. Et si nos fêtes sont si belles, c'est bien, car les gens venus de toute part la font et ne l'achètent pas. Pour terminer, le grand public n'est pas encore conscient de la trajectoire financière périlleuse dans laquelle vous entraînez notre ville et de l'urgence qui est la vôtre de trouver du cash pour que les comptes de la ville et sa capacité d'investissement ne se dégradent pas trop vite. Aujourd'hui, lors de ce conseil municipal, ce sont les fêtes de Bayonne et les rythmes périscolaires qui passeront à la caisse. Pour terminer sur une bonne note, je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes Etchegaray 2018, car ce sont probablement les seules qui auront un budget en augmentation avec un accès libre.

M^{me} Wagner : Juste une parenthèse avant l'intervention de Jean-Claude Iriart. Pour revenir sur la décision numéro 18 sur laquelle j'ai posé un questionnement tout à l'heure, j'ai regardé sur société.com et le groupe Privilège 64 et société Privilège Sécurité ont le même dirigeant et ont le même siège. J'invoque le principe de précaution. Mon questionnement demeure pour savoir si l'on peut être juge et parti, même s'ils sont juridiquement indépendants, je ne sais pas, je ne suis pas avocate.

M. le Maire : Je fais vérifier par les services l'indépendance de ces deux structures juridiques.

M^{me} Wagner : Vérifiez, je ne serai plus là, mais si vous pouviez donner les éléments de réponse à Jean-Claude.

M. le Maire : On se souviendra de votre question, madame, vous pensez bien que j'ai ce type de souci. Vous savez, le risque de conflit d'intérêts, je connais un peu. C'est un sujet juridique que j'ai eu longtemps l'occasion de pratiquer à titre professionnel.

On va partager le temps de réponse, mais avec Michel Soroste, parce que évidemment c'est lui qui va répondre sur le budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, mais votre question elle est moins sur ce budget qu'elle l'est sur « faut-il faire payer l'entrée des

fêtes de Bayonne ? » Monsieur Bergé. Ce n'est pas anormal que l'on puisse avoir un rapport à l'économie différent l'un et l'autre.

La fête est aussi une économie. Nous n'avons peut-être pas les mêmes propensions à aborder ce type de sujets, ou peut-être pas la même culture pour l'aborder.

La décision n'est pas prise, j'ai ouvert une concertation que l'on peut appeler la consultation, concertation. J'avais hier une réunion avec mes collègues à la commission extramunicipale des fêtes. Il y avait monsieur Duzert entre autres et puis également Christine Aragon et d'autres personnes. Nous avons, je dirais, dans le menu présenté les choses au moment de la commission extramunicipale des fêtes. Il est tout à fait normal que cette évolution qui a été créée pour ça puisse effectivement donner son point de vue sur ce que peut être ce modèle économique. Puisque c'est bien la question du modèle économique.

Ces fêtes coûtent aux contribuables bayonnais de plus en plus, non pas au regard de ce que sont les animations culturelles. D'ailleurs Henri Lauqué rappelait hier que depuis dix ans le budget des animations culturelles avait plutôt diminué. Nous n'avons pas eu besoin d'augmenter ces coûts sur l'animation culturelle. Ce n'est pas pour autant que ces animations n'existent pas et ce n'est pas pour autant qu'elles ne sont pas de plus en plus riches d'une année sur l'autre. Mais si elles ne sont pas effectivement concernées ces dépenses-là, c'est, parce que tout simplement nous avons un tissu associatif qui participe largement aux fêtes. Ce tissu associatif ne facture pas ces prestations. Par contre, nous avons une facture de plus en plus lourde qui est celle et vous m'incitez à le dire, parce que je n'avais pas prévu cette intervention. Le sujet de l'entrée payante des fêtes n'est pas à l'ordre du jour, et s'il devait être à l'ordre du jour ça serait lors de la prochaine séance du conseil municipal, mais vous m'invitez comme ça au pied levé à vous répondre sur ce sujet, alors je le fais, pour pas que vous ayez le sentiment qu'il y a de ma part une hésitation. Moi j'ai des certitudes. C'est une injustice absolue de faire supporter par l'ensemble des contribuables bayonnais, sachant qu'il y a 51 000 Bayonnais, sachant que l'on sait depuis l'année dernière d'une manière certaine que l'on est entre 800 000 et un million à venir aux fêtes de Bayonne et de considérer que, parce que depuis le drame de Nice et je vous rappelle que cette année-là j'aurais pu annuler les fêtes. Vous faites partie de ceux qui avaient soutenu ma position pour maintenir les fêtes. Vous l'avez dit, vous avez raison. Mais ma responsabilité m'incombait. Et s'il se passait quelque chose, j'en avais aussi la responsabilité.

Je sais aujourd'hui que si ces fêtes ne sont pas *secures* elles ne seront pas pérennes. Je vois que les choses sont claires, l'équation est d'une grande simplicité. Des fêtes pérennes supposent qu'elles soient *secures*. Alors cette sécurité, si elle était gratuite tout irait bien. Elle ne l'est pas. Les forces de police, certes, nous viennent de la gendarmerie et de la police nationale avec le renfort de la protection civile, bref nous avons certes un certain nombre de forces qui viennent, qui ne sont pas effectivement facturées par l'État, qui nous permettent de faire face à certains problèmes de sécurité. Mais Christian Millet-Barbé serait bien mieux placé que moi pour le dire, lui qui est adjoint et en charge de ce type de sujet, nous avons des frais de sécurité qui sont très importants, parce que nous avons des vigiles... de Privilège ou pas... qui sont là et qui bien sûr sont facturés, ce sont les prestations... Et qui effectivement nous coûtent de plus en plus cher, dans ce que nous avons présenté hier donc avec Henri Lauqué et les membres de la commission. C'est ce chiffre-là de 400 000 euros en trois ans, l'augmentation rien que pour des frais de sécurité de 400 000 euros. Les frais de sécurité ne coûtent pas que 400 000 euros. Mais en trois ans, nous avons ajouté cela. Alors, face à cette situation, cette injustice, il nous faut trouver des solutions.

Figurez-vous que c'est en pensant aux Bayonnais que je fais cette proposition. Alors c'est vrai j'assume, je fais cette proposition et je sais ce qu'elle peut me coûter. Sauf que moi je croise du monde dans la rue, dans des réunions, ça et là, je ne dois avoir à me défendre là-

dessus, parce que la population a le sens de la responsabilité, que les Bayonnais et je ne parle pas qu'à des Bayonnais auxquels je dis bien évidemment qu'ils ne seraient pas concernés, parce que les Bayonnais ne vont pas payer deux fois. Quel que soit le gain que nous aurions et je parle au conditionnel encore, si l'on mettait les fêtes payantes, nous ne couvririons pas la totalité de ce que représente le coût de la sécurité. Ce serait une partie. Seulement une partie. Les Bayonnais ne doivent pas et c'est un postulat de départ, payer pour rentrer aux fêtes de Bayonne. Tout ceci a été vérifié sur le plan juridique, évidemment sur le plan technique. C'est vrai que l'on y est depuis quelque temps, vous avez raison. Avant de présenter quelque chose, il faut quand même être assuré qu'elles sont fondées ? Qu'il n'y a pas de difficulté ni d'ordre matériel ni d'ordre juridique. Alors juridique je viens de dire, d'ordre matériel. Alors c'est vrai que la configuration de la ville et je l'indiquais hier lors de cette commission... et ça tient à ce que sont les remparts Vauban, ça tient au fait que la Nive sépare la rive droite de la rive gauche. Enfin, bref, nous avons une configuration de la ville qui rend les choses beaucoup plus faciles. Au point que nous n'aurions que finalement une dizaine d'entrées.

Quand je parlais lors du dernier match avec le maire de Mont-de-Marsan, qui souhaitait savoir où nous en étions de la réflexion, je lui disais ce que je viens de vous dire, que l'on était en réflexion, que rien n'était décidé. Et il me disait, j'attends de voir ce que vous allez faire, bien sûr. Il faut bien que certains essuient les plâtres, on essuie beaucoup de plâtres à la mairie de Bayonne. C'est un peu notre fierté d'être un peu à l'avant-garde de certaines choses. Et de me dire ça, ça va être pour vous beaucoup plus simple que pour nous, car ce n'est pas dix entrées que nous avons, c'est plus du double. Mont-de-Marsan n'est pas Bayonne. Vauban n'est pas allé à Mont-de-Marsan. Et bien sûr tout ça n'est donc pas comparable. Que ce soit sur le plan technique, que ce soit sur le plan juridique, nous nous trouvons dans une configuration qui rends possible l'entrée payante des fêtes. Vous avez bien compris, si je dis ça, c'est que j'y suis favorable. J'y suis favorable aussi parce je souhaiterais que mes collègues qui viennent de temps en temps me dire, voilà il faudrait peut-être soutenir telle ou telle action sociale, culturelle, sportive, et que l'on est obligé de répondre négativement à ce type de sollicitation. Le budget ne nous permet pas d'en faire davantage. Je me dis quand même que cette souplesse-là est nécessaire. Et puis elle va aussi dans le bon sens. Elle va dans le sens qui ferait que... J'ai entendu les experts s'exprimer tout à l'heure.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les spécialistes des finances publiques qui viennent effectivement nous expliquer qu'il faut travailler beaucoup sur les charges de fonctionnement. Ce sont bien des charges de fonctionnement, que je sache. Et bien on travaille sur les charges de fonctionnement. Et bien sûr, il y aurait bien d'autres domaines dans lesquels il faudrait également travailler. Alors vous l'avez dit tout à l'heure, dans les services il y a des efforts qui sont faits. Ils sont faits de plus en plus, d'une manière de plus en plus importante. Mais il est clair qu'il y a des fois des décisions à prendre, alors oui, c'est vrai, cette décision, je ne sais pas ce qu'elle sera, parce que je n'ai pas terminé encore au moment où je vous parle, le tour de toutes les personnes que je dois soit consulter, ou avec lesquelles je dois concerter. Hier c'était une réunion importante, j'en ai tiré un certain nombre d'éléments, les interventions étaient de très grande qualité, de toute part. J'ai entendu les cafetiers, j'ai entendu les responsables des peñas, nous avons entendu des commerçants. Dans tout ça, il faut bien faire la part des choses. Il faut s'intéresser à toutes les tranches de la population de cette ville. Et dans les propositions que l'on ferait, il faudrait avoir le souci non seulement qu'ils ne soient pas pénalisés, donc il faut justement mettre en place, à mon avis, une entrée payante, mais faire en sorte aussi que les fêtes de Bayonne n'empêchent pas l'activité commerciale. Et c'est la raison pour laquelle, même si l'on envisageait de rendre l'entrée payante, elle ne serait pas payante avant le vendredi midi. C'est le week-end qui serait payant.

Alors moi je veux bien parler de contrainte, les commerçants savent que nous travaillons à cette hypothèse-là, puisqu'il ne s'agit pas pour nous de porter atteinte à la liberté du commerce et de l'industrie, c'est-à-dire... Maintenant c'est vrai, vous êtes aussi bien placés que moi pour dire que lorsque les fêtes sont ouvertes, il est difficile à certains commerces d'avoir une activité tout à fait normale. Cela dit, il y a des commerces qui ouvrent et il faut bien sûr qu'ils puissent fonctionner. Tout cela bien sûr, ce sont des contraintes. Si on ne veut rien faire, on ne trouve qu'une addition de difficulté, qu'une addition de contrainte. Mais la politique, elle peut être vécue de deux manières. Une manière positive, c'est comme cela que je la vis, de la manière de chercher et de trouver des solutions, de lever des obstacles, d'essayer d'imaginer le mieux possible comment on peut faire les choses. Mais enfin, quand on voit ce qu'est le budget des fêtes de Bayonne, il n'est pas incongru, du tout incongru, de se poser la question de savoir si elle peut être payante. Sur les hypothèses où l'on aurait pu... que l'on m'a servies plusieurs fois, vous pourriez augmenter le prix du gobelet... Il y a toute une série de propositions qui sont irrecevables juridiquement. Bien sûr, on les avait abordées avant. Je n'empêche personne d'avoir encore ces idées-là, puisqu'on les a abordées il y a deux/trois ans. Déjà ! Parce qu'il y a deux/trois ans déjà ces questions-là, on se les posait. Donc, la question du gobelet n'est pas possible, parce que tout simplement on ferait des cafetiers, des espèces de fermiers comme les fermiers généraux de l'ancien régime qui collecterait l'impôt. Vous ne le pouvez pas. La loi ne nous le permet pas. Alors, fermons la porte de la question du gobelet. Voilà. Je n'en parle pas puisque ce n'est pas possible. Il y a tout le reste, on dit oui, mais vous pourriez très bien faire du partenariat. Alors on me dit, il faut que vous ayez la maîtrise des fêtes et les fêtes doivent rester bayonnaises. Ce sont nos fêtes. Et l'on me propose quelquefois, ce n'est pas ce que vous avez fait monsieur Bergé, mais on me propose quelquefois de travailler le sponsoring avec je ne sais pas quoi. Les sponsors, on a essayé...

Les seuls qui auraient pu venir, ce sont des sponsors qui nous feraient perdre notre âme justement. Si vous considérez que ce sont les alcooliers, je ne cite pas bien sûr ces sociétés, qui nous ont fait des propositions, écoutez on ne va pas se mettre non plus pieds et mains liés avec une société. Ces fêtes ne seront pas privatisées. Elles nous appartiennent. Et l'on veut garder la main là-dessus, y compris sur le financement de nos fêtes. C'est, parce qu'elles nous appartiennent et que l'on souhaite qu'elles soient sécurisées que finalement... je suis sur cette piste, la décision n'est pas prise, elle relèvera d'un arrêté que je signerais si effectivement la décision était prise. Puis ensuite une délibération du conseil municipal, mes chers collègues, on reviendra sur le sujet. Donc, c'est pour ça que je ne prévoyais pas d'en parler. Bon monsieur Bergé vous avez tout à fait le droit de prendre ce sujet pour l'aborder. J'ai entendu vos arguments. Je suis bien d'accord avec beaucoup de choses que vous avez dites. Sauf que je suis maire, je cherche des solutions. Je n'en connais pas d'autres. Et je vais vous dire que tout le monde d'ailleurs, dont ceux qui organisent des fêtes importantes, attendent de voir ce que nous allons faire. J'ajoute à cela le fait que... vous savez, je suis né dans le Pays basque intérieur, j'ai été président du comité des fêtes de mon village pendant une douzaine d'années. Déjà à cette époque, les fêtes étaient payantes. On entrait dans le chapiteau que nous hissions avec mes amis du comité des fêtes. J'étais beaucoup plus jeune, bien sûr. Nous hissions ce chapiteau, parce qu'il fallait le fermer et nous demandions une participation raisonnable. Il faut, si ce paiement intervient, que bien sûr le prix ne soit pas dissuasif. Vous m'avez invité à parler de cela, je vous redonne la parole, monsieur Bergé. Ensuite si monsieur Soroste a des choses à rajouter, il le dira.

M. Bergé : Juste dire, c'était quand même compliqué de ne pas aborder le sujet lorsqu'on nous propose un budget des fêtes de Bayonne, quand il y a eu une concertation assez descendante. On envoie l'information, on laisse réagir les gens, et l'on voit comment se positionner et ensuite on propose un budget au vote. Je n'ai pas parlé d'insincérité du budget, mais c'est vrai que le budget ne sera pas le même si cette proposition est intégrée

ou non. Donc, c'est quand même très compliqué de se prononcer aujourd'hui sur ce dossier...

Dans un style très « etchégarrien », je ne sais pas comment dire maintenant, d'un côté il y a la fermeté et de l'autre côté, on va encore discuter. Bon là-dessus, je ne sais pas si je dois écouter la fermeté ou si je dois écouter... Je n'ai pas encore pris la décision par rapport à cela.

M. le Maire : Je n'ai pas pris de décision. Vous connaissez ma détermination, je crois que je suis clair.

M. Bergé : Pratiquant la concertation descendante, parce que l'ensemble des acteurs ont réagi ensuite et ensuite ils vous font maintenant des contre-propositions. S'il y avait eu une véritable concertation, je pense que tous ces acteurs-là n'auraient pas eu à se positionner dans l'urgence et à faire des contre-propositions maintenant. Sur ce premier point, voilà pourquoi je l'ai abordé aujourd'hui. Et je pense que c'est assez légitime, parce que la sincérité de ce budget est quand même très limitée.

Le deuxième point. Quand vous dites, nous n'avons pas la même vision de l'économie, je suis tout à fait d'accord avec vous. Tout le monde sait que l'économie et les budgets, ça ne vous intéresse pas en politique. On le voit encore aujourd'hui. Vous n'avez pas fait un commentaire sur les budgets ni aux orientations budgétaires ni aujourd'hui... vous passez toujours la parole à ce cher Michel Soroste qui maltraite son opposition. Mais ce n'est pas grave, on adore discuter avec Michel Soroste. Mais c'est vrai que l'économie, ça ne vous intéresse pas. Et je dirais même les fêtes de Bayonne, ça ne vous intéresse pas. Mais non, c'est pour ça que vous avez trouvé cette solution de facilité, parce que comme je disais tout à l'heure dans mon intervention, vous avez besoin de cash et donc vous avez trouvé ce moyen de trouver du cash. J'entends ce que vous dites. Les frais de sécurité sont de plus en plus chers. C'est vrai, on le constate. Et on le constate avec vous. Mais on vous a montré (André Etcheto et André Artiaga) que vos frais de bouche sont de plus en plus importants aussi, + 500 000 euros globalement, c'est-à-dire le seuil bas de l'opération que vous voulez mettre en place par rapport à cela.

Donc, quand vos collègues viennent vous voir pour vous dire, je voudrais un peu plus de moyens pour mettre en place une politique, vous sortez l'argument des fêtes de Bayonne, moi je vous sors l'argument de vos frais de bouche et de ce que j'ai appelé les fêtes Etchegaray en 2018. J'évoquais votre dossier, cette rigueur, cette volonté de justice pour les Bayonnais qui ne paient pas les fêtes pour les autres. Pourquoi vous n'avez pas la même rigueur avec les dirigeants d'une société à but sportif qui font n'importe quoi ces dernières années et à qui chaque année on fait un chèque en blanc et l'on ne sait toujours pas où l'on va, vous avez encore les déclarations aujourd'hui. On est dans les budgets de la ville monsieur le maire, vous n'avez pas la même rigueur dans tous les mêmes dossiers. Donc, ayez la même rigueur. Là vous justifiez les fêtes. Vous avez trouvé une manière de trouver 500 000 euros, on parlera tout à l'heure des rythmes périscolaires, vous avez trouvé la manière d'en trouver beaucoup plus encore. Ensuite, concernant la concertation, je l'ai déjà évoquée. Quelle concertation ? La concertation a eu lieu hier soir, elle a commencé un peu dans la presse par des échanges. Elle a eu lieu un peu ce soir et là maintenant on attend, comme vous dites, l'arrêté, la décision et ce sera soumis au vote. En termes de concertation et de démocratie participative, on a quand même fait mieux dans le dossier. Enfin, ma question est de dire, vous vous érigez comme le défenseur des contribuables bayonnais, c'est très bien, c'est vrai, les Bayonnais ne paieront pas les fêtes, mais leurs enfants qui sont nés à Bayonne, qui ont été élevés à Bayonne et qui ensuite sont partis à l'extérieur, ils paieront les fêtes et indirectement c'est peut-être les parents qui paieront aussi les fêtes, donc ce n'est pas aussi idyllique que ça. Francis Marmande paiera les fêtes de Bayonne.

Mais quoi ? Est-ce qu'il est domicilié à Bayonne ? Francis Marmande payera les fêtes de Bayonne... Je n'arrête pas mon cinéma, c'est l'incohérence de ce que vous mettez en place. Vous n'avez pas pensé à tous ces éléments.

M. le Maire : Terminez votre propos, parce qu'on vous interrompt. Terminez.

M. Bergé : Ne m'interrompez pas. Voyons. Ne vous énervez pas de ce côté-là quand même. Avec ce ton professoral... non je ne vais pas aller là-dedans...

M. le Maire : Un ton professoral Mme Herrera ! Vous voyez que c'est quelque chose qui est partagé ! Là vous l'acceptez ! C'est curieux, ça dépend d'où ça vient.

M. Bergé : C'était de l'ironie ! C'était du second degré... Je ne vais pas aller beaucoup plus loin. Vous avez essayé de faire une démonstration, je pense que nous avons essayé d'en faire une autre. Nous appelons à une véritable concertation concernant ce domaine. Nous amenons à mobiliser toutes les forces vives de la ville, non pas pour ne pas faire payer les gens qui sont sur le territoire des fêtes, pas pour qu'ils paient la fête, mais qu'ils paient les différents usages. Comme ça se fait dans de très nombreuses autres villes et le meilleur exemple que nous avons par rapport à cela, c'est des villes d'une ampleur encore plus importante, ce sont celles des fêtes de Pampelune, notre jumelle.

M. le Maire : Merci, il y a d'abord Mme Bisauta qui va faire une intervention brève... et ensuite Michel Soroste.

M. Ugalde : La dernière démonstration est une bêtise. La comparaison avec Pampelune est une bêtise et j'expliquerai pourquoi. Cela n'a rien d'insultant, c'est une bêtise.

M^{me} Bisauta : Je vais essayer de ne pas dire de bêtise et que ça se calme un petit peu. À Pampelune déjà, ils ne sont pas gênés par la loi Evin et ils ont tout ce qu'il faut avec Heineken et compagnie. Nous ne ferons pas la même chose et pour les raisons que la loi nous en empêche et au-delà de la loi, peut-être aussi pas l'envie de sponsoriser des fêtes avec des alcooliers, des propositions qui nous avaient été faites. Je ne vais pas trop entrer dans le débat, je vais rappeler un peu en tant qu'ancienne combattante ce que nous avons fait dans le précédent mandat autour de cette question. On était d'ailleurs arrivé à peu près aux mêmes conclusions financières que là. Donc, on avait exploré et l'actuelle commission qui n'est pas si différente de la dernière, connaît bien tout le travail qui a été fait. Nous avons passé des heures sur ce sujet. Elle a éliminé peu à peu tout un tas d'idées que l'on avait eues et notamment on avait payé assez cher un cabinet de consultant que l'on avait été chercher sur le plan national pour essayer d'explorer des possibilités de sponsor des fêtes de Bayonne. Le sponsoring local, malheureusement c'est bien, mais ça ne représente pas énormément de choses. Je le dis, le retour de toute cette enquête, c'était que l'image des fêtes de Bayonne ne leur convient pas. Monsieur Marmande, ce n'est pas très partagé ce qu'il dit. Il y a beaucoup de gens qui ne pensent pas comme Francis Marmande, je le regrette, parce que je suis assez proche de ça. Il y a beaucoup de gens qui pensent que l'image des fêtes de Bayonne est une immense beuverie à laquelle ils ne veulent pas accoler leur nom.

C'était le résultat de tout le travail que l'on avait fait. Et les anciens membres de la commission des fêtes peuvent le confirmer. Que ce soit Jérôme ou Yves qui y étaient déjà. Ça, c'est une chose. J'avais pensé *Perrier c'est fou*, je trouvais ça bien, le bon sens de la communication. Et Perrier trouverait assez fou de venir à Bayonne. Donc, on avait calé sur cette histoire de sponsoring, personne n'avait adhéré à notre proposition. Donc, il y en avait d'autres qui avaient tourné autour du verre, sachant que le verre pose sur un modèle économique très particulier et que toute entrave à cette réflexion-là risquerait... il y a des

raisons juridiques, il y a des raisons aussi de système économique mis en place sur ce verre. Nous avons comme ça exploré maintes choses. On avait imaginé la fermeture des fêtes. On avait imaginé déjà. Pour y renoncer après. On n'était pas dans la même épure, c'est clair. Aujourd'hui, il va falloir prendre une décision rapidement. Ce n'est pas pour dire, je suis pour ou je suis contre. Mais c'est pour que l'on garde raison dans les arguments. Ça fait un euro par jour. Je n'appelle pas ça une privatisation, j'appelle ça un budget participatif. Tous ces gens si contents de venir faire la fête à Bayonne pourraient être rançonnés d'un euro par jour. Je vais vous dire qu'autour de moi, puisque c'est le débat, beaucoup de gens me disent : « si tu crois que l'on va aller deux mois avant essayer de porter les papiers pour être exonérés », tout le monde me dit : « attends donner 5 euros pour les fêtes à Bayonne et pour qu'elles soient plus *secure*, etc. » Mais c'est bon, il ne faut pas toujours se demander ce que la ville peut faire pour toi. De temps en temps, il faut se demander ce que tu peux faire pour la ville aussi. Je pense qu'il faut raison garder, qu'il faut être quand même... Je sais bien que l'on peut en faire un truc un peu politique, mais on peut aussi en discuter tranquillement.

Tu aimes les fêtes, je les aime aussi, on est beaucoup à le partager, on le connaît, je peux faire des choses émouvantes sur ce moment où l'on part aux fêtes, etc. Franchement, jusqu'au vendredi, fête des enfants et tout ça, je ne paie pas et ma foi il y a 5 euros de participation, pour tous les gens... possiblement... autour de Bayonne, ils profitent de ce que cette ville offre. D'ailleurs, ils ne sont pas toujours très respectueux avec la ville qui les accueille. Mais ça, c'est autre chose. Et ils donneraient 5 euros dans un budget participatif, très consenti, franchement, franchement, franchement, voilà. Je vais m'arrêter là, il y a un moment il faut raison garder, il faut voir si ça pourrait nous aider, mais quant à dire que l'on remettrait en question je ne sais quel côté de fête populaire, alors qu'il y a plein de fêtes populaires, le festival celtique de Lorient... Rien n'est la même chose. Mais d'autres ont trouvé des solutions qui ne sont pas choquantes, pour rester dans quelque chose qui est une participation, qui pourrait nous enlever une petite épine du pied. Voilà c'est tout ce que je voulais dire. Et si l'on en parlait calmement et avec des mots qui ne choquent personne.

M. le Maire : Dans l'intervention de Mme Bisauta, elle a employé le mot rançonné puis elle a de la main montré qu'il s'agissait de guillemets. Alors je souhaiterais que dans l'enregistrement, il n'y a pas les gestes, Mme Bisauta, donc elle...

Mme Bisauta : On m'a déjà fait le coup une fois, alors c'est effectivement ce que j'entends des propos me fait penser à ça. Moi, j'ai dit on demande un budget participatif, c'est une participation à une ville qui offre une grande fête gratuite. C'est tout.

M. le Maire : Merci, il faudrait que Jean-Claude Iriart qui demande la parole depuis un moment, la prenne. Que Mathieu Bergé la reprenne et que M. Soroste conclue. M. Etcheto, vous voulez terminer ? D'abord M. Iriart.

M. Iriart : Je vais être court. On n'avait pas prévu effectivement d'évoquer ces deux questions ce soir puisque si vous persistez dans votre intention, un futur conseil municipal nous donnera l'occasion de devoir délibérer. Et donc d'avoir un débat à la fois sur la délibération liée à la décision modificative que vous devrez faire si votre décision va au bout et sur les modalités d'organisation, j'imagine. Hier j'ai participé aussi à la réunion de la commission des fêtes. J'ai fait état de mon point de vue à ce stade de la réflexion puisque vous nous présentez les choses comme étant encore une phase de consultation. Donc, je souhaite juste en deux minutes le partager et partager cet avis avec les membres de l'assemblée municipale. À ce stade, nous avons un différend, je l'ai déjà exprimé, donc on a un différend méthodologique sur la manière dont le débat s'est enclenché au moins au sein de l'assemblée municipale. L'an dernier quand vous aviez déjà évoqué l'hypothèse effectivement de travailler cette question-là, après l'avoir imaginée et puis après il y a eu un

changement de décision par rapport à cette intention, quand vous nous aviez fait part de votre décision de renoncer à la mise en place de ce dispositif l'an dernier, parce qu'il était nécessaire de passer par une phase de quantification de la fréquentation.

Nous avons déjà exprimé à ce moment-là, c'était il y a plus d'un an, une année je pense, le souhait que cette question de la mise en paiement des fêtes fasse l'objet d'un travail partagé, exhaustif au sein de la commission du même nom, sachant que cette commission aujourd'hui traite du contenu, mais ne traite pas effectivement de la dimension budgétaire. L'un étant intimement lié à l'autre, cela nous paraît incohérent que la commission des fêtes ne se saisisse pas non plus de cette question-là. On avait déjà demandé cette question, parce qu'il nous semblait important et même souhaitable pour se faire un avis, je dirais entre guillemets avisés, sur cette question-là de partager les éléments techniques. Ce travail n'a pas eu lieu. J'ai renouvelé cette demande quand vous nous aviez demandé à nouveau il y a quelque temps pour nous indiquer votre... du coup maintenant c'est plus qu'une intention, c'est une conviction que vous portez aussi. C'est une proposition pour reprendre votre terme. Pour autant, vous arrivez à cette conclusion que je qualifie rapidement de la seule solution possible après avoir fait un travail. Forcément, je ne mets pas en doute les réflexions que vous avez dû mener entre élus de la majorité avec les services sur la recherche d'autres solutions alternatives. La difficulté est que ce travail-là, il n'a pas été partagé avec nous. Aujourd'hui, prendre un avis sur des éléments techniques, des hypothèses, des aspects juridiques que vous avez mobilisés et que l'on n'a pas, c'est un exercice compliqué. À ce stade de la réflexion, je ne suis pas convaincu du fait que c'est la seule solution parce qu'essentiellement du point de vue de l'organisation de cette réflexion, on n'a pas été associé dès le début à cette construction d'un point de vue qui au final aurait pu être partagé. Mais au moins chacun serait passé par l'examen de toutes les différentes hypothèses. Vous m'avez dit hier à la sortie de la réunion que vous étiez disposé à nous nourrir...

M. le Maire : Je confirme. On a le temps encore.

M. Iriart : Je ne sais pas si l'on aura le temps de travailler efficacement cette question-là, mais en tous cas c'est un exercice que nous ferons. Nous affinerons notre position à l'occasion de la prochaine délibération si délibération il y a.

M. le Maire : Je confirme qu'à l'issue de la réunion de la commission extramunicipale des fêtes qui s'est tenue hier soir à la maison des associations, je vous ai fait cette proposition. Vous dites : « je manque d'éléments d'information » et j'entends bien sûr tout à fait cela. Si on fait de la concertation, c'est pour répondre à ce type de questions. Je vous dis, rapprochez-vous des services, monsieur Wittenberg, notre directeur général vous a dit qu'effectivement les documents pouvaient être mis à votre disposition. Ceux qui veulent voir les détails chiffrés de tout cela, tout est ouvert. Ce sont des documents publics. Je vous dis, il n'y a aucun souci là-dessus, ça vaut pour vous monsieur Iriart, comme tout membre du conseil municipal de la majorité comme de l'opposition.

M. Ugalde : Je voudrais simplement revenir sur la fin du propos de Mathieu dont je continue à dire, alors si le mot est malheureux, il en trouvera un autre, mais le fond m'a fait réagir, parce que la comparaison, entre guillemets encore une fois, un peu tarte à la crème de Bayonne et Pampelune est à mon avis un peu facile. Voilà. Quand on sait le niveau de la présence financière des puissances alcoolifères là-bas, et deuxième élément, la présence à la députation de Navarre que vous oubliez et qui est pour au moins 30 à 35 % sur le budget global des fêtes de Pampelune, mon homologue s'en félicite à chaque fois que je l'ai au bout du fil aussi. Si la région demain veut arriver à ce niveau-là pour ne pas faire payer les fêtes de Bayonne, elle sera aussi la bienvenue, Mathieu. Ce sont des éléments qui manquent dans la comparaison que j'ai trouvé un peu facile et c'est la raison pour laquelle j'ai réagi un peu

viscéralement, si la forme vous a choqué, je m'en excuse bien évidemment, vous savez qu'il n'est pas dans mes habitudes d'être maladroit ou en tout cas irrespectueux vis-à-vis de vous.

Deuxième élément important, je vais au bout de ta référence littéraire tout à l'heure. J'ai la prétention de connaître les propos et les écrits de Francis Marmande aussi bien que vous. D'abord, je voudrais être certain qu'il participe de l'opposition que tu viens d'évoquer, malgré ce qu'il a écrit. Je suis de ceux qui pensent que par rapport à toutes les solutions dont on nous parle et en particulier la participation de grandes sociétés, le fait de mettre un euro par jour à la participation générale et citoyenne à l'organisation des fêtes de Bayonne, c'est un acte militant et fort et puissamment proche de l'ADN des fêtes de Bayonne, vous voyez je vais plus loin. Je pense que de tous les financements possibles, c'est très certainement celui qui correspond le mieux à l'esprit de ces fêtes de Bayonne.

M. Bergé : D'une part bien évidemment j'excuse Yves par rapport peut-être au terme très tranquillement et je tiens à le rassurer qu'il continuera à m'inspirer comme en début de conseil municipal. Il n'y a pas de problème là-dessus. Il n'empêche que la question de cofinancement faisait partie de mon raisonnement et tu l'as évoqué. Ce que je trouve quand même intéressant dans votre démarche, cela rejoint un peu ce qu'a dit Jean-Claude Iriart. J'étais membre de la commission extramunicipale des fêtes lors du précédent mandat. Et j'ai participé à toutes ces réflexions. Et il y avait notamment cette réflexion de faire payer les fêtes qui à l'époque avait été exclue et c'est la fameuse étude qu'a demandé Henri Echeto. Ce que je remarque, c'est que dans ce mandat-là, on n'a pas tout remis en chantier. On a mis en chantier que cet élément-là. Donc, pourquoi, alors que l'on doit faire un audit, avoir une vision globale, ne pas remettre en chantier, demander comme je le fais une professionnalisation de l'ensemble des secteurs des fêtes.

Le seul élément que vous avez remis en chantier par rapport à la réflexion de 2011 et l'on peut dire quand même que j'ai été membre de la commission extramunicipale, la question de recherche de partenariat, on n'a pas toujours été organisé de la manière la plus professionnelle. Comme on a professionnalisé la question cette fois de faire payer les fêtes. Donc, il s'agit bien d'un choix politique d'avoir choisi cette option. J'estime et nous estimons que c'est peut-être l'option la plus facile. Ce n'est pas qu'il ne s'agit pas de ne rien faire payer aux gens, c'est le principe de faire payer la fête et non pas de faire payer les usages. Vous qui aimez les questions budgétaires, monsieur le Maire...

M. le Maire : 35 ans de profession libérale, les budgets, je sais ce que sais. Je faisais payer mes clients et je savais ce qu'était une addition, figurez-vous.

M. Bergé : Moi aussi.

M. le Maire : Je n'ai jamais dépendu de quiconque, que de moi-même. Je n'ai pas de leçon à recevoir de vous dans ce domaine. Et je vous respecte en vous disant ça.

M. Bergé : Moi aussi. Je vais revenir justement.

M. le Maire : Ne perdez pas le fil s'il vous plaît.

M. Bergé : Vous avez réussi. Il faut que je retrouve mon point, parce qu'il était plutôt bon. Ca y est je l'ai ! On revient aux questions budgétaires. C'est pour ça, vous ne vouliez pas parler budget, c'est pour ça que vous m'avez fait perdre mon fil. À combien se montent les recettes de stationnement pendant les fêtes de Bayonne ?

M. le Maire : Je ne peux pas répondre à cette question. Mais c'est une bonne question.

M. Bergé : Est-ce qu'elles sont intégrées dans le budget des fêtes ?

M. le Maire : À ma connaissance, non.

M. Bergé : Et à Pampelune, est-ce qu'elles sont intégrées dans le budget des fêtes ? Vous savez tous combien on paie dans les parcs de stationnement à Pampelune par rapport à ça ? Donc, c'est un modèle différent. On fait payer l'usage. On ne fait pas payer l'activité festive.

M. le Maire : Terminez, monsieur.

M. Bergé : Quand vous dites que l'on a tout étudié, quand je vous pose la question ici, quelles sont les recettes de stationnement liées aux fêtes de Bayonne ni vous ni votre adjoint aux finances n'est en capacité de me le dire. Ça veut dire que l'on n'a pas étudié toutes les pistes. Qu'il y a peut-être des pistes sur les questions tarifaires par rapport au stationnement, que ces questions tarifaires peuvent être également étudiées sur certains types d'occupations privatives du domaine public. Vous voyez bien, depuis 2011 vous n'avez étudié qu'une seule des questions de l'ensemble qu'avait étudié lors du mandat précédent. Il s'agit bien d'un choix politique, mais tronqué.

M. le Maire : On vous a compris.

M. Etcheto : C'est un sujet qui éveille les passions, mais forcément à juste titre, je crois que c'est quand même légitime, je ne veux pas reprendre ce qu'a dit Mathieu, au nom du groupe, on le partage complètement. On va essayer de faire vite.

Ce qu'a dit tout à l'heure et ce qu'a demandé Jean-Claude Iriart est aussi important et j'y reviendrai très rapidement. Au-delà de la passion, quand même, que les choses soient un peu claires. Il y a quelque chose dans la réponse à Mathieu qui ne m'a pas trop plu, c'est d'entendre dire que l'on aurait un discours politicien ou quelque chose de ce genre. Je trouve que le mot a été employé. Là-dessus, nous avons une attitude responsable. Je crois que monsieur le Maire dans les échanges que nous avons eus en amont dans la consultation que vous avez faite, je crois que vous pourrez le reconnaître, je vais aussi rappeler, vous le savez bien, quand il y a eu alors certes sur un sujet avec des enjeux beaucoup plus graves et les événements de Nice, je vous avais appelé et au nom du groupe, je vous avais dit clairement : « tu es devant une décision extrêmement difficile, et quelle que soit la décision que tu prendras, on te suivra ». Nous sommes évidemment, comme tous les Bayonnais, et comme ceux qui sont de l'autre côté de la table bien entendu, complètement attachés à cet élément du patrimoine immatériel de la ville. Il y a des choses que l'on partage complètement aussi dans le constat de départ. Le surcoût des fêtes, justement depuis le surcoût de sécurité, notamment de ces dernières années, liés à ces événements-là. C'est un problème. Ça pèse sur la ville. On ne veut pas aller dans la polémique, il y a certainement d'autres problèmes aussi dans les choix budgétaires. Mais c'est autre chose. Évidemment que cet argent qui est employé là, il n'est pas employé par définition sur d'autres politiques publiques qui seraient tout à fait indispensables. Ce que l'on va partager aussi, c'est que sans doute il n'existe pas de solution miracle, sinon elle serait déjà en place. Les solutions ne sont pas faciles. Il n'y a évidemment pas que les contribuables, les bayonnais qui sont pénalisés dans leur vie quotidienne. Vous prenez l'exemple de commerces, mais je dirais même, il y a beaucoup de commerces bayonnais du centre-ville qui ne ferment pas le vendredi midi. Dès le mercredi midi depuis quelques années, alors que ce n'était pas le cas d'ailleurs il y a une dizaine d'années. Bien entendu, tout cela on le partage. Il y a quand même un double aspect et je ne reviendrais pas sur celui de l'esprit que Mathieu a parfaitement décrit. Dans le choix que vous proposez, il y a clairement une dimension qui porte sur la philosophie et l'esprit même de la fête. Il y a quand même aussi autre chose.

La solution que vous préconisez, elle pose aussi question et là je rejoins un petit peu la demande que je formulais tout à l'heure et que Jean-Claude Iriart a rappelée. La mise en œuvre de cette solution pose question sur son efficacité. On le sait bien, ce n'est pas quelque chose de facile... Vous ne faites pas faire une étude pour rien. C'est parce qu'évidemment, la complexité de la mise en œuvre, les coûts induits, finalement le niveau de recettes que l'on ne connaît pas qui rapporterait de l'argent et du coup, est-ce que c'est l'intérêt ? On en avait discuté, si évidemment c'est pour trouver 100 000 euros, ce genre de choses, ça n'a pas d'intérêt. Donc, là-dessus, il faudrait évidemment en savoir un petit peu plus, d'où également notre demande... Et puis il y a autre chose. Il y a aussi plein d'inconvénients, d'effets pervers qui pourraient naître, certains aussi sur les comportements enfin bon, tout ça a certainement été envisagé, mais nous avons besoin, nous avons tous besoin pour affiner nos analyses, d'éléments techniques objectifs pour pouvoir les apprécier sur les fréquentations et peut-être également aussi puisque nous évoquons des solutions alternatives possibles qui seraient que des solutions partielles, et l'addition de solutions partielles, on est bien d'accord. Mais là aussi, parce qu'évidemment les groupes d'oppositions n'ont pas les moyens techniques pour pouvoir réaliser ce travail eux-mêmes, on aimerait disposer des expertises et également sur ces solutions alternatives possibles et ce que ça pourrait rapporter. Voilà, toujours dans un esprit de responsabilité.

M. le Maire : Vos questionnements sont les nôtres et bien des choses que vous venez de dire, j'aurais pu les dire. Par contre, l'accès aux documents qui vous permettra de vous faire une conviction, je confirme notre volonté de vous les fournir. Et le plus rapidement possible, les services sont derrière moi, ils l'ont déjà compris hier soir, puisque nous en avons parlé après la commission. Je le répète ici en séance publique.

M^{me} Herrera : Nous avons très peu parlé de recettes. Tout le monde le sait, quand on va faire la fête à Bayonne, on sait avec quelle somme d'argent on commence la fête et sans avoir des consommations qui vont au-delà du raisonnable on se rend compte que l'on dépense beaucoup d'argent pendant les fêtes. Donc, il nous manque véritablement une photographie. La question de Mathieu sur les parkings n'est pas neutre. Je reçois des amis qui prennent des abonnements toute la semaine dans les parkings. Cela paraît anecdotique, mais on ne sait même pas si c'est anecdotique ou pas. C'est véritablement avoir une photographie des coûts, mais aussi des recettes, avec qui et combien. Si on veut avoir une vision éclairée, ça fait partie des expertises juridiques. C'est le premier élément.

Le deuxième élément, c'est pour répondre à madame Bisaut. Elle a parlé du budget participatif. Certes ça peut être une solution. Le problème c'est que tel qu'il est présenté effectivement un euro par jour c'est absolument symbolique, mais cela va passer par un contrôle d'accès à l'espace public. Je pense que c'est cela qui nous pose problème, c'est-à-dire de mettre en place un contrôle, un espace public, le budget participatif est directement lié à cette contrainte. Aujourd'hui, on déambule dans la fête... Les aspects symboliques, à mon avis, ne sont pas négligeables. Dernier point, ça fait des années que l'on entend parler du coup du nettoyage et de la surveillance des plages sur le littoral. Ce qui est pris en charge par les communes. On a un certain nombre de maires pas très loin qui sont... la surveillance et le nettoyage avec des obligations légales très importantes. Avec un accès direct à un service qui est de pouvoir profiter du littoral et l'on rentre peut-être là dans des sujets qui vont être... ça risque de donner des idées. Il y en a déjà qui réfléchissent à des solutions, c'est simplement sur des problématiques, non pas de réciprocité directe, mais de réflexion dans l'air du temps.

M. Boutonnet : Oui très rapidement, nous n'allons pas revenir sur Pampelune effectivement, c'est quelque chose qui revient souvent comme comparaison. Mais nous sommes sur deux villes qui n'ont pas la même taille, qui n'ont pas les mêmes budgets. Tous ceux ici qui travaillent régulièrement avec Pampelune le savent. Il n'y a pas de parallélisme

et ne serait-ce que comme ça a été dit, la configuration de la Navarre n'est pas la même, il y a Pampelune et puis après il y a des petites choses autour. Ici c'est très différent. La deuxième chose, c'est... je pense, il y a une question que l'on s'est posée au début et il y avait deux questions, il y avait le coût de la sécurité. Aujourd'hui, je pense qu'en plus si l'on a cette optique de fermer les accès à la ville, on va gagner aussi en sécurité et l'on va l'auto-financer et ça va nous rapporter. Monsieur le maire, vous parliez de fêtes *secures*, on y est et je pense que l'on va gagner en sécurité. Et ça va aussi rassurer, parce que les gens sont inquiets, on a cru pouvoir souffler et puis paf c'est retombé il n'y a pas si longtemps que ça un malade s'est mis à tirer sur les gens.

On n'est pas à l'abri. La dernière chose, quand j'entends dire que les Bayonnais ne vont pas payer, mais que leurs enfants, je ne vais pas parler de bêtise, je ne me risquerai pas, mais quand j'entends dire que les Bayonnais ne vont pas payer, mais leurs enfants qui vivent ailleurs oui, c'est faux. En fait la deuxième question que l'on s'est posée, c'est plutôt celle-là : qu'il n'y a que les Bayonnais qui vont payer, que ce soit par l'impôt ou, parce que leur ville est mise à disposition. J'ai plaisir à mettre à disposition la ville dans laquelle j'habite et où je paie des impôts, mais j'estime qu'il y a une solidarité, je l'ai déjà dit, je le redis, c'est une question de solidarité aussi. Est-ce qu'il n'y a que les Bayonnais qui doivent payer les fêtes ou est-ce que les gens que l'on accueille avec plaisir, pour beaucoup, doivent aussi nous aider de manière solidaire et très symbolique à payer ces fêtes-là ? La question n'est vraiment pas de dire, est-ce que les Bayonnais paient ou pas ? C'est est-ce que les Bayonnais sont seuls à payer ou pas ? Je crois que ça résumerait à peu près et ça recentrerait un petit peu aussi les débats.

M^{me} Durruty : Simplement rappeler à monsieur Bergé que nous avons tous délibéré sur les tarifs d'occupation du domaine public pour les fêtes, avec une graduation qui a été faite et donc aujourd'hui si les recettes n'ont pas notamment pour les deux dernières éditions évolué comme nous l'avions prévu, c'est simplement, parce qu'il y a eu une réduction de la voilure de l'ensemble des dispositifs mis en œuvre tout simplement par rapport à toutes les problématiques de sécurité auxquelles nous avons tous été confrontés.

Deuxième élément, à chaque fois que nous avons rencontré à la fois, monsieur le maire, les cafetiers ou les représentants des associations, je me suis exprimée sur le fait que j'appelais de mes vœux que nous puissions élaborer dans le cadre de la nouvelle agglomération un véritable observatoire économique de ce que sont les fêtes de Bayonne, parce qu'il y a aussi énormément de points effectivement au-delà des questions de stationnement, mais des flux financiers qu'il nous faut évaluer, y compris externe à la fête. Et donc ça fait partie des propositions que nous avons à mener.

M. le Maire : L'intérêt du débat, c'est que vous êtes d'accord là-dessus aussi. On va demander à monsieur Soroste qui a l'esprit de synthèse, de terminer ce débat et l'on va terminer surtout par un vote.

M. Soroste : Je vais quand même rappeler deux choses. Depuis dix ans que j'ai les finances de la ville, c'est un sujet qui se pose à moi, donc depuis dix ans. Ce n'est pas d'hier que l'on réfléchit à la question. On n'a toujours pas résolu le problème, mais c'est un vrai sujet financier bayonnais. Deux choses là-dessus. La première. Concernant monsieur le Maire et ses compétences en matière financière ou son attrait pour les finances, là je voulais témoigner d'hier matin. Hier matin, un sujet quand même compliqué et nouveau, Jean-Claude Iriart le sait bien. On était deux élus. Il n'y a pas que moi qui aie parlé. Je peux vous dire que ce qu'il a dit financièrement... J'aime bien avoir mon maire à côté de moi quand on a quatre personnes en face. Même si les services nous ont aidés derrière. En tant qu'élu on n'est que deux face à quatre personnes. On parle de 1,5 million d'euros. Pour répondre à Sophie, bien sûr qu'il y a beaucoup de choses, etc. aux alentours. Mais je parle du coût qui

est supporté par les contribuables bayonnais et si vous faites l'addition comme moi depuis dix ans et chaque fois après les fêtes, le festayre est content, mais l'adjoint aux finances, il l'est moins le lundi ou le mardi quand il voit l'amoncellement des factures à payer et qu'il sait qu'il y a 10 % de la taxe d'habitation qui va partir, payée par les Bayonnais. Étienne vient de le redire, tout le monde ne peut pas le nier. S'il y a 50 000 habitants qui supportent ce million et demi d'euros chaque année depuis dix ans, ça fait quand même 15 millions d'euros. Que les Bayonnais contribuables ont payé pour qu'il y ait entre 800 000 et un million de personnes, que l'on est très content d'accueillir. Mais il y a un déséquilibre qui est flagrant et qui est injuste. Profondément injuste. Alors oui, on fait la fête, oui tout le monde est d'accord pour faire la fête, mais si elle est payée par les autres et de manière injuste, ce n'est pas satisfaisant non plus.

Alors on est festayre on fait la fête, très bien, Francis est très content de la faire, mais il n'est pas contribuable de Bayonne. Mais ce n'est pas lui qui fait partie du million et demi d'euros. Je suis très content de participer à tout quand c'est payé par les autres. Et ça a des limites. Ici nous sommes élus responsables. Nous participons aux fêtes, on est d'accord, mais il y a ce problème financier. Je voulais rajouter que la Cour des Comptes, en dix ans, est venue deux fois. Leur conclusion, les deux fois, vous le verrez dans le prochain rapport, il n'y a pas de problème particulier, mais le coût des fêtes... Le coût des fêtes ! Il n'y a pas une ville en France de 50 000 habitants de notre taille qui supporte ça comme ça. C'est très difficile. Il n'y en a pas beaucoup qui supportent comme ça.

Je me rappelle la maire de Pau, l'ancienne maire de Pau, elle avait à un moment donné posé des questions très importantes, parce que son grand prix de Pau lui coûtait cher, 300 000 euros. Elle a 80 000 habitants. Je ferme la parenthèse.

Pampelune, je confirme ce qui a été dit. Vous vous rendez bien compte qu'il y a dix ans, qu'est-ce que j'ai fait la première fois que l'on a eu les élus de Pampelune à côté, j'ai pris l'adjoint aux finances à mes côtés. Et je lui ai dit : « comment vous faites ? », « mais moi je n'ai aucun souci, Heineken 2 millions, La *diputación de Navarra*, 2 millions de plus, terminé ». Sauf que nous la *diputación*, elle ne donnait rien et sauf que...

M. le Maire : L'agglo a autre chose à faire.

M. Soroste : Et Heineken, vous le savez comme moi, c'est le problème de la loi Evin. On essaie de ne pas être trop bête et ça fait dix ans que l'on travaille à tout ça. Comme l'ont dit Martine et Yves avant moi, on a déjà travaillé beaucoup le sponsoring, on a pris des cabinets de sponsoring, on n'a pas la loi Evin pour nous, on a Ogeu qui finance un partenariat, c'est déjà des gens extrêmement sympathiques. Je ne sais pas quel retour ils ont derrière. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas continuer, mais on a déjà beaucoup travaillé, donc je crois quand même, il ne faut pas nous enlever le fait de travailler. Je voulais vous dire que c'est ça. À mon avis, il faut continuer la réflexion. En plus, on a, tout le monde le sait, depuis 2016 le coût de la sécurité qui grimpe. Et là ce que l'on vous demande de voter aujourd'hui, alors j'espère que vous allez le voter. 1,5 million de subvention du budget principal au budget des fêtes pour équilibrer. Si vous ne votez pas et si en plus, vous n'êtes pas pour trouver des solutions alternatives, il est vrai que là c'est la quadrature du cercle financièrement. Tout a un coût en fait, au final.

M. Bergé : C'est vrai sur dix ans, il a un discours constant sur cette question des fêtes de Bayonne. Donc, c'est un compliment. Par contre, c'est marrant, sur le budget général, vous n'avez pas du tout le même discours. Je me rappelle du dernier budget avec Jean Grenet où vous disiez, on a bien fait d'investir ce mandat, parce que le mandat prochain on pourra plus investir. Et aujourd'hui, vous nous tenez le discours totalement contraire.

M. le Maire : On vous a entendu. On passe au vote. Y a-t-il des abstentions sur ce vote ? Il y en a deux. Y a-t-il des votes contre ? Vous votez contre. Et donc la délibération est adoptée avec les voix de la majorité, je vous remercie.

ADOPTION, A LA MAJORITE

*Mmes Aragon, Picard Felices, Capdevielle, Herrera Landa,
MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga votent contre
M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent*

Rapporteur : M. Neys

14.Exercice 2018 – Budget annexe des parcs de stationnement – Budget primitif.

M. Neys : Le budget annexe des parcs de stationnement s'équilibre globalement à 6 950 000 euros, exploitation et investissement confondu. Nous devons six millions en 2017. En application des articles L2312 Alinéa A3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe des parcs de stationnement présenté dans un document joint à la note explicative de synthèse par nature et par chapitre.

M. le Maire : Un budget qui va nous mettre d'accord ? Peut-être pas. Je mets aux voix s'il n'y a pas de question. Je n'en vois pas. Vous ne prenez pas part au vote, abstention, délibération adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

*Mmes Aragon, Picard Felices, Capdevielle, Herrera Landa,
MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote
M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent*

Rapporteur : M. Soroste

15.Vote des taux d'imposition pour l'année 2018.

M. Soroste : Cela va être très rapide. Il est proposé au conseil municipal pour la neuvième année consécutive de ne pas augmenter les taux d'imposition commune. Il est donc demandé au conseil municipal de fixer les taux comme 2018, comme détaillé en note explicative de synthèse leur produit permettant d'inscrire un budget primitif, un produit fiscal de 31 668 147 euros arrondi à 31 668 000 euros.

M. le Maire : C'est peut-être le moyen pour moi de dire la reconnaissance que j'ai vis-à-vis, parce qu'il a été mon avocat à l'instant, du travail exceptionnel fait par Michel Soroste pour les finances depuis fort longtemps d'ailleurs et des services qui sont juste derrière lui et qui, bien évidemment font ce travail. Mais vous êtes tous d'accord là-dessus. Vous les félicitez chaque fois que vous le pouvez aussi, mais je pense que ça méritait d'être dit. Sur ce vote des taux, je mets aux voix, vous ne prenez pas part au vote. Vous vous abstenes, et la délibération est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

*Mmes Aragon, Picard Felices, Capdevielle, Herrera Landa,
MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote
M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent*

M. le Maire : Avant de passer à la délibération suivante que va nous présenter monsieur Laiguillon, je dois réparer une erreur. Tout à l'heure, quand on a voté la délibération sur l'EPCC scène nationale, souvenez-vous, je ne sais pas pour quelle raison, j'ai oublié de vous proposer, alors je reprends cette délibération numéro 9, j'ai oublié de vous dire que l'on proposait pour représenter la ville au sein de l'EPCC trois noms, le maire, Yves Ugalde et madame Castel. Excusez-moi, je ne l'ai pas dit, heureusement que les services suivent. Je me permets de remettre aux voix la délibération numéro 9. Excusez-moi pour cet oubli.

Rapporteur : M. Laiguillon

16.Exercice 2018 – Soutien au monde associatif – Attribution de subventions.

M. Laiguillon : Je vais dire que la ville de Bayonne est riche. Elle est riche de par son tissu associatif. Tellement dense, tellement diversifiée... Certaines associations sont des piliers de notre vie à la bayonnaise. D'autres, plus récentes, amènent un vent frais sur notre cité. Plus de 800 associations forgent au jour le jour l'identité de notre ville. Cet engagement associatif est paradoxal. Il est d'une solidité exceptionnelle, en témoigne le dynamisme des associations et l'extrême variété des actions conduites. Il est dans le même temps, d'une grande fragilité et on le mesure tous par les nombreux échanges qui témoignent de la difficulté à mobiliser les bénévoles ou à consolider les modèles économiques trop incertains. Dans ce contexte, la ville de Bayonne joue son rôle. Elle joue même pleinement son rôle. Avec près de 3,4 millions, le niveau d'engagement financier de la collectivité publique en direction des associations est un véritable marqueur, un marqueur fort de notre politique. Un signe et un choix politique dans tout ce que la politique a de plus noble. C'est un niveau d'engagement qui singularise Bayonne, qui la distingue des autres villes du territoire et dont on peut être fier ici. Rien ne doit le banaliser non plus. S'engager en faveur des associations, c'est aussi agir. Agir au service de la mixité sociale, du développement durable, du respect, de l'engagement, de la solidarité, dans divers domaines, du sport, de la culture et du social. On a mis en place une stratégie d'accompagnement et de soutien aux associations, basée autour de quatre axes.

Le premier, c'est la mise à disposition d'outils efficaces et pertinents, de développement de la vie associative, je pense à la maison des assos, à la salle Albizia et aux locaux du 3 bis.

Le deuxième axe, accompagner les associations dans leur gestion administrative, financière, opérationnelle, avec le concours du centre de ressources à l'appui à la vie associative. Aussi avec des applications inter-assos qui permettent d'interagir entre les associations pour mutualiser les moyens, les équipements et les idées. L'annuaire aussi des associations interactives électroniques.

Un troisième axe, valoriser et mettre l'action et les projets d'association, valoriser l'implication des associations, faire connaître les associations aussi entre elles. Le bénévolat aussi notamment. Le forum des associations réalisé au mois de septembre 2017 et dont la seconde édition interviendra en 2019.

Un quatrième axe, apporter un soutien financier aux associations dans une logique d'équité et de transparence.

C'est l'engagement depuis l'exercice budgétaire 2016 dans la démarche de critérisation. Une démarche dont il faut rappeler le sens et les objectifs. L'équité, la lisibilité, la transparence. L'objectivité et la connaissance partout les modèles d'aides aux associations. Une démarche

que nous avons toujours abordée avec ambition, exigence, mais aussi avec beaucoup d'humilité. Nous avons toujours su dire par exemple que les modèles mis en place au titre de l'action sportive ne trouveraient pas d'équivalent au titre de l'action publique culturelle. Une démarche dont on a toujours rappelé qu'elle ne devrait jamais priver la ville de rapports directs avec les associations faites de dialogues et de projets. Bien au contraire. Cette démarche, aussi imparfaite soit-elle, nous n'avons pas à en rougir. Elle amène connaissance, clarté et lisibilité de l'action publique en faveur des associations bayonnaises, comme personne ne l'avait fait auparavant.

Deux petites remarques. Elle est encore perfectible et elle ne se suffit pas à elle-même. D'où notre volonté d'inclure dans ce cadre plus large un règlement de l'aide de la ville aux associations. Il fallait franchir ce pas. Une étape, de la critérisation au règlement. La ville veut affirmer et consolider un changement profond de méthodes initié par la critérisation, mais non achevé avec cette démarche. Ce changement, il nous reste pour une part importante et je le reconnais à l'appliquer. Le règlement a vocation à imposer les bases et c'est de son application que découleront les évolutions vers plus de transparence et d'objectivité que nous voulons tous. Ce règlement, nous l'avons examiné à deux reprises. En commission de travail. Et je tiens à remercier les élus de l'opposition comme de la majorité, les associations et surtout les services techniques aussi. Nous aurons pu l'amener en délibération pour ce conseil. Deux raisons pour lesquelles il est proposé de statuer d'ici quelques semaines, déjà un sur la forme. Il m'a semblé à la faveur d'une dernière relecture, pour regarder la dernière contribution judicieuse des uns et des autres, que nous devons encore apporter des modifications sur le fond, à la faveur d'une nouvelle commission de travail, pouvoir mieux préciser ensemble la manière dont nous allons l'appliquer et de se faire préciser la méthode que nous souhaitons retenir pour traiter des questions de la vie associative dans cette ville. On pense par exemple à une commission ad hoc qui va être proposée de réunir à plusieurs reprises dans l'année sur ce sujet transversal de la vie associative. C'est un élément nouveau de gouvernance qui va nécessiter des précisions sur ses contours, son périmètre de responsabilités, ses objectifs. Et je tiens à remercier aussi monsieur le maire. C'est un sujet trop important, trop majeur pour la cohésion de la cité que celui de la vie associative. Il mérite que nous prenions tout le temps nécessaire et surtout que l'on se garde d'instrumentaliser à d'autres fins que celle du bien vivre à Bayonne. Avec tous celles et ceux qui voudront continuer et contribuer à notre travail, on va donc finaliser notre démarche de façon à présenter un choix abouti d'ici le conseil municipal de juin.

Je vais vous lire la délibération. Je crois que vous l'attendez tous. Il est proposé la poursuite de la démarche visant à la critérisation des aides aux associations tout en apportant des adaptations par rapport aux deux années précédentes pour tenir compte de diversité du tissu associatif. Les coûts et la concertation avec les associations concernées permettront d'affiner encore le dispositif. Trois enjeux sont pris en compte pour la structurer. L'adéquation, la complémentarité et la cohérence avec l'action publique municipale. La maîtrise et le contrôle de l'aide financière aux associations. Une gouvernance du projet qui intègre les impératifs du développement durable, de la concertation et du dialogue.

En application de ces critères retenus, au titre de l'année 2018 pour l'examen des dossiers, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions aux associations, montant total 3 303 021 euros, aux établissements publics, dont 2 545 000 au CCAS, à la caisse des écoles 33 000 euros, au GIP, conseil départemental d'accès au droit des Pyrénées Atlantiques 3 300 euros et aux établissements d'enseignement tel que détaillés en note explicative de synthèse et d'autoriser monsieur le maire à signer les conventions de financement nécessaires, ainsi que tout éventuel avenant à ses conventions.

M. le Maire : Merci. Rapport riche. Monsieur Laiguillon, on vous félicite pour cette prestation et surtout pour la richesse du propos. On va prendre vos questions.

M^{me} Herrera : Mesdames, messieurs, chers collègues, contrairement aux deux années précédentes, notre intervention relative à la délibération concernant le soutien au monde associatif sera courte, relativement courte. Ni voyez pas le signe d'un désintérêt, pas du tout, sur un sujet qui est très sensible, mais bien au contraire la conséquence de certains constats. Comme nous l'avons déjà souligné, nous soutenons bien sûr les objectifs présentés par Cyrille Laiguillon dans le cadre de la délibération. C'est-à-dire votre volonté affichée d'améliorer la transparence et l'équité, la lisibilité, l'objectivité dans la démarche d'attribution des subventions municipales à des associations très nombreuses. J'étais moi-même étonnée par le nombre qui est annoncé dans le document support qui est de 800. On va le retenir. On va faire confiance aux services dont le rôle est fondamental et irremplaçable dans des domaines très divers de la vie publique. On sait bien que la puissance publique ne pourrait pas assumer tout ce qui est assumé aujourd'hui par les bénévoles. Vous avez souhaité depuis 2016 mettre en place ces objectifs, mettre ses objectifs en œuvre. Il y a une démarche de critérisation, un exercice difficile tant il est délicat d'appliquer des règles communes à des situations associatives qui sont particulièrement différentes et diverses. Nous avons participé, comme vous l'avez souligné, à de nombreuses commissions et fait part d'un certain nombre de propositions. Après deux années d'exercice de cette démarche, on peut aujourd'hui faire quelques constats.

Je vais essayer d'être très rapide. Le premier va concerner plutôt le domaine de la critérisation dans le domaine du sport qui, à notre goût, on l'a d'ailleurs dit en commission la dernière fois, s'est transformé en un véritable catalogue à la Prévert, avec un nombre et la volonté d'exhaustivité en matière de critère qui finalement lisse totalement les spécificités, fait disparaître les priorités et n'amène finalement pratiquement qu'une reconduction d'une année sur l'autre d'une subvention qui existait déjà l'année précédente. La question que nous nous posons, c'est pourquoi mettre en place un système d'une complexité rare, très coûteux pour les services en termes de temps et très chronophages pour les associations pour un résultat qui finalement est pratiquement une reconduction. Alors je ne vais pas revenir sur des critères qui ont été mal formulés, on l'a signalé à plusieurs reprises, par exemple un bénévole qui se déplace à Bayonne, on est toujours sur des problèmes de domiciliation pour faire du bénévolat, qui va pénaliser économiquement son association en termes de subvention, puisqu'il est compté comme un adhérent non bayonnais. Il y a un certain nombre de critères, après pour certains qui manquent de précision. Il y a un déséquilibre entre les critères qui aujourd'hui s'appliquent au sport santé par exemple que vous revendiquez comme une priorité et l'on est tout à fait derrière vous dans ce domaine et la faible part des critères qui relèvent aussi de cette dimension.

Je vais maintenant passer très rapidement au domaine culturel. Vous avez opéré une catégorisation qui finalement relève de critères qui sont dans ce domaine subjectif et vous avez catégorisé dans plusieurs catégories les associations culturelles. Une question se pose aujourd'hui. Est-il possible de changer de catégorie pour une association ? Moi je n'ai rien vu qui concerne des possibles changements de catégories.

Pour reprendre la métaphore sportive, y a-t-il un système d'accession et de descente, sur quel type de résultat ?

Où est-on dans le cadre, comme les ligues américaines professionnelles, de ligues fermées pour lesquelles on ne change pas de catégorie quoiqu'on fasse ? C'est une question importante pour les associations.

Troisième volet, ce sera ma dernière remarque, concernant de manière transversale le fait que l'on n'ait pas un document unique, que l'on a demandé à de très nombreuses reprises, et l'on n'est pas les seuls à l'avoir demandé, qui intègre à la fois la subvention, mais aussi la mise à disposition de locaux qui souvent pèsent beaucoup plus sur les budgets que les

subventions elles-mêmes et troisièmement éventuellement les exonérations d'utilisation de salles qui pour certaines pèsent aussi de manière significative. Donc, en l'absence d'un document unique, le souci de lisibilité de transparence finalement retombe un peu à plat, puisqu'on a des éléments qui pèsent très fortement, qui disparaissent de cette photographie.

Pour conclure, on a un peu l'impression parfois, alors là je vais être un peu sévère, mais je vous préviens, c'est que l'on a un résultat qui est finalement ce que l'on veut donner aux associations globalement, avec des caps qui ont été bien définis tout à l'heure qui sont le CCAS et d'autres types de structure. On isole ces subventions-là et après on a un volume financier sur lequel on va chercher l'équation qui permet d'atteindre ce résultat. C'est un petit peu l'impression que l'on a, c'est-à-dire que l'on sait le résultat à l'avance et que l'on va se débrouiller pour trouver techniquement une équation qui permet d'arriver à un résultat qui finalement est un petit peu marqué, reconnaissez-le, par des choix politiques implicites. Merci.

M. Iriart : À mon tour, je souhaitais rappeler effectivement notre adhésion à la démarche qui est initiée en matière de critérisation. Nous y trouvons essentiellement une vraie plus-value pour aller chercher une transparence que nous devons à tous les acteurs associatifs de la ville sur la manière dont les subventions sont décidées et affichées. Nous adhérons aussi à la démarche participative qui a été mise en place tout au long de cette affaire depuis deux/trois ans, puisqu'on a été amené à pouvoir nous positionner sur la base d'éléments complets et assez exhaustifs. D'ailleurs je trouve que la réflexion sur la mise en paiement des fêtes aurait pu s'inspirer de cette démarche-là. On aurait peut-être pu progresser collectivement ensemble sur cette question. Pour autant, on n'est pas encore dans la mise en œuvre mécanique, entre guillemets, de cette critérisation.

La démarche a été engagée en 2015, elle a été mise en œuvre pour le sport en 2016, elle a été élargie à la culture en 2017 et aujourd'hui on est encore dans l'attente d'une copie finalisée qui permettrait effectivement de pouvoir traiter de façon exhaustive l'ensemble des subventions. Les choix que vous avez faits en termes de versements de subventions ne sont pas aujourd'hui la déclinaison, y compris des éléments de critérisation, qui pourtant ont déjà fait l'objet de discussion. Je trouve qu'il y a donc urgence à aboutir sur cette question. Il restera ensuite avant la fin du mandat l'année 2019 qui pourrait être effectivement la première possibilité de décliner un règlement d'intervention, puisqu'au-delà de la critérisation vous avez fait le choix, et je pense que c'est le bon d'aboutir sur un règlement d'intervention global qui pourrait permettre de traiter la totalité des subventions, mais ce serait important d'aboutir assez rapidement, que l'on puisse avoir une vraie délibération sur ce sujet, même si l'on ne partagera peut-être la totalité des choix qui seront faits. L'importance de mettre en place un système me semble absolument indispensable. Si c'est installé et l'année 2019 est traitée dans le cadre ou dans le respect de ce dispositif, dans ce règlement d'intervention, je pense que l'on y installe aussi la procédure, j'espère pour longtemps dans les gênes de cette maison. Et ce serait de toute façon une vraie plus-value et une vraie avancée qualitative, quelles que soient évidemment les personnes qui auront à l'issue de ce mandat le soin de guider les politiques publiques au sein de la ville.

Je voulais juste en termes de montant... J'ai fait, grâce d'ailleurs à la précision des documents qui nous sont fournis dans ces commissions, une rapide analyse de la manière dont les choix ont été faits, pour essayer de voir effectivement comment... ce que donnent les arbitrages que vous avez opérés. La marge de manœuvre financière supplémentaire en 2018 vous permet, et c'est tant mieux, d'arrêter, de stopper la baisse des aides faites aux subventions. Vous avez la possibilité et encore une fois c'est tant mieux de pouvoir augmenter le montant affecté à ces subventions. Je repère, c'est juste pour informations, à la fois pour souci d'éclairer aussi les personnes qui nous écoutent, je repère une stabilité sur les secteurs de la petite enfance et de la famille où il n'y a plus de baisse et l'on maintient

l'effort. Je repère une légère augmentation sur les secteurs du sport et de la jeunesse. On repart un peu à la hausse. Il y a une augmentation plus significative encore sur le champ culturel. Il y a une légère baisse sur le champ social, sur les activités en termes de santé, de handicap et d'actions en faveur des personnes en difficulté. C'est une orientation que nous ne partageons clairement pas. Je pense qu'il aurait été bien aussi que les acteurs associatifs de ce champ-là puissent bénéficier de l'oxygène supplémentaire que permettait le budget 2018. C'est un point sur lequel nous souhaitons attirer votre attention de façon à ce que ce soit peut-être mieux appréhendé à l'occasion des exercices à venir.

J'aurais deux demandes d'explications sur deux situations que j'ai repéré du coup qui s'écartent assez significativement des tendances que je viens d'expliquer là. Secteur par secteur.

Le premier concerne l'office de tourisme. En 2016, il y avait une subvention de 700 000 euros qui était passée à 756 000 euros en 2017. En 2017, il fallait déjà juxtaposer la contribution de la ville et celle de la CAPB, puisqu'il y a eu un transfert de compétence.

Du coup, en faisant la somme des deux, on est passé entre-deux... il y a eu une augmentation significative entre 2016 et 2017. Sur la part de la ville qui était en 2017 de 235 000 euros, vous la faites passer à 258 000 euros cette année. Donc, il y a une nouvelle augmentation sur le budget de l'office de tourisme. Au total, ça ferait donc 779 000 euros, là où il y a deux ans on était à 700 000 euros. Donc, c'est une augmentation significative sur deux ans. Plus de 10 % qui dénote effectivement... nous atteignons même un montant qui en 2013... un montant qui n'était même pas atteint en 2013. Du coup, il y a une vraie volonté de doper le budget de l'office de tourisme. C'est peut-être très fondé, mais je pense que ça mérite une explication compte tenu de ce que l'ensemble des autres acteurs associatifs a été amené à subir.

Et le deuxième point, c'est à l'inverse, c'est l'office de commerce qui lui est un des rares acteurs à avoir sa subvention baisser encore en 2018 de 100 %. Depuis 2014, il y a eu une baisse systématique de 100 % et c'est le seul acteur sur lequel il me semble que cette diminution vient s'appliquer. Du coup, ça aussi forcément ça pose interrogation. De la même manière que le champ social, pourquoi l'office de commerce n'a pas bénéficié de l'oxygène supplémentaire apporté par le budget 2018 ? Il y a peut-être des explications. On serait heureux de les entendre pour savoir qu'est-ce qui a guidé sur ces deux situations atypiques des choix qui ne correspondent pas aux tendances que l'on observe sur le reste. Merci.

M. le Maire : Vous allez avoir trois personnes qui vont vous répondre. Monsieur Laiguillon pour l'aspect vie associative en général, l'office du commerce et l'office du tourisme respectivement par les deux Sylvie.

M. Laiguillon : Monsieur le maire, chers collègues, vous pouvez voir que l'on a des débats très riches. Cette commission ad hoc pourrait répondre, bien sûr, à toutes ces demandes et que l'on puisse travailler tous ensemble. J'ai noté quelques réponses. C'est vrai que la critérisation a répondu à des enjeux de clarté et de lisibilité, comme jamais auparavant. Les clubs sportifs savent par exemple sur quelle base, selon quelle logique ils seront financés, comme par exemple les VMC.

Il faut savoir que le COB augmente de 3 000 euros cette année et le dire à notre AG que le COB a augmenté de 3 000 euros, c'est quand même un signe assez fort. L'ASPTT qui n'a jamais été financée est financée à 4 000 euros, ASKAR ou OLAGARROA aussi. C'est une clarté, une lisibilité que l'on doit travailler tous ensemble, c'est sûr, je m'y engage aussi.

Je m'engage aussi à produire le document unique pour que l'on puisse bien travailler dans cette commission Ad' hoc et que l'on puisse avoir tous les éléments de lisibilité et de transparence. C'est ce que l'on voulait aussi, travailler dans cette transparence, avec la commission Ad' hoc. Sur les associations culturelles, nous avons voulu des blocs qui ne soient pas ancrés sur des baisses et des hausses. On voulait aussi une lisibilité et que ce soit pérenne sur trois ans. Après la prochaine mandature, comme monsieur Iriart disait, on a donné les bases à tout le monde de travailler, tout dépend aussi de la volonté politique, de quelle action culturelle ils voudront mettre en avant ou pas. Je suis aussi d'accord si ce travail n'est pas parfait, c'est que le travail n'est pas fini. Je suis très content de pouvoir travailler avec vous, parce que toutes les contributions ont été très bonnes. Je tenais à remercier tous les élus, les services techniques aussi de nous aider pour ce beau projet. Je vais quand même laisser la parole à Sylvie Meyzenc pour l'autre partie.

M^{me} Meyzenc : Pour répondre sur l'augmentation du budget de l'office de tourisme, il repose effectivement sur deux points qui ont pris naissance en 2017 et qui s'avèrent vraiment importants sur 2018. Le premier, nous avons eu à l'office du tourisme des problèmes de sécurité au niveau du personnel notamment, avec un personnel comme vous le savez essentiellement féminin sur l'accueil, un personnel restreint sur les samedis, puisqu'elles sont deux femmes et donc le samedi nous avons pour trois problèmes principaux des jeunes qui faisaient du trafic, une population que drainaient les bus qui étaient un petit peu compliqués à gérer et donc nous avons eu le personnel qui était en insécurité et qui s'est fait bousculé. Pour répondre à cet état de fait, étant donné qu'en plus je suis assez sensible au management et au bien-être en entreprise, on a pris un vigile. Et ce vigile est donc reconduit tous les samedis, il est budgété sur l'ensemble de 2018.

Le deuxième point, c'est que nous avons comme vous le savez, c'est une décision de la ville de Bayonne de changer le logo et d'aller vers une image qui serait beaucoup plus dynamique et positive. L'office de tourisme a dû changer près de 70 000 guides. Nous avons des guides d'hébergement, on a l'ensemble des documents qui sont donnés aux touristes et donc ceci a entraîné un complément de frais conséquent. Il y a quand même 200 000 touristes qui passent la porte de cet office de tourisme et donc il est tout à fait normal, en plus c'est la première vitrine de la ville de Bayonne, que l'on soit en adéquation avec une politique de communication qui va vers un dynamisme et une image qui est différente. Est-ce que j'ai répondu à la question ? Je passe la parole à Sylvie pour l'ODC.

M^{me} Durruty : Pour le tourisme, il faut aussi mettre en avant le fait que le développement de notre attractivité touristique génère des recettes. Je vous rappelle que nous avons délibéré pour que la taxe de séjour soit perçue par la ville de Bayonne et que nous avons, y compris sur 2017, une augmentation conséquente de la taxe de séjour qui permet de venir compenser et la dynamique va se poursuivre, et qui vient tout simplement compenser aussi une partie des recettes supplémentaires que vous avez évoquées.

Le deuxième élément concernant l'office de commerce, c'est la suite logique de la fusion que nous avons opérée il y a maintenant deux ans, de l'office de commerce avec Bayonne commerce, avec la volonté forte d'avoir au sein de l'office de commerce une plus grande part d'autofinancement, notamment liée aux actions commerciales menées par l'office de commerce, je pense notamment à la braderie.

Aujourd'hui ces différents événements permettent de générer des recettes et de faire en sorte que la part de subventions, et ça c'était un engagement que nous avons pris au sein de l'office de commerce, au sein duquel désormais vous siégerez et donc vous pourrez participer à ces discussions, c'est dans la suite logique, reste que bien évidemment et vous le savez notre engagement de la ville et le maire en parlera tout à l'heure sur le commerce est très important.

Au-delà de cette subvention, il faut regarder l'investissement global de la ville. Nous avons évalué, monsieur le maire, au précédent mandat le montant de l'engagement pour le commerce de la ville de Bayonne à plus de 700 000 euros. Si on valorise tous les efforts qui sont faits, et là c'est vrai que cet exercice n'a pas été fait, mais il est évident qu'il est au-delà de cette somme-là aujourd'hui au travers de la gratuité, enfin des parkings, des tickets de stationnement et au travers d'un certain nombre d'actions qui sont menées pour soutenir le commerce.

M. Iriart : Pour terminer en ce qui me concerne, on regardait le financement de l'office de commerce depuis plusieurs années, mais comme vous avez eu la courtoisie de nous permettre de participer de plus près à l'activité de cet office, j'y ai porté cette année un regard encore plus attentif. Ma deuxième observation, elle porte sur ce qu'indiquait Cyrille Laiguillon tout à l'heure concernant cette commission Ad-hoc qui aurait pour fonction, si j'ai bien compris, d'organiser à la fois et de suivre l'instruction des dossiers, la réflexion sur la fixation des montants avant de toute façon la décision délibérative qui n'échappera pas à ce conseil municipal. Je souscris pleinement à cette idée-là, parce que je pense qu'au-delà de tous les discours, s'il y a une commission ad hoc au sein de laquelle siège aussi les conseillers municipaux de l'opposition, je pense que vis-à-vis de l'extérieur, c'est un excellent message d'abord et une excellente garantie pour assurer cette transparence en toute confiance. Merci.

M. le Maire : Si vous voulez rajouter un dernier mot, monsieur Laiguillon.

M. Laiguillon : Juste un dernier mot, c'est la volonté, bien sûr, de la mairie que cette commission ad hoc et les élus de l'opposition comme de la majorité soit toujours, ce que l'on a voulu, dans la transparence et aussi l'équité.

M. le Maire : Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vous votez. La délibération est donc adoptée. Je vous remercie.

***ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES,
M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent***

Rapporteur : M. Soroste

17. Remises gracieuses de créances.

M. Soroste : Comme de temps en temps, il est proposé de répondre favorablement aux demandes émanant de familles en difficulté financière en leur accordant des remises partielles. En l'occurrence le total des factures impayées s'élève à 8 345 euros et le montant des remises gracieuses proposées 6 258 euros.

M. le Maire : En général, on est tous d'accord. Pas d'abstention, pas de vote contre, délibération adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Rapporteur : M. Bensoussan

18. Garantie d'emprunt à l'association Espace Parents Enfants pour l'acquisition des locaux abritant la crèche « Babinou ».

M^{me} Bensoussan : Le conseil municipal a approuvé la garantie d'emprunt à l'association espace parents enfants, crèche Babinou, le 14 décembre 2017. Cette association ayant obtenu des conditions financières plus favorables, il est demandé au conseil municipal d'approuver la garantie d'emprunt dans les conditions énoncées en note explicative de synthèse. La présente délibération annule et remplace la délibération numéro 59 en date du 14 décembre 2017.

M. le Maire : Sur cette délibération, pas d'abstention, pas de vote contre, délibération adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

DÉVELOPPEMENT URBAIN

Rapporteur : M. Lacassagne

19. PNRQAD – Îlot 12 – Acquisition de lots de la copropriété située 28 rue Victor Hugo, désormais éteinte – Avenant n° 2 à la convention de portage foncier avec l'établissement public foncier local Pays basque.

M. le Maire : Monsieur Lacassagne va devoir le présenter. Je voudrais juste à titre liminaire et très rapidement vous dire... Ces délibérations sur le PNRQAD, c'est une habitude de chaque conseil municipal. Comme vous le savez pour chacune de ses délibérations, il s'agit de se prononcer sur des acquisitions que l'on fait par la voie de l'établissement public foncier local, puis ensuite des dispositifs que l'on met en place, d'acquisition foncière, les systèmes d'aide financière qui sont apportés pour permettre aux derniers îlots du centre-ville de Bayonne de pouvoir être enfin réhabilités. Vous savez que nous avons une action sur le centre historique extrêmement important et qui a commencé dans les années 90 d'ailleurs et qu'il faut, bien évidemment, poursuivre. C'est dans ce cadre-là, dans ce contexte qu'il me paraît utile de rappeler le fait que la ville de Bayonne a été sélectionnée par l'État, ça a déjà été annoncé dans le cadre du programme national action cœur de ville. Un programme que le président de la République a souhaité réserver à un certain nombre de villes centre. Et donc une dotation de 5 milliards d'euros sur cinq ans pour accompagner, bien sûr, les projets portés par les villes moyennes en faveur de leur centre-ville. Dans le domaine de l'habitat, c'est ce dont va parler dans un instant monsieur Lacassagne, mais aussi dans le domaine du commerce, dans le domaine des espaces publics, dans le domaine du tourisme, etc. enfin toutes les fonctions urbaines qui existent dans un centre historique sont concernées par ça. Vous savez qu'il y a deux villes seulement qui, dans les Pyrénées-Atlantiques, ont été retenues, la ville de Pau et la ville de Bayonne. Nous pouvons espérer au regard des critères qui seront mis en place une somme de l'ordre de 25 millions d'euros sur cinq ans, ce qui est considérable et qui nous permettra, bien évidemment, enfin de mener à bien certaines opérations. Il y a effectivement dans certaines opérations des points durs. Des points très durs et qui supposent bien sûr des acquisitions foncières, qui représentent bien sûr un coût considérable. Sans cette aide sans doute, on n'aurait pas pu aller aussi vite et aussi loin dans la requalification du centre.

M^{me} Durruty : Simplement préciser que cette décision nous a fait particulièrement plaisir, aussi elle vient saluer la reconnaissance du travail de fond que nous avons engagé sur l'ensemble des politiques publiques que vous avez évoquées, monsieur le maire depuis le début du mandat, notamment au travers de nos schémas directeurs qui clairement nous ont permis de structurer les politiques publiques en termes de commerces, de tourisme, de culture et qui nous ont permis, là aussi, de finalement faire en sorte que Bayonne soit identifiée par les ensembles des acteurs qui ont pris une décision par rapport à ces candidatures, tout simplement comme étant suffisamment en avance pour pouvoir bénéficier de cet accompagnement et qui, c'est certain, nous permettra de donner une nouvelle impulsion, d'aller encore plus loin, ça a été dit et aussi de bénéficier et de mettre en œuvre une ingénierie, qui clairement nous manque par moment aujourd'hui, parce que la bonne volonté et l'engagement sont là. Je crois que les heures passées par chacun sur ces différents sujets, la transversalité que nous arrivons aussi à avoir sur les dossiers, par exemple sur l'urbanisme commercial avec l'urbanisme, mais aussi avec la culture sur beaucoup de sujets. Mais clairement aujourd'hui, il nous faut grimper d'une étape.

Cette ingénierie notamment nous permettra, soyons très clairs, d'aller encore plus loin et nous ne pouvons que nous en féliciter.

M. le Maire : Monsieur Lacassagne, vous êtes quand même bien doté.

M. Lacassagne : Concernant le centre ancien, on n'aura jamais assez de financement. Effectivement le centre ancien n'aura jamais... on aura toujours besoin de mannes financières. Nous avons entamé un certain nombre de programmes, que ce soit le PNRQAD, l'OPAH-RU, on en est à notre neuvième et que l'on pourra effectivement le poursuivre. C'est vrai que c'est un travail de longue haleine. Ce que l'on peut préciser, c'est par rapport à cette mesure gouvernementale et par rapport à ce programme d'action cœur de ville, qu'il ne s'agit pas notamment pour le gouvernement et il a précisé de fléchage d'actions existantes, mais effectivement de nouveaux moyens qui seront accordés. On le voit notamment par rapport à l'habitat et le logement, ça nous permet de traiter différentes problématiques qui concernent d'une part le renouvellement urbain dans le centre-ville, de traiter l'insalubrité, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et également pour les personnes âgées, le traitement de la précarité énergétique qui est un très gros problème notamment dans le centre ancien et également le risque incendie. Il faut savoir que l'on travaille actuellement avec le SCDIC et l'ABF (architecte des bâtiments de France), notamment sur la mise au point d'un label. Ce label va être pionnier en la matière puisque dès le mois de juin, Bayonne sera la première ville à donner des labels, notamment au niveau de certains bâtiments. Nous avons déjà ciblé une dizaine de bâtiments. On le voit par rapport à cette action cœur de ville en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement durable, de commerce, de patrimoine et de culture. Toutes ces actions concourent à la redynamisation et la requalification de nos centres-villes et c'est clair que par rapport à toutes ces actions que nous menons aujourd'hui, elles ont été menées par le passé et il faut les continuer. On a énormément de projets dans les cartons qui seront présentés.

M. Iriart : On va tous se féliciter de ce que la ville de Bayonne a bien été retenue dans le cadre de ce plan action cœur de ville. C'est quand même une dotation financière nouvelle qui va permettre en plus de pouvoir certainement trouver un relais au financement du PNRQAD qui arrive à échéance. Et donc de pouvoir continuer à intervenir lourdement sur l'habitat en centre ancien et sur l'infrastructure commerciale. Je souhaitais simplement nuancer un petit peu en souriant, l'explication un peu enjolivée que Sylvie Durruty a donnée de cette opération dans la mesure où effectivement le plan cœur de ville, c'est les services de la Préfecture qui ont identifié partout en France les villes qui auraient vocation à être retenues dans le cadre de ce dispositif.

C'est essentiellement la problématique que beaucoup de centres anciens connaissent aujourd'hui en France qui sont des problématiques difficiles, plutôt de repli démographique et de déclin commercial qui a amené le gouvernement à se positionner de façon plutôt souhaitable sur ce dispositif. J'en veux pour preuve le fait que par exemple des départements comme la Creuse ou la Corrèze ont eu cinq/six villes retenues au cadre de ce dispositif. C'est avant tout la volonté de répondre à des vraies problématiques et sur lesquelles Bayonne est concernée que la prise en compte des efforts menés par la ville a amené à cette considération. C'est simplement cette petite nuance que je souhaitais apporter, parce que c'est la réalité et je crois que l'on doit aussi la vérité à tous nos citoyens. Merci.

M. le Maire : Je vais laisser madame Durruty compléter le propos, mais il y avait huit villes candidates dans le département des Pyrénées Atlantique. Je vous le dis. Il y en a deux qui ont été retenues. Il s'en est fallu de peu que l'on ne le soit pas. On est allé plaider le dossier avec le directeur général des services à Pau, à la Préfecture parce qu'effectivement on nous disait que Pau avait de fortes chances de l'obtenir et que Bayonne, pour des raisons X Y, etc.

On avait fait comprendre que l'on supporterait mal que dans ce département bicéphale on traite Bayonne différemment de Pau. Le préfet était heureux de m'apprendre que l'on était retenu et que lui-même considérait que les arguments que l'on avait apportés avaient fini par peser. Ce n'était pas aussi évident que cela. Cela dit, ce qui importe, c'est de les avoir. Il y a à la fois des subventions et il y a aussi des prêts de la Caisse des Dépôts. Ça a été indiqué tout à l'heure. C'est quand même de l'argent frais. Ce sont des prêts que l'on aime beaucoup, particulièrement ceux-là.

M^{me} Durruty : Dans le dispositif et dans la première étape des actes de candidatures, il était prévu que les villes puissent être retenues selon leur degré d'avancement. Aujourd'hui ce n'est plus le cas. Il n'y a plus un niveau de gradation et donc c'était celles qui étaient les plus prêtes qui étaient éligibles dans un premier temps et nous faisons partie de ce lot, donc c'est un point. Je pense et je proposerais à monsieur le maire que nous puissions porter à votre connaissance le courrier de notre candidature puisque c'est un courrier de trois pages qui est clairement explicite sur l'ensemble des actions menées. Précision aussi, la Caisse des Dépôts est intervenue dans le processus de décision, notamment au travers du dispositif PNRQAD et le degré synergie que nous avons avec eux sur l'ensemble des dossiers, notamment commerce et urbanisme. Ils connaissent très bien notre dossier et ils l'ont aussi soutenu, nous le savons.

M. le Maire : Monsieur Lacassagne, vous allez commencer par lire les rapports.

M. Lacassagne : Je voulais juste quand même préciser par rapport à la politique que nous menons, nous avons effectivement une politique volontariste qui nous permet d'agir sur différents leviers, qui nous permettent de renforcer la vitalité et l'attractivité du centre-ville, notamment sur l'habitat et le logement, on en a parlé tout à l'heure. Développement commercial et économique, Sylvie Durruty vient d'en parler, mais également sur la mobilité et l'accessibilité, notamment pour renforcer l'attractivité et l'accessibilité du centre-ville et également un élément très important qui a pesé sur le dossier, le patrimoine et les espaces publics notamment avec le label ville d'art et d'histoire. Tous ces éléments ont conforté notre position.

M^{me} Durruty : Dernière précision qui m'a été confirmée : nous avons été aussi retenus de par notre organisation et notre capacité à faire sur les dossiers que nous étions en train de préparer. C'est ce que la Caisse des Dépôts et Consignation nous a indiqué.

M^{me} Meyzenc : Juste puisque nous en sommes au palmarès. Il est vrai que la ville de Bayonne qui a été retenue, est arrivée 17^e. C'est un palmarès qui a été fait par l'Express l'Entreprise dans les villes où il fait bon entreprendre. À cette 17^e place, on est une des premières villes à 50 000 habitants, puisqu'il y a quand même des métropoles bien avant nous. C'est vrai que Bayonne, les critères ont été : « je vis, je travaille et j'entreprends ». Après il y a 35 items qui ont été classés dans ces trois familles-là. Ne serait-ce que pour entreprendre, nous avons plus de dix boutiques qui sont en train d'ouvrir et qui sont ouvertes sur ce premier semestre 2018.

M. le Maire : Alors certes Bayonne n'est pas une métropole, mais a des fonctions métropolitaines. Ça, ça n'échappe à personne. Cela explique bien des problèmes que l'on évoque les uns et les autres ici au travers des délibérations qui sont votées. Nous passons au vote.

M. Lacassagne : Îlot 12, il s'agit de l'acquisition de lots de copropriétés situées 28 rue Victor Hugo. Dans le cadre de la convention PNRQUAD 2011/2018, le PFL/PUA a procédé par voie de négociation à l'amiable à l'acquisition des lots de copropriétés 8/12 et 15 de la copropriété située au 28 rue Victor Hugo. Une convention de portage entre la ville et le PFL a été signée le 24 juin 2016, mais le PFL a poursuivi ses négociations et a conclu à l'amiable. Depuis les lots 1/7/9/11/13 et 16 ont été acquis. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer avec le PFL Pays basque l'avenant numéro 2 à la convention de portage foncier dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse et tous les actes nécessaires à son application.

M. le Maire : Merci, pas d'abstention ni de vote contre. Délibération adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Rapporteur : M. Lacassagne

20.PNRQAD – Îlot 14 – Acquisition d'un immeuble situé 11 rue Port de Castets – Convention de portage foncier avec l'établissement public foncier local Pays basque.

M. Lacassagne : Dans le cadre de la convention PNRQAD 2011-2018, l'EPFL Pays basque a procédé par voie de préemption à l'acquisition de l'immeuble situé 11 rue Port de Castets. En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'accepter les modalités d'intervention de l'EPFL Pays basque, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse, et d'autoriser M. le Maire à signer avec l'EPFL Pays basque la convention de portage foncier liée à cette acquisition et tous les actes nécessaires à son application.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre. Délibération adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Rapporteur : M. Lacassagne

21.PNRQAD – Îlot 45 – Convention tripartite Ville de Bayonne – HSA – Le COL.

M. Lacassagne : La convention relative au PNRQAD du centre ancien de Bayonne, signée le 3 juin 2011, a fait l'objet d'un avenant n° 1, ayant pour principal objet de s'adapter à la

complexité du projet de requalification urbaine du centre ancien et de permettre l'engagement administratif et financier du traitement des cinq îlots dégradés identifiés.

Il est proposé d'établir une convention de partenariat tripartite entre la Ville, HSA et Le COL en amont de l'engagement opérationnel du projet de requalification de l'îlot 45, selon les dispositions décrites dans la note explicative de synthèse, de manière à fixer définitivement les aides nationales sur le programme bayonnais. Par la suite, trois opérations pourront entrer en phase de chantier dès le dernier trimestre 2018.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat tripartite ville de Bayonne – HSA – Le COL et d'autoriser M. le Maire à la signer.

M. le Maire : Îlot très complexe sur lequel vous vous êtes beaucoup cassé le nez. On voit des rapports très rapidement, mais en fait derrière ces rapports il y a un travail considérable du service et puis aussi de notre adjoint à l'urbanisme que je félicite de ce travail. C'est un travail de couture. Abstention, vote contre, délibération adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Rapporteur : M. Lacassagne

22.PNRQAD – Îlot 45 – Acquisition d'un immeuble situé 6 rue Pannecau – Convention de portage foncier avec l'établissement public foncier local Pays basque.

M. Lacassagne : Dans le cadre de la convention PNRQAD 2011-2018, l'EPFL Pays basque a procédé par voie de négociation amiable à l'acquisition de l'immeuble situé 6 rue Pannecau. En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'accepter les modalités d'intervention de l'EPFL Pays basque, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse, et d'autoriser M. le Maire à signer avec l'EPFL Pays basque la convention de portage foncier liée à cette acquisition et tous les actes nécessaires à son application.

M. le Maire : Pas d'abstention, pas de vote contre. Délibération adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Rapporteur : M. Lacassagne

23.Programme d'Action Foncière – Acquisition d'un bien situé 13 avenue Raymond de Martres – Avenant n° 1 à la convention de portage foncier avec l'établissement public foncier local Pays basque.

M. Lacassagne : Les terrains situés au nord-est de l'avenue Raymond de Martres entre l'hôpital de Bayonne et le stade Jean Dauger ont été identifiés par la Ville de Bayonne comme secteur d'intervention foncière de l'établissement public foncier local (EPFL) Pays basque, qui a procédé le 25 juin 2015 à l'acquisition à l'amiable du bien situé 13 avenue Raymond de Martres. L'immeuble menaçant de s'effondrer, l'EPFL Pays basque a engagé la démolition du bien à l'été 2017.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de prendre acte du report des frais engagés par l'EPFL Pays basque pour la mise en œuvre de cette démolition, d'approuver

l'avenant n° 1 à la convention de portage foncier, tel qu'annexé à la note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à le signer ainsi que tous les actes nécessaires à son application.

M. le Maire : Pas d'abstention, pas de vote contre. Délibération adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

M. Lacassagne : Comme j'ai été très rapide sur la présentation des rapports, puisque nous avons parlé longuement des fêtes, je me permettrais juste... Deux minutes. Très rapidement, je vous assure.

M. le Maire : Nous avons beaucoup de déclarations de politique générale ce soir. Entre la vie associative et maintenant l'habitat du centre ancien.

M. Lacassagne : Concernant le volet immobilier, à ce jour nous sommes à environ 90 % du foncier maîtrisé et les opérateurs ont été identifiés pour les cinq opérations qui sont lourdes au niveau des restructurations urbaines. C'est-à-dire HSA, Domo France et le COL. Comme je vous le présentais dans le rapport 21 au cours du troisième trimestre 2018, trois projets de traitement d'îlots dégradés vont entrer en phase de chantier, il s'agit de l'îlot 38, le secteur Bourgneuf, l'îlot 15, le secteur Argenterie et le 14 secteur Salie. Ces projets permettront de réaliser des dispositifs d'évacuation d'incendies mutualisés et de traiter des logements périphériques de situation d'insalubrité et d'impropreté à l'habitation grâce à des percements et des ouvertures sur les copropriétés voisines.

Les opérations de grande envergure de l'îlot 12, secteur Victor Hugo et 45 quai Chaho, Panneau et Cordeliers, seront lancées ultérieurement, suite à la finalisation du processus d'acquisition foncière et des études techniques et financières en cours d'îlot 12 ou prochainement engagée pour l'îlot 45. Toutefois, grâce à la signature et c'est quelque chose qui est très important, toutefois grâce à la signature de l'avenant numéro 1, les crédits de l'ANRU pourront être sollicités par les opérateurs dès le deuxième trimestre 2018 et être définitivement réservés pour le programme bayonnais jusqu'en 2024 à minima. Par rapport à la date de 2018, du moment que l'on engage des actions, on pourra bénéficier des subventions jusqu'en 2024.

Parallèlement à l'action publique directe engagée à travers le PNRQAD, nous avons engagé un guichet unique en matière d'accompagnement et qui sera principalement organisé dans la boutique du patrimoine et de l'habitat avec Hobetu, ce qui veut dire améliorer. On en parlera prochainement lors de réunions publiques avec présentation dans les différents quartiers. La semaine prochaine, nous aurons le plaisir de la présenter à la presse.

M. le Maire : Merci monsieur Lacassagne de toutes ces précisions. Nous avons voté, je ne sais plus. Abstention, vote contre, c'est déjà voté. Donc, c'est parfait.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Rapporteur : M. Salducci

24. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

M. Salducci : Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution, dans le cadre du dispositif OPAH-RU, PIG « habitat indigne et précarité énergétique » et du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, des subventions détaillées en note explicative de synthèse pour respectivement 23 100 € (pour un montant total de travaux et de maîtrise d'œuvre de 629 500,37 €) et 47 721,12 € (pour un montant total de travaux de 696 297,18 €), ainsi que d'autoriser M. le Maire à signer les conventions nécessaires.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre. Délibération adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Rapporteur : M^{me} Bisauta :

25. Portraits de quartiers – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Sainte-Catherine et Cie.

M^{me} Bisauta : Il est prévu de célébrer l'anniversaire de la végétalisation de la rue Sainte-Catherine le 21 avril prochain. Cette journée sera également l'occasion de lancer deux opérations significatives pour le quartier et complémentaires à la végétalisation de la rue : les premières plantations du jardin partagé au square du Marquisat et l'expérience de piétonnisation de la rue de l'Este que la Ville met à la concertation. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention de 500 € à l'association Sainte-Catherine et Cie qui portera une grande partie des animations de la journée (animation musicale et créations végétales).

M. le Maire : Pas d'abstention, pas de vote contre. Délibération adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Rapporteur : M^{me} Bisauta :

26. Portraits de quartiers – Convention avec l'association Saint-Esprit sur le Pont pour la création et l'entretien d'un jardin partagé au square du Marquisat.

M^{me} Bisauta : Dans le cadre des Portraits de Quartiers, les habitants et habitués du quartier Saint-Esprit ont exprimé le souhait de mettre en œuvre des « parcours jardinés » dans le quartier. L'association Saint-Esprit sur le Pont s'est déclarée candidate pour porter l'une des prochaines étapes de ces parcours jardinés sous la forme d'un jardin partagé qui pourra trouver sa place au sein du square du Marquisat, qui doit faire l'objet d'une convention entre la ville de Bayonne et l'Association Saint-Esprit sur le Pont.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention, jointe à la note explicative de synthèse, et d'autoriser M. le Maire à la signer.

M. le Maire : On parlait de budget participatif tout à l'heure. On le voit dans le jardin partagé, c'est-à-dire participatif aussi. Abstention, vote contre, il n'y en a pas. Délibération adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

ENFANCE-JEUNESSE-EDUCATION

Rapporteur : Mme Martin Dolhagaray :

27. Création des Journées de l'Éducation les 16, 17 et 18 mai 2018 à Bayonne.

M^{me} Martin Dolhagaray : Dans le cadre de son projet éducatif global, la Ville de Bayonne souhaite, avec l'aide de partenaires, organiser les premières Journées de l'Éducation sur l'ensemble de son territoire les 16, 17 et 18 mai prochains, visant à valoriser les actions éducatives et développer des temps d'échanges et de formation portant cette année sur la parentalité et l'engagement citoyen. De nombreuses animations seront ainsi proposées, représentant un budget de 10 000 €. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le lancement de ces Journées de l'Éducation et d'autoriser M. le Maire à déposer les demandes de subventions auprès du RAP64 et à signer tous les actes afférents.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions, des abstentions, des votes contre ? Il n'y en a pas, la délibération est donc adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Rapporteur : M^{me} Martin Dolhagaray :

28. Organisation des rythmes scolaires – Demande de dérogation.

M^{me} Martin Dolhagaray : La ville de Bayonne, par délibération du 17 juillet 2014, a mis en place une nouvelle organisation du temps périscolaire basé sur un rythme scolaire à 4 jours et demi. Après 4 années de mise en œuvre, l'État a souhaité donner la possibilité aux communes de solliciter une dérogation pour un retour aux rythmes scolaires sur 4 jours dès la rentrée 2017. Après consultation des parents et des conseils d'école qui se sont prononcés favorablement au retour à la semaine de 4 jours d'école, il est demandé au conseil municipal d'approuver la demande de dérogation qui sera adressée à M. le directeur académique des services de l'Éducation nationale.

M. le Maire : Merci. Abstention ? Monsieur Duzert, vous avez la parole.

M. Duzert : Merci monsieur le maire. Chères et chers collègues, nous y voilà. Il y a quatre ans, vous aviez dénoncé le passage en force de la semaine à quatre jours et demi, sans les moyens nécessaires et couplés avec la baisse drastique des dotations de l'État. La problématique des disparités entre milieu urbain et rural était elle aussi occultée. Décision prise par le gouvernement précédent. Vous étiez rentré à reculons dans cette mise en place. Nous vous avons fait part des propositions, remarques, réflexions, mais toujours dans

l'intérêt de nos enfants. L'investissement convaincu de votre adjointe à l'éducation en faveur de cette réforme, le travail des services, mais aussi une remarque et proposition, pas toujours appréciés à leur juste valeur, ont permis de mettre en place des APM évoluant favorablement. Cette globalité de l'accueil du matin au soir, en passant par la pause méridienne et la professionnalisation des personnels intervenants s'est trouvée confirmée par l'étude sur les APM de l'an dernier. Je reprends une question qui vous valorisera, êtes-vous satisfait de l'offre APM ? Oui à 87 %. On peut rêver de tel score ailleurs. Ce coût, pardon, cet investissement était nécessaire pour nos enfants. Vous nous proposez de faire marche arrière sous couvert du résultat de la consultation qui paraît clair et sans appel. Nous avons exprimé en commission notre désaccord sur la méthode. Nous demandions que la municipalité soit porteuse de l'intérêt de l'enfant, impulse un vrai débat au sein des écoles, en donnant des éléments objectifs de réflexion dans les éléments même de la consultation, voire dans les lieux de débats et d'échanges. Les éléments de l'étude auraient pu, dû y contribuer. Vous aviez très certainement derrière la tête les économies dont votre budget aura besoin dans les années futures. Il me semble qu'une commune du Pays basque, Ainhoa pour ne pas la citer, a impulsé ce débat avec des professionnels en partant de l'intérêt de l'enfant et non pas des lobbys professionnels ou touristiques par exemple. Elle reste à quatre jours et demi et ne demande pas de dérogation. Dans la délibération précédente, vous annoncez un débat sur la psychologie positive. Dommage que cette conférence arrive avec un temps, pardon un an de retard. Nous nous abstiendrons dans ce débat pipé. Merci.

M. Iriart : Difficile de ne pas exprimer notre point de vue sur cette délibération qui structure quand même l'essentiel de la journée scolaire de nos enfants. Juste deux mots pour rappeler sans faire de redite par rapport à l'intervention d'Alain Duzert. Nous avons au début, il y a quelques années, une loi certes imparfaite, mais qui allait dans le bon sens, puisqu'elle allait dans le sens de l'étalement du temps scolaire, chose qu'à l'échelle de tous les pays du monde effectivement la totalité des spécialistes souscrit désormais.

Et même si c'était imparfait dans la mise en œuvre, parce que c'était cinq jours consécutifs, même si les modalités de mise en œuvre étaient aussi compliquées, parce que ça générerait un transfert de charges sur les collectivités et donc ça ne mettait pas les collectivités en situation de s'approprier ce dispositif dans les meilleures conditions, pour autant c'était pour la première fois une loi qui se basait quand même avant tout sur l'intérêt de l'enfant. Je pense que c'était quand même une vraie plus-value par rapport aux autres dispositifs. Dans la phase de mise en œuvre, je pense qu'au final Bayonne a été un bon élève, on citait les palmarès tout à l'heure. Je pense que là on peut le dire. Il y a eu une vraie offre au final structurée des activités périscolaires diversifiées et un bon retour de la part des familles qui ont validé au quotidien quand même les efforts qui étaient menés en la matière. Patatras, revirement national, où l'on donne il y a quelques mois la possibilité aux communes de pouvoir revenir en arrière et donc permettre le retour possible à la semaine de quatre jours. Ce nouveau cap gouvernemental portait déjà en lui les risques de déconstruction du dispositif. Parce qu'il s'inscrivait dans un contexte où les communes acculées à des problèmes financiers importants allaient forcément voir dans ce dispositif partout en France et en particulier en milieu rural, une possibilité de se donner un peu d'air par rapport à cette question-là. C'est bien ce qui s'est passé, puisqu'une grande majorité des communes en fait décident de revenir en arrière. Bayonne ne fera pas exception à cette règle.

Malheureusement pour nous, parce que je partage l'avis des 43,28 % des parents qui étaient partisans du maintien du système actuel ou qui étaient entre guillemets indifférents par rapport à ce dispositif. Il y avait de notre point de vue plus d'intérêts pour les enfants, toujours pareil, à maintenir ce système, même imparfait plutôt que de revenir à ce rythme de quatre jours.

Comme beaucoup de communes, vous avez choisi de vous en remettre à l'avis majoritaire des parents consultés et des conseils d'école. Nous ne contestons pas ce point-là, on a suffisamment, je pense, insisté sur la nécessité de tenir compte de l'avis des usagers et de la population pour nous mettre en défaut par rapport à ce choix-là. C'est pourquoi nous ne voterons pas contre, malgré notre préférence sur le maintien du dispositif actuel. Par contre, je me rapproche de ce qu'indiquait Alain Duzert à l'instant, tout en vous remettant à cette décision majoritaire, vous auriez pu aussi faire le choix de plaider le point de vue de la collectivité dans le cadre de ce débat en tant qu'organisateur du dispositif, cela n'enlevait rien à la possibilité de laisser effectivement ensuite la majorité trancher. Cela permettait quand même de porter une parole publique et peut-être d'argumenter. Peut-être que le vote n'aurait pas été différent, mais c'est peut-être une étape en tout cas qui nous semble manquer à ce dispositif. C'est ce regret sur la méthode et notre préférence sur le dispositif actuel qui nous amène à nous abstenir sur cette délibération. Merci.

M. le Maire : Merci monsieur Iriart. Vous avez la parole, monsieur Pallas.

M. Pallas : Juste deux petites réflexions pour exprimer, malgré tout, un regret. Regret de ce retour en arrière alors qu'aucune évaluation n'a été faite de l'impact de la réforme sur la réussite éducative et le bien-être des enfants. Regret qu'avec ce retour à quatre jours, mais là de façon globale, la France va être le seul pays de l'OCDE à dispenser moins de cinq jours d'enseignement dans ces écoles primaires publiques. Je ne détaille pas, mais on va passer quand même là à 140 jours grosso modo pour les enfants dans le primaire. Regret également, mais ça a été exprimé à l'instant par Jean-Claude Iriart, que ce retour en arrière va quand même à l'encontre de toutes les préconisations de l'académie de médecine et des chronobiologistes. Certes cela a été dit, la réforme de 2013 était bien sûr imparfaite. Néanmoins, elle constituait un pas en avant considérable d'une école qui était pensée dans l'intérêt de l'enfant et en fait c'est surtout son objectif initial, je crois, qui a été perdu de vue dans la difficulté pour certaines communes à organiser le temps scolaire.

Cette difficulté, bien évidemment, elle ne s'est pas appliquée à Bayonne qui a bien structuré ses activités périscolaires, mais l'objectif initial, rappelons-le quand même, consistait et ça a été dit, à étaler dans le temps les apprentissages fondamentaux sur cinq matinées, là où les capacités de concentration sont optimales. Enfin, je voudrais juste ajouter un argument au débat, et ce n'est pas le moindre des regrets, cette décision, je crois, c'est un mauvais coup porté à tous les enfants en général, mais singulièrement aux enfants des milieux populaires qui n'ont eux que l'école pour construire leur devenir. Pour eux, cette matinée est souvent cruciale pour la maîtrise des fondamentaux et notamment pour l'apprentissage de la langue et s'ils ne vont pas à l'école, beaucoup malheureusement n'iront nulle part, car les activités hors école coûtent trop cher pour certaines familles quand les temps d'activités périscolaires étaient vecteurs d'une démocratisation d'accès pour tous à des activités éducatives, bien sûr, mais surtout artistiques et sportives. On peut se poser la question, où est l'égalité des chances là-dedans ? En l'occurrence, votre décision de retour à quatre jours est source d'inégalité. C'est une solution d'adultes soucieux de préserver leur confort avant le bien-être des enfants et donc c'est la raison aussi pour laquelle nous nous abstiendrons, car nous sommes respectueux du vote des parents et des conseils d'école, mais nous avons quand même le sentiment que le débat était pipé d'avance et cela a été dit, dans la mesure où la puissance publique n'a pas, sur ce sujet si important qui relève de ces prérogatives, joué et assumé le rôle qui aurait dû être le sien.

Enfin, pour terminer, vous me permettrez deux petites questions subsidiaires, pour savoir quel est le sort et le devenir des animateurs que la mise en place des TAP avait conduit à recruter ? Et puis au final, on peut se demander quand même si la ville n'a pas opté pour l'organisation scolaire qui était la plus adaptée en fonction de ses contingences budgétaires ? Je vous remercie.

M. le Maire : Merci. Je vais demander d'abord à madame Martin-Dolhagaray d'apporter les quelques éléments de réponse que je complétera éventuellement.

M^{me} Martin-Dolhagaray : Une réponse en plusieurs temps. Tout d'abord, je vous remercie. Je suis ravie de voir que nos APM étaient de grande qualité. On a beaucoup travaillé pour ça et ça fait plaisir de l'entendre. Nous n'avons pas toujours des compliments. Donc, une réponse en plusieurs temps, parce que bien entendu ce qui est au cœur de cette réflexion c'est le rythme scolaire. Au-delà d'un budget, au-delà de quoi que ce soit, on parle d'un enfant. Quand on parle de cette réforme qui a été mise en place il y a quatre ans maintenant, on sait tous qu'elle n'était pas aboutie. C'est une réforme qui aurait mérité une réflexion beaucoup plus approfondie, ne serait-ce qu'au niveau déjà de l'organisation d'une journée. On sait pertinemment qu'un enfant, son degré de vigilance le plus important, c'est en fin de matinée, puis une pause de deux voire trois heures et ensuite on reprend les cours et l'on peut de nouveau être productif. Donc, cette réforme aurait nécessité d'avoir une organisation bien différente au niveau de la journée. C'est-à-dire, avoir une pause méridienne de deux voire trois heures ou trois heures et demie. Ce qui était assez compliqué à mettre en place. Je parle des enseignants.

Deuxième chose, on sait également que quatre jours et demi auraient nécessité d'avoir un samedi matin et non pas un mercredi matin, puisque là c'est cinq matinées d'affilées, les enfants ont été relativement fatigués, en fin de semaine, ce sont des constats que nous avons pu faire dans les conseils d'école. C'est un deuxième point.

Troisième point sur le rythme et là vous me permettrez de parler peut-être de lobby économique, je crois que l'on est tous d'accord pour le souligner, comme vous l'avez fait, monsieur Pallas. Quand on regarde la zone dans laquelle nous sommes en ce moment, zone A, entre Noël et les vacances de février, il y a eu six semaines. Entre les vacances de février et les vacances de printemps qui arrivent six semaines, dernière période douze semaines. Donc, là, vous m'expliquerez où est le rythme, où est l'équilibre, voilà.

Je crois que quand on veut se donner les moyens de faire une réforme, il faut aller jusqu'au bout de cette réforme. C'est le constat que je peux faire, en m'étant entretenue avec les enseignants, les directeurs d'école, en ayant fait des constats. Cette réforme n'était pas aboutie. Il aurait fallu la mener plus loin. Ceci étant, elle a été mise en place, il est vrai que les APM ont amené, surtout à Bayonne, qui s'est donné les moyens d'embaucher du personnel, la mise en place des activités de qualité qui ont apporté un vrai plus aux petits Bayonnais qu'ils soient sur la rive droite ou la rive gauche. Bayonne s'est donné les moyens donc a embauché du personnel et ce personnel reste. Donc, si l'on me parle d'économies, ces économies elles vont être assez ténues. Ce personnel qui reste, il va rester auprès de nos écoles. Il va nous permettre de continuer à travailler sur du périscolaire de qualité, puisqu'ils ont été formés, ils se sont engagés, ils ont mis en place des projets pédagogiques qui sont tout à fait conséquents et les directeurs d'école et les enseignants sont tout à fait unanimes pour dire que ce sont des gens qui sont capables de produire un périscolaire très qualitatif.

Deuxième chose, à Bayonne, les élèves ont beaucoup de chance. Les petits bayonnais, la mairie les accompagne déjà sur temps scolaire. Elle les accompagne dans le champ de la culture, elle les accompagne dans le champ du sport, il y a énormément d'intervenants qui sont déjà en place. Bayonne n'a pas attendu que l'on demande de faire des choses pour les faire.

À l'heure actuelle, le rythme des enfants va être différent, je le concède. Par contre il n'est pas question de quatre années de retour en arrière, loin de là. Le personnel qui est là et qui est compétent va continuer à épauler les enfants, va continuer à faire un périscolaire de

qualité. Les intervenants sont dispatchés et, il est vrai, lorsque l'école se terminait à 15 h 30, tout ce qui était dispositif, carnet de route, intervention sportive, c'était devenu très compliqué l'après-midi. Donc, ces interventions, la piscine, on y allait le matin. Ce sont des choses qui vont être repositionnées, mais qui sont repositionnées avec l'aide des équipes éducatives. Pas plus tard qu'hier, j'ai rencontré des directeurs, en leur expliquant le travail que nous menions en ce moment, les services font un travail colossal, parce que c'est vrai que deux changements de rythme en une seule mandature, c'est quand même une première. Mais ça ne me fait pas peur. On va continuer à avancer. Et ces quatre années que l'on a passé, ce n'est pas quatre années pour rien, c'est quatre années qui auront fait grandir tout le monde, qui auront permis de prendre en compte tout l'enjeu qu'il y a justement à amener un plus surtout aux enfants qui sont dans les milieux peut-être plus défavorisés, mais pas seulement, parce qu'il y a d'autres enfants aussi qui en avaient besoin.

Au niveau de la ville, on a beaucoup de ressources déjà. Donc à nous de les réorganiser pour faire en sorte que nous puissions accompagner au mieux les enseignants, être peut-être encore plus à leur écoute sur des projets pédagogiques qu'ils mènent et dans lesquels nous pourrions les épauler, puisque nous avons la ressource humaine. Après, quoi vous dire d'autre ? De toute façon, je crois que mes collègues le savent. Quand on parle d'éducation, c'est quelque chose qui me tient à cœur, sachez que ce qui compte pour moi c'est l'intérêt des enfants, des petits Bayonnais. Il n'est pas question du tout mettre de côté... L'éducation à Bayonne, c'est quand même un fer de lance, c'est quelque chose dans lequel nous nous investissons énormément. Nous donnons les moyens humains et financiers, preuve en est, s'il le faut, la délibération que j'ai lue il y a quelques minutes. Nous investissons toujours plus. Donc, parler d'économie, certes, probablement il y aura quelques économies, mais nous n'allons pas faire des économies énormes, parce que nous allons continuer et garder une qualité. Pour répondre à votre question monsieur Pallas, c'est vrai que les associations qui intervenaient dans les APM auront la liberté de nouveau intervenir aussi le mercredi matin comme elles le faisaient avant. À nous de les accompagner au mieux pour faire en sorte qu'elles puissent continuer à intervenir sur du public d'élèves. Je n'ai pas envie de rentrer plus dans des considérations politiques.

Il y a peut-être une chose que j'ai envie de vous dire avant de laisser la parole à monsieur le maire. Un petit clin d'œil. Hier, c'était la commémoration des 50 ans de l'assassinat de Martin Luther King. Très modestement, très modestement, à mon tout petit niveau, moi aussi j'ai un rêve très modeste. C'est que l'on puisse, de manière générale, pour faire ce petit clin d'œil, se dire que l'éducation ne sera plus un sujet politique. Je souhaiterais, j'ai le rêve que l'éducation, que le rythme de l'enfant soit au cœur de toutes les préoccupations de chacun, hormis tout lobi économique. Merci.

M. le Maire : Cela n'enlève rien à la pertinence des propos qui ont été tenus tout à l'heure par les uns et les autres, qui ont soulevé des points tout à fait pertinents. Mais vous avez repositionné le problème. Ce n'est pas parce que l'on abandonnerait cette réforme en passant à quatre jours que l'on aurait effectivement renoncé ou démissionné. Je vais ne rien ajouter à ce que vous avez dit, parce que vous avez tout dit. Par contre monsieur Duzert voulait ajouter un mot.

M. Duzert : Merci, monsieur le maire, chère Christine. J'ai bien aimé... On a discuté en commission, on ne partage pas mal de choses là-dessus, sauf que vous occulterez le fait que votre majorité a décidé de demander à déroger. Et qu'elle n'a pas impulsé. Je vais me permettre de citer l'adjointe aux affaires scolaires d'Ainhoa qui déplore que la réforme n'a pas été mieux expliquée. Je la cite. C'est dommage.

On s'est focalisé sur les temps d'activités périscolaires, alors qu'il s'agissait avant tout de mieux répartir le temps d'enseignement. Plutôt que d'envoyer un questionnaire aux parents

demandant s'ils étaient pour ou contre, nous avons préféré les réunir pour leur expliquer la philosophie de la réforme, les résultats encourageants à observer. Les TAP ne sont qu'un complément qui permet aux gamins de pratiquer des activités manuelles et sportives. Je regrette, je l'ai dit en commission. Concernant les arguments sur le devenir des personnels, nous ne sommes pas rentrés... à peine un petit peu avec Hervé. Puisqu'en commission, vous nous avez dit que rien n'était tranché, rien n'était prévu et que l'on aurait les éléments plus tard. Je veux bien entendre des arguments, Christine, de votre part, toutefois on aurait bien voulu d'abord les avoir en commission pour mesurer et continuer à avoir le débat. On ne peut pas avoir des arguments d'un côté, sans que nous ayons eu en commission des éléments d'échange, peut-être d'accord, même certaines fois très certainement. Donc, voilà, merci.

M^{me} Capdevielle : Je voudrais dire deux mots à la suite de l'intervention de madame Dolhagaray, certes très lyrique, mais je ne partage pas du tout son point de vue. Je pense justement que l'éducation est un sujet prioritaire et qu'il était éminemment au sens noble du terme très politique. Si l'on considère que l'éducation, c'est essentiel parce que l'on prépare l'avenir de nos enfants, c'est-à-dire on prépare le fait que des femmes et des hommes soient libres et donc soient éduqués. C'est éminemment politique, ce sont des choix et si l'on considère que l'éducation est une priorité et que l'enfant en est au cœur, la question des rythmes scolaires est évidemment primordiale. Comme Hervé vient de le dire, et c'est le cas dans toute l'Europe, on sait que plus on répartit dans la semaine, plus les enfants ont une capacité à étudier. Donc, si l'on met la question de l'intérêt supérieur de l'enfant comme vous le dites dans votre discours, si on le met en priorité, il faut en tirer les conséquences sur le plan politique. Politique au sens noble et pas politicien, je ne fais pas de la politique politicienne. Si on considère que l'éducation est une priorité dans le cadre des politiques publiques, effectivement, je fais de la politique et bien on en fait une priorité et l'on ne cède pas effectivement aux sirènes du tourisme, des parents qui veulent partir en week-end, qui invoquent des questions de garde. On en fait absolument une priorité.

Je donne un dernier chiffre qui me paraît très important.

Seulement 13 % des enfants, et Bayonne est concerné de la même façon, ont des activités périscolaires en dehors de l'école. Seulement 13 %. Sur ces 13 %, sont principalement des garçons, parce que ce sont des garçons qui font des sports collectifs. Nous allons priver, et notamment rive droite de notre ville, des enfants qui ont pu avoir accès à des activités et qui auraient pu les continuer, nous allons priver ces enfants qui n'avaient pas ces activités et qui ne les auront plus, parce que les familles, vous l'avez dit tout à l'heure, n'ont pas les moyens et au-delà des moyens, les familles n'ont même pas le goût, parce qu'elles ne savent même pas ce que cela peut représenter pour les enfants. Ce choix-là oui, je vous le dis madame Dolhagaray, il est très politique. Véritablement très politique, si l'on considère que l'éducation est une véritable priorité pour aujourd'hui, mais surtout pour demain.

M. Etcheto : C'est un sujet particulièrement important, on a entendu le discours et votre engagement sur cette question-là depuis deux ans et votre sincérité ne fait aucun doute et je pense que vous regrettez d'ailleurs autant que nous cette marche arrière. On a le sentiment d'un gâchis qui d'ailleurs ne relève pas que des décisions locales qui sont prises. Cela a été dit en effet, peut-être que la réforme n'a pas été introduite de manière assez volontaire dès le début, qu'elle a permis aussi au gouvernement de permettre de donner l'autorisation de déroger. C'est une responsabilité collective que l'on pourra regretter, on pourra se poser la question d'ailleurs. Est-ce que Jules Ferry aurait pu faire passer sa réforme fondatrice à l'époque s'il s'était embarrassé, je dirais, d'autant de considérations ?

Ou est-ce qu'à des moments donnés, il ne faut pas faire preuve d'un petit peu de détermination et de conviction. Encore une fois, mon propos, vous comprenez bien qu'il

dépasse également le simple cadre des choix municipaux. C'est une considération. Je pense que cette idée d'un gâchis partagé pour toutes les raisons qui ont été évoquées dans tous les rangs, elle est là. Après juste une petite suggestion, peut-être d'ailleurs qui pourra être étudiée ou réétudiée pour la suite. Évidemment, on a recueilli l'avis du conseil d'école et des familles, on sait aussi que dans une ville comme Bayonne où il y a quand même aussi une différenciation géographique des quartiers, des populations. Les réponses n'ont pas été exactement les mêmes dans toutes les parties. On sait qu'il y a une partie de la ville qui est inscrite en réseau d'éducation prioritaire. Il y a aussi quand même le précédent d'Anglet, qui était en réflexion avec le DASEN et l'Inspection de l'Académie là-dessus pour imaginer un dispositif différencié en fonction des écoles et peut-être de la typologie des écoles et des populations qui les fréquentent. Hervé Pallas faisait allusion notamment à ce que le recul sur cette réforme était plus préjudiciable encore aux enfants issus des milieux populaires. Est-ce que l'on ne pourrait pas imaginer peut-être un dispositif, pas sur mesure, mais un peu différencié qui puisse justement répondre ou épouser, je ne dis pas école par école, mais quartier par quartier ou secteur par secteur, aux besoins et aux attentes des familles qui ne sont pas forcément les mêmes dans tous les quartiers de la ville. Je ne sais pas ce que ça va donner.

M. le Maire : Ce que dit monsieur Etcheto, c'est en partie une réponse que vous avez donnée, en tout cas, vous pouvez peut-être compléter le propos de ce point de vue. Effectivement, il y a une différence que l'on ne cache pas entre les résultats obtenus rive droite et rive gauche, c'est tout à fait vrai. Et donc cette différenciation est-ce que l'on peut la gérer et comment ? Je sais que vous y avez travaillé alors vous pouvez dire.

M^{me} Martin-Dolhagaray : Oui, on s'est initialement posé la question, on s'était même posé la question avant la possibilité de revenir à quatre jours puisque nous nous étions interrogés sur la qualité justement de nos interventions et puis sur la fatigabilité des enfants, puisque l'Éducation nationale hélas ne nous a pas donné d'évaluation. Nous n'avons pas eu de retour. C'est vrai que l'on attendait peut-être un retour un peu officiel que nous n'avons jamais eu. Au niveau de la mairie, nous avons déjà distribué un petit sondage pour savoir un petit peu quel était le ressenti des parents par rapport à ces trois années de réforme.

Ce qui ressortait, c'est qu'il y avait une fatigabilité des enfants essentiellement les petits qui, en fin de semaine, étaient vraiment fatigués. Nous avons imaginé déjà à cette époque, retravailler un petit peu sur les pauses méridiennes pour pouvoir amener aux enfants une plage où ils auraient un petit lieu où ils pourraient se reposer. C'est vrai que la réforme n'a pas le même impact sur un enfant de dix ans et sur un enfant de trois ans. Donc, la difficulté était là. L'idéal aurait été à mon sens de pouvoir avoir un rythme pour les enfants de maternelle et un autre pour les enfants d'élémentaire. La difficulté est l'organisation, et là l'organisation familiale, il nous apparaissait assez compliqué d'avoir des parents qui avaient des enfants en élémentaire qui étaient à quatre jours et demi, des petits qui seraient revenus à quatre jours. C'est un sacré imbroglio. Faire du coup par coup sur des établissements scolaires, nous y avons également pensé. Nous avons vraiment essayé de tourner dans tous les sens... on n'a pas pris une décision, on n'a pas cherché à faire quelque chose de rapide, on s'est beaucoup interrogé, c'est pour ça aussi peut-être que nous ne cherchons à voter que ce soir, parce que nous avons cherché beaucoup de solutions, quitte à avoir des écoles comme vous venez de le dire dans le réseau d'éducation prioritaire qui pourraient rester à quatre jours et demi, d'autres passer à quatre jours. C'est extrêmement compliqué à mettre en place à l'échelle d'une ville comme Bayonne, avec 23 établissements scolaires, une gestion très compliquée au niveau ne serait-ce que des services restauration, etc. Mais surtout, la sectorisation a eu cet impact de faire en sorte que les parents sont fidèles à une école. Ils sont dans un quartier, ils y restent. Le côté pervers aurait pu être aussi des demandes de dérogation pour contourner une organisation scolaire. Ce sont des choses sur lesquelles on est régulièrement en but, parce que cela fait partie des choses qui

sont parfois demandées. Donc, c'est extrêmement compliqué. Mon choix aurait été de dire, voilà on peut faire au coup par coup, école par école. Mais sincèrement, ça n'est pas gérable et j'en suis désolée.

M. le Maire : Merci. Débat intéressant, échange riche. On va voter la délibération 28 sur cette demande de dérogation sur l'organisation des rythmes scolaires. Abstention. Toute l'opposition de groupe s'abstient, la délibération est adoptée à la majorité requise, je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

*Mmes Aragon, Picard Felices, Capdevielle, Herrera Landa,
MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga s'abstiennent
M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent*

Rapporteur : M^{me} Martin Dolhagaray :

29. Règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation des écoles publiques pour l'année 2018-2019.

M^{me} Martin Dolhagaray : Les dispositions, mises en place pour l'année scolaire 2017-2018, demeurent inchangées pour l'année scolaire 2018-2019. Il est donc demandé au conseil municipal de reconduire les dispositions du règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation, joint à la note explicative de synthèse, pour l'année scolaire 2018-2019.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention, pas de vote contre. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Rapporteur : M^{me} Bensoussan :

30. Évolution de la commission d'admission unique pour l'attribution des places en crèche – Adhésion de nouvelles crèches.

M^{me} Bensoussan : Les crèches associatives Arche de Noé, Baminou, Luma Baiona ainsi que les micro-crèches privées Copains & Copines, L'Odysée des Enfants souhaitent rejoindre la commission d'admission unique.

Afin de permettre à chacune de ces structures adhérentes d'être représentée à la commission d'admission unique, il convient de modifier en conséquence la composition de celle-ci. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de ces crèches et de modifier la composition de la commission d'admission unique dans les termes évoqués dans la note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Sur ce rapport, pas de question. Nous mettons aux voix, pas d'abstention ni de vote contre. Délibération adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Rapporteur : M. Escapil Inchauspé :

31.Actualisation des dispositifs « Bourses Jeunes » et « Projets Jeunes ».

M. Escapil Inchauspé : La ville de Bayonne a mis en place en 1990 deux dispositifs au profit des jeunes bayonnais de 14 à 25 ans, gérés par le Bureau Information Jeunesse (BIJ). Il convient de réactualiser ces dispositifs, afin de redynamiser la politique de soutien aux initiatives des jeunes, et de conforter la Ville dans son rôle d'interlocuteur dans l'accompagnement de leurs projets. Le dispositif « Bourses Jeunes », détaillé en note explicative de synthèse, a pour but de valoriser l'engagement de jeunes bayonnais au sein d'associations ou d'organismes divers. Le dispositif « Projets Jeunes », également détaillé en note explicative de synthèse, a pour but d'aider financièrement et techniquement des projets d'animation et de loisirs menés par des jeunes majeurs jusqu'à 25 ans.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les modalités des dispositifs « Bourses jeunes » et « Projets jeunes » et d'autoriser M. le Maire, ou son représentant désigné, à signer les conventions correspondantes.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

Rapporteur : M^{me} Castel :

32.Muséum d'histoire naturelle – Prêt d'une exposition à la Ligue de protection des oiseaux (LPO).

M^{me} Castel : Le muséum d'histoire naturelle a été sollicité par la Ligue de protection des oiseaux (LPO), siégeant à Rochefort, pour lui prêter l'exposition « La nature trompe son monde », afin de la présenter du 2 au 27 mai 2018. Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de prêt de l'exposition « La nature trompe son monde », jointe à la note explicative de synthèse et d'autoriser M. le Maire à la signer.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre, la délibération est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Rapporteur : M^{me} Castel :

33.Muséum d'histoire naturelle – Acceptation d'un don de spécimen de faisan de Formose.

M^{me} Castel : Jean GAYAS, résident à Bayonne, souhaite faire don au muséum d'histoire naturelle d'un spécimen de faisan de Formose, estimé à 300 euros.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter ce don, sous réserve de l'avis favorable de la commission scientifique régionale des collections des Musées de France Nouvelle-Aquitaine, et d'autoriser M. le Maire à remercier le donateur au nom de la Ville.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention et pas de vote contre. La délibération est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Rapporteur : M^{me} Castel :

**34. Muséum d'histoire naturelle – Exposition « L'ours, toute une histoire » –
Prise en charge des frais des différents intervenants.**

M^{me} Castel : Le muséum d'histoire naturelle présente du 10 février au 17 juin 2018 l'exposition « L'ours : toute une histoire », au cours de laquelle sont prévues de nombreuses animations, parmi lesquelles la projection d'un documentaire, une conférence à la maison des associations, ainsi qu'une table ronde au Musée Bonnat-Helleu. Juste pour information, à ce jour, cette exposition bat tous les records d'affluence. Nous sommes là à 17 heures aujourd'hui à plus de 3 940 visiteurs depuis le début de cette exposition.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'ensemble des dispositions décrites dans la note explicative de synthèse, pour l'organisation des animations autour de cette exposition. Retenez bien qu'elle se poursuit jusqu'au 16 septembre.

M. le Maire : Vous avez encore le temps d'aller la voir, c'est une belle exposition. Très pédagogique évidemment, comme la plupart des expositions qui se tiennent au muséum. Pas d'abstention ni de vote contre. Vous avez l'unanimité.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

Rapporteur : M. le Maire :

**35. « La vérité de l'arbre » « arboralen egia » – Installation d'une œuvre d'art
commémorative au cœur du petit Bayonne.**

M. le Maire : Je vais présenter le rapport numéro 35. Ce rapport concerne l'édification d'une sculpture, d'une œuvre d'art commémorative au cœur du petit Bayonne directement lié à ce qu'il s'est passé dans cette ville, il y a presque un an. Vous le savez, ici même, dans cet hôtel de ville, s'est tenue une séance historique par laquelle l'ETA a remis, par l'intermédiaire de la commission internationale de vérification, l'intégralité des documents nécessaires pour que les armes puissent être restituées. On a donc assisté au désarmement, au démantèlement de l'arsenal de l'ETA dans les conditions que vous savez.

Le mouvement civil pour la paix, Bake Bidea, a décidé, en lien avec l'artiste et sculpteur basque Koldobika Jauregi, de la création de la sculpture monumentale « Arbolaren Egia », « La Vérité de l'Arbre » et de son don à la ville de Bayonne, pour continuer d'imaginer les voies et moyens d'un « Vivre Ensemble » pérenne et encourager la démarche de

reconstruction. Une convention tripartite entre la commune, Bake Bidea et l'artiste Kodobika Jauregi, jointe à la note explicative de synthèse, prévoit les conditions d'accueil de la sculpture. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'accepter la donation de cette œuvre, d'approuver les termes de la convention tripartite, d'autoriser M. le Maire à la signer, à déposer la déclaration préalable nécessaire, et à procéder à toutes les opérations utiles à son installation. Cette délibération est effectivement une autorisation à caractère administrative pour une déclaration préalable, car toute occupation du domaine public donne lieu effectivement à ce type de démarche et de cette procédure administrative. Mais bien évidemment au-delà même de l'aspect administratif de ce rapport, le contenu politique n'aura échappé à personne.

Je m'en tiens à cette lecture simple si nécessaire, bien évidemment, je reviendrais sur ce rapport après vous avoir demandé si vous souhaitez prendre la parole.

M. Etcheto : Nous ne prendrons pas part au vote sur cette délibération, je vous donnerai une explication de vote rapide qui pourra ensuite être développée ou déclinée. Bien entendu, je crois comme tout le monde ici, nous nous félicitons du désarmement de l'ETA, de l'annonce prochaine, imminente, on espère en tout cas, de sa dissolution. Ça tombe évidemment sous le sens. Pour autant, la direction de cette œuvre d'art au vu du moment, peut-être que les choses ne sont pas encore apaisées. Sa nature, de cette dimension, de son emplacement, est quand même de nature à poser certaines questions et même parfois à susciter un certain trouble selon les sensibilités. Pour cette raison, nous ne participerons pas au vote. Il s'agit là d'une position de groupe qui recouvre bien entendu, comme c'est naturel, en fonction des sensibilités de chacun, des nuances d'appréciation qui ont convergé en tout cas sur cette position de groupe et nuances d'appréciation qui sont susceptibles, qui seront exprimées ici et là peut-être pas par l'ensemble des membres du groupe, mais sans doute par un certain nombre d'entre nous. Voilà.

M. le Maire : Merci monsieur Etcheto, y a-t-il d'autres prises de parole dans votre groupe ?

M. Duzert : Monsieur le maire, chères et chers collègues, cette délibération nous demande d'accepter une œuvre qui commémorerait la paix au Pays basque gagné par lesdits artisans de la paix. Cette délibération est à mes yeux une manipulation et une imposture. Vous continuez dans la rhétorique habituelle qui tend à faire croire que les Pays basque français et espagnol étaient en guerre. Non, monsieur le maire. Nous n'étions pas en guerre, mais il y avait du terrorisme qui a fait un très grand nombre de victimes. Une organisation terroriste a commis des attentats et autres exactions en démocratie, il n'y a pas bien longtemps encore, et même si dans ces démocraties-là les causes sociales sont souvent bafouées, surtout par vos partis politiques. Nous les communistes, disions l'an dernier, l'organisation armée indépendantiste basque ETA rend les armes et c'est une bonne chose. Pour le parti communiste, ce processus de désarmement doit se faire dans le cadre de l'état de droit, sécurisé et sous contrôle des états espagnols et français. La mise en scène d'ETA, cette stratégie médiatique depuis l'arrêt des attentats terroristes en 2011 jusqu'à la remise d'une partie de son arsenal aujourd'hui laisse présager qu'elle souhaite rester l'acteur politique reconnu et amnistié. Pour nous communistes, ETA doit se dissoudre et reconnaître ses responsabilités dans les crimes commis en son nom et les souffrances générées. C'est indispensable pour respecter toutes les souffrances et les mémoires. J'ai lu, dans le quotidien régional d'avant-hier ou d'hier, l'interview de Fernando Aranburu et sa réponse à la question des dits artisans de paix, je le cite. Vous pouvez vérifier, j'ai le journal avec moi. J'ai lu des déclarations qui avaient clairement tendance à blanchir le passé d'ETA, ce qui me fait douter de l'impartialité de ces artisans de la paix. Je vous renvoie aussi à son analyse du pardon et de la réconciliation.

Dans les débats des artisans de la paix, se pose aussi la question des prisonniers dits basques. Nous n'avons pas changé d'avis, nous les communistes, y compris sur la question des prisonniers détenus et je rappelle que le parti communiste et ses parlementaires sont toujours intervenus pour qu'ils bénéficient d'un rapprochement familial allant même jusqu'à proposer, lors de l'élaboration de la loi de 2012, que les familles des détenus éloignés bénéficient d'un dédommagement des frais engagés pour les visites et tout un accompagnement logistique pour ceux que l'on ne peut pas rapprocher. Proposition non retenue par la droite et le parti socialiste, vos partis politiques.

Cette loi qui a été mise en place est nettement plus qu'insuffisante, car même si elle inscrit le rapprochement familial, celui-ci est conditionné à l'arbitraire des considérations et à la disponibilité des places dans les établissements pénitentiaires. De même, les parlementaires communistes sont intervenus et continuent à intervenir pour que les prisonniers gravement malades soient libérés pour des raisons humanitaires. J'ai pour habitude de respecter les créations artistiques, mais la mise en scène de celle-ci est clairement destinée à servir des manœuvres et des actions politiques partisans et très discutables. Je traduirais mon opposition à ce projet en rejoignant la position de notre groupe et en ne prenant pas part au vote. Je vous en remercie.

M. Bergé : Je vais intervenir, car j'ai quelques perceptions et visions un peu différentes de mon camarade à ma gauche, mais je pense que c'est quand même extrêmement important d'être capable d'écouter ce qui a été dit aujourd'hui. Cela veut dire qu'il y a des gens qui le ressentent aussi de cette manière-là et qui ont le droit d'avoir ce ressenti à l'heure actuelle et que le chemin que nous avons à faire ensemble est encore très long. Vous connaissez mon humour, cela fait des semaines que cette intervention me torture, à titre privé. Comment se positionner là-dessus ? Je vous le dis. Du coup, c'est avec une certaine gravité que je vais m'exprimer, parce que ça m'a même empêché de dormir. Je vous le dis. C'est quand même des choses qu'il faut prendre en considération. Quand on croit en notre rôle d'élu et que l'on doit affronter les situations comme celle-là, je pense qu'il faut être capable d'avoir une introspection, de trouver la bonne position.

Je vais commencer, j'ai écrit pour tenir à mes propos qui doivent être, je pense, très précis. L'exercice auquel je vais me livrer n'est pas facile, car il s'agit de donner un avis dans un domaine où les mots que l'on utilise sont écoutés, scrutés, voire interprétés. Je vous demande juste d'écouter les miens qui n'ont juste vocation qu'à être écoutés et j'espère entendus par tous avec bienveillance.

Je suis favorable à une paix durable pour notre territoire et au rapprochement des prisonniers dans le cadre de l'application du droit commun de la détention. C'est une position que j'ai toujours assumée publiquement et que j'assume encore aujourd'hui. Je suis heureux qu'en France les lignes commencent à bouger. Ce que j'ai toujours manifesté avec une expression mesurée, c'est la première fois que je m'exprime publiquement sur le domaine. Sans les cinq de Louhossoa et la société civile, il n'y aurait pas eu de désarmement l'année dernière. Mais il n'y aurait pas eu de désarmement légal non plus sans le rôle joué par nos parlementaires de l'époque, sans le gouvernement républicain incarné par d'abord son président de la République, François Hollande, par le Premier ministre Cazeneuve et le ministre de l'Intérieur Fekl, un ami personnel et sans les représentants de l'État déconcentré que nous avons connus à ce moment-là. Habitant de ce territoire, nous ne pouvons que remercier l'ensemble des protagonistes pour ce premier pas historique franchi. Il reste de nombreux pas à effectuer de toutes parts, afin que toutes les victimes se sentent entendues. Je tiens d'ailleurs dans cette démarche à saluer la table ronde organisée vendredi soir par Bake Bidea avec la présence en particulier de Julen Mendoza, maire d'Errenteria, exemplaire dans sa démarche locale de justice transitionnelle et qui revendique que si sa famille politique la gauche Abertzale ne peut faire l'économie d'un travail mémoriel le choix de la

coexistence demande des efforts, complète-t-il. Ils doivent aussi venir de l'autre bord. Je partage totalement cette vision. Et je pense que la dissolution définitive d'ETA que nous attendons tous permettra aux différents acteurs de faire encore plus de pas les uns envers les autres, d'autant plus que cet argument ne pourra plus servir ceux que l'immobilisme arrange par cynisme politique. Nous devons écrire l'histoire ensemble et non la réécrire chacun de son côté. Chacun de notre côté de la frontière ou chacun dans son camp. J'échange régulièrement sur le sujet avec Gorka Landaburu qui déteste qu'on le présente comme une victime d'ETA.

Pour ceux qui ne le connaissent pas et je le présenterais comme ce qu'il revendique être, un journaliste libre. Libre pendant toutes les périodes troubles qu'a connus le Pays basque et toujours libre aujourd'hui quand il s'agit de condamner l'attitude du PP en Espagne. Sa position est très mesurée et se rapproche alors que venant d'une autre histoire de celle de Julen Mendoza que j'évoquais précédemment. Il souhaite que la politique des petits pas fasse avancer les choses. Il souhaite la dissolution rapide d'ETA, il nous invite à ne pas écrire des histoires différentes des deux côtés de la frontière. Au moment de nous prononcer sur l'installation d'une œuvre à Bayonne pour commémorer le désarmement, je traduirais son sentiment en vous disant : c'est peut-être trop tôt, et peut-être pas le bon symbole. Je partage la même position que Gorka. C'est peut-être trop tôt et peut-être pas le bon symbole. Je ne participerai donc pas au vote, mais continuons à avancer ensemble et faisons-en sorte de tous écrire la même histoire pour une paix durable.

Je reviens sur mon propos introductif, en vous disant : je vous remercie pour votre écoute bienveillante à tous.

M. Iriart : Nous n'avions pas prévu d'exprimer un point de vue par rapport à cette délibération, par contre nous nous apprêtons à voter en faveur de cette délibération, partageant la totalité des éléments explicatifs donnés dans la note de synthèse. Mathieu disait à l'instant qu'il était utile et souhaitable de respecter les points de vue sur cette question-là. Du coup, ça m'a semblé normal que l'on puisse aussi exprimer notre sensibilité sur cette question. Je vais être court pour aller à l'essentiel.

Je considère que, quel que soit le point de vue que l'on porte sur les questions basques, quel que soit le point de vue que l'on peut porter sur l'activité de l'ETA pendant plusieurs décennies, il y a de mon point de vue quelque chose que l'on ne peut pas nier, c'est la dimension politique du conflit basque. Parce qu'il existe de part et d'autre de la frontière, un peuple basque qui a généré effectivement un conflit et ça ce n'est pas une théorie, ce n'est pas un point de vue, c'est un fait.

À partir de là, la décision d'ETA d'arrêter la pratique qui était la sienne pendant près de cinquante ans, c'est bien entendu une décision qui a été immensément bienvenue par tous les acteurs en Pays basque. Le deuxième point que je souhaitais mettre en évidence, c'est que ce que l'on appelle le processus de paix qui s'est engagé à partir du moment où ETA a décidé d'arrêter ces actions, ce processus de paix est fondé avant tout et depuis le début de la démarche sur une recherche de réconciliation. C'est fondamental. L'avènement, la finalité de son processus qui est marqué par différentes étapes, ils cherchent avant tout à réconcilier des protagonistes qui ont souffert de ce conflit politique. Je me réjouis que l'on arrive à sortir petit à petit, pas à pas de ce conflit politique. Quand on dit réconciliation, c'est qu'il y a une vraie volonté de traiter toutes les dimensions de ce conflit et donc de cette nécessaire réconciliation. Ça concerne bien entendu la situation des prisonniers politiques et ça concerne aussi la situation de toutes les victimes. La prise en compte de toutes les victimes et quand on dit toutes, ça veut dire qu'il y a encore du chemin à faire pour parvenir à améliorer ce fil du dialogue entre des gens qui se sont battus, déchirés et qui cherchent aujourd'hui, pas à pas, à construire une façon de vivre ensemble sur le même territoire,

d'avoir peut-être des différends politiques, mais de les traiter de manière démocratique. Voilà. Donc à partir de là, dans cette étape-là, de mon point de vue, le désarmement qui a eu lieu il y a un an, est fondamental dans les différentes étapes. Il est beaucoup plus symbolique que la décision d'ETA d'arrêter sans que l'on sache si la décision allait être suivie d'effets et il est aussi pour moi beaucoup plus symbolique que la dissolution de l'ETA qui est a priori annoncée et que l'on espère aussi de nos vœux.

Mais désarmer, c'est poser les armes, y a-t-il un symbole plus fort quand on cherche à bâtir un territoire pacifié que de déposer les armes. Moi je n'en trouve pas. Excusez mon émotion, à partir de là, je pense que décider de commémorer cet événement à la ville de Bayonne, à l'endroit où s'est passé cet événement, je pense que c'est opportun. On a besoin de commémorer des étapes historiques. Et je crois que c'est bien que ça se passe un an après ce désarmement et au sein même de la ville qui a hébergé cet acte symbolique. Voilà. Merci.

M^{me} Aragon : Il y a un an, le désarmement d'ETA a généré le démarrage du processus de paix. Maintenant, le processus de paix est en cours. Enterré la hache de guerre, c'est prendre le choix de la paix. Cette dynamique ne doit pas être stoppée par la peur, par la haine, par la suspicion. Une fois de plus, je veux être optimiste. Cette sculpture se veut être un acte symbolique, constructif et non violent. Je serais donc présente dimanche sur l'esplanade Roland Barthes, mais je reste solidaire de mes colistiers par rapport au vote, à la non-participation au vote. Je soutiens parfaitement la commémoration et la sculpture.

M^{me} Capdevielle : Merci monsieur le maire, chers collègues. Le 8 avril 2017 est une date historique dans l'histoire du Pays basque et dans l'histoire de Bayonne. L'idée d'une sculpture monumentale, je pense que c'est une excellente idée. Je pense qu'il faut probablement le faire. C'est ce qui marque probablement pour le futur et pour nos enfants, pour nos petits-enfants. C'est donc un symbole extrêmement fort, parce que c'est aussi culturel. On peut gloser pendant des heures sur une œuvre, sur ce qu'elle représente, sur ce qu'elle est. De toute façon, c'est le temps qui dit les choses. La Tour Eiffel a été décriée, c'est aujourd'hui le monument qui représente Paris.

On peut dire beaucoup de choses. Je ne suis pas particulièrement séduite, mais je ne l'ai pas vue, donc je ne sais pas. Il me tarde de voir ce que cela peut donner. Mais il y aura nécessairement des critiques. Donc, je voulais de ce point de vue là donner mon opinion et dire que l'art est tellement subjectif que c'est le temps qui fait les choses. C'est après des décennies qu'une sculpture devient un monument et que ça inscrit dans le patrimoine d'une ville et d'une région.

On s'est posé la question de savoir, je pense que sur le lieu il n'y a pas de discussion possible. Est-ce que c'est le bon moment ? C'est ce qui m'a amenée à m'abstenir. Je pense que l'on est dans une voie... On est quasiment au bout. Mais il y a encore beaucoup de prisonniers, de gens qui sont privés de liberté et qui sont détenus loin du Pays basque. Il y a aussi des victimes qui ne sont pas réparées et qui ne sont pas indemnisées. Sur l'idée, j'y suis très favorable, sur le lieu, j'y suis très favorable. Sur le fait que ça a été décidé ainsi, je regrette que l'on n'ait pas lancé un concours d'artistes du Pays basque et que l'on n'ait pas donné la possibilité à des artistes justement de pouvoir s'exprimer et à un jury et à toutes les personnes qui ont pu justement œuvrer pour la paix de faire un choix qui soit beaucoup plus démocratique, que l'on fasse le choix d'une œuvre qui colle peut-être plus à ce moment important, non seulement du 8 avril, mais de tout ce qui va venir après. Ce qui est important aussi, monsieur le maire, c'est ce qui va venir après. C'est loin d'être réglé. Je crois que l'on aurait pu, effectivement, prendre le temps, on aurait dû prendre le temps et moi j'aurais souhaité que justement, fort de cette idée qui est excellente d'implanter à Bayonne un monument culturel, une sculpture quelque chose qui marque le temps et qui permettra de s'inscrire dans l'histoire, et bien ça ne se fait pas comme ça. Ça nécessite de prendre du

temps, ça nécessite d'y travailler collectivement, ça nécessite également d'y réfléchir et aussi de permettre à l'ensemble des artistes qui auraient voulu concourir de présenter leur proposition et leur travail pour qu'il y ait un travail très collaboratif autour de ce qui est, et qui restera de toute façon une bonne idée par rapport à notre histoire et par rapport à ce qu'il s'est passé et qui a été décisif effectivement le 8 avril dernier.

M. Bergé : Je veux ajouter qu'il y a énormément de bienveillance par rapport à tout ce qui a été dit ce soir. Je pense que c'est la réalité des états d'esprit de différentes personnes à différents niveaux sur le territoire. Je ne suis pas d'accord à 100 % à ce qu'a dit Alain Duzert, je ne suis pas à 100 % d'accord, non, avec ce qu'a dit Jean-Claude, mais il n'empêche que l'on a la capacité et l'on a cette chance en Pays basque de pouvoir s'exprimer de cette manière-là maintenant, comparé à l'autre époque. Je pense qu'il faut que l'on soit conscient de cette chance, c'est pourquoi on doit aller jusqu'au bout. Toutes les questions qui ont été posées sur la temporalité, le symbole, je pense, cela mérite aussi d'être entendu. J'espère que ce ne sera pas caricaturé, que ce ne sera pas exploité politiquement. Certains pourraient dire que c'est faire preuve de courage politique, non. Ce n'est pas faire preuve de courage politique, car ce qui fait preuve de courage politique, c'était d'être militant et d'être élu quand il y avait une violence politique. Ce n'est plus le cas à l'heure actuelle. Il n'y a aucun risque qui est pris ce soir, j'appelle juste à cette conscience qui nous habite tous quand nous devons parler et évoquer ce dossier. Je ne pense pas que ce soient vos dernières visites de l'autre côté de la frontière, monsieur le maire, qui ne vous feront pas partager cette nécessité d'entendre toutes les voix qui s'expriment sur...

M. le Maire : Je n'ai pas compris votre phrase à la fin.

M. Bergé : Je sais que vous êtes allé rencontrer une association de victimes.

M. le Maire : Oui, j'en parlerai.

M. Bergé : La semaine dernière. Après entendons-nous bien, je sais très bien qui sont les acteurs, les choses comme ça, il n'y a pas de problème là-dessus, mais il n'empêche que toutes les voies à l'heure actuelle doivent pouvoir s'exprimer librement. Ce qui doit faire consensus, c'est d'arriver à un résultat de paix durable.

M. Etcheto : Je suis intervenu brièvement pour présenter la position du groupe. Je vais intervenir aussi très brièvement pour apporter ma pierre personnelle, je dirais là-dessus, de manière très concise, bien entendu. Mathieu l'a parfaitement dit tout à l'heure, on est évidemment là devant quelque chose, une proposition qui nous interpelle tous et qui nous a certainement posé un cas de conscience, tu l'as parfaitement dit Mathieu. Je voudrais dire mon sentiment là-dessus, le dépôt des armes, comme l'a dit Jean-Claude Iriart, le dépôt des armes et la fin des violences qui sont désormais actés, mais qui impliquent aussi un regard sur les trente années écoulées, sur les trois décennies écoulées, je crois, de mon point de vue, appelleraient aujourd'hui, devrait appeler moins d'ostentation et beaucoup plus de pudeur, je crois. Le temps doit aussi faire son œuvre de ce côté-là, mais voilà il ne faut pas qu'il y ait de ce côté-là... Pour reprendre des mots, commémoration, oui elle sera nécessaire, célébration, bien évidemment, ça serait quelque chose qui ne réunirait pas le consensus en Pays basque aussi bien au Pays basque au sud des Pyrénées qu'au nord des Pyrénées. Voilà.

M^{me} Herrera : Je dois dire que je partage tout à fait l'analyse de Mathieu Bergé et de Colette Capdevielle, je ne vais pas redire ce qu'ils ont dit. Simplement, j'ai eu l'occasion de passer à deux reprises dans la journée, du fait de mon travail, alors que le chantier était en cours. Je ne reviendrai pas sur le fait que c'est vrai que ça nous est apparu quand même un peu précipité. L'emprise visuelle est très importante et l'on a besoin d'une démarche collective et surtout pas de clivage. Je crains que ce symbole ne puisse être détourné du fait

tout simplement de l'emprise qu'il a... ne serait-ce que du fait de sa taille. Je ne porte aucun jugement sur... Il impacte très fortement visuellement. Personnellement, c'est la question que je me suis posée du risque de clivage du fait de cette présence visuelle très forte qui serait contre-productive par rapport à tout ce qui vient d'être dit.

M. Escapil-Inchauspé : J'ai envie d'intervenir. Voilà. Je rejoins pas mal de choses qui ont été dites dans les rangs de l'opposition. Je trouve qu'au-delà bien sûr de la force du désarmement et du processus de paix auquel je souscris, bien évidemment, je trouve qu'ériger une œuvre de cette importance en ce moment, un an après est précipité, prématuré. L'œuvre est, à mon sens, un peu démesurée et un peu triomphante. Je crois que l'on doit être humble en ce moment, c'est tout. Donc, je ne prendrai pas part au vote.

M. Esmieu : Ce rapport me perturbe énormément. J'ai du mal à y souscrire. Je vais aller directement au but en disant que je ne participerai pas au vote, mais je voudrais rajouter quand même que je suis favorable, bien sûr, à la paix, favorable au regroupement des prisonniers. Monsieur le maire, je vois que vous hochez la tête, mais...

M. le Maire : Je ne travaille qu'à ça depuis six mois.

M. Esmieu : Si vous permettez, c'est ce que j'allais dire. Je rends hommage...

M. le Maire : Ne rendez pas hommage, ce n'est pas la peine. Vous ne participez pas au vote, je l'avais compris, d'ailleurs vous me l'avez dit.

M. Boutonnet : Je fais partie d'une génération qui n'a pas eu le malheur de connaître aussi les pics d'activités terroristes qu'il y a pu y avoir.

Mais ce que je sais, c'est que je fais partie aussi d'une génération qui vit autre chose et notamment dans le travail que l'on mène avec l'autre côté aujourd'hui, on ne l'aurait pas mené à l'époque. Il y a de nouveaux horizons aussi qui se profilent pour ce territoire et qui incitent aussi à la paix. Je suis ému aussi. Ce sont des engins de mort aussi que l'on a rendus. Ce sont des choses qui tuent. Je pense que ça mérite d'être célébré. C'est la victoire de tout le monde. Quand on met des engins de mort hors service, quand des engins de mort sont rendus et qu'ils ne pourront plus ôter des vies de père de famille, de mères de famille, d'enfants, de fonctionnaires, d'hommes politiques, peu importe. Des gens qui se sont fait tuer pour leur opinion. Tout ça... je respecte bien sûr et j'appelle à la bienveillance également comme Mathieu, mais je ne comprends pas comment on ne peut pas vouloir en fait célébrer juste le fait que ces armes aient été rendues, ça ne va pas plus loin que ça. Il faut être très clairs là-dessus. Je pense que ça mérite d'être appuyé. Ce sont juste des engins de mort qui ont été mis hors service. C'est juste des vies sauvées sûrement que l'on va célébrer.

M. Lalanne : Je ne peux pas me permettre de commenter ni de juger l'événement, les historiens le feront. Je ne juge pas l'œuvre ni le fait qu'elle soit un support de commémoration, mais je considère qu'il me semble que les cicatrices, et les débats le prouvent, sont encore ouvertes et que le temps doit passer avant de commémorer. Je ne participerai pas au vote.

M. le Maire : Vous voyez que les choses traversent les tendances politiques de cette assemblée. Je vais donc essayer d'expliquer les raisons pour lesquelles j'ai considéré, en mon âme et conscience, que nous devons commémorer ce qu'il s'est passé le 8 avril. Tout le monde est d'accord pour considérer qu'il faut rentrer dans un processus de paix. La paix se construit, la paix se prépare, la paix se déclare, elle suppose beaucoup de courage encore aujourd'hui, monsieur Bergé. J'aurais pu ne pas ouvrir les portes de l'Hôtel de Ville de cette

mairie, le 8 avril dernier pour rester dans un confort personnel alors même que rien ne permettait d'imaginer de manière certaine que tout se passerait comme on pouvait l'espérer.

Que les documents contenant l'indication de toutes les caches d'armes pourraient effectivement être remis à un représentant de l'État, un procureur de la République, représentant du pouvoir judiciaire et dans des conditions conformes à l'état de droit. Si cela était possible, c'est qu'il y a eu de la part d'un gouvernement et d'un Premier ministre, que j'ai rencontré, à Pau, une rencontre qui m'a permis de voir que la position de l'État français avait évolué. Pas au point de dire les choses clairement, mais au point de dire on laissera faire. Et si le désarmement s'est fait, c'est parce que le gouvernement a laissé faire. C'est bien. Mais il fallait aussi des gens qui soient dans l'action. J'ai ouvert les portes de l'Hôtel de Ville le 8 avril à 7 heures du matin. J'aurais pu rester dans mon confort personnel en me disant, ce n'est pas l'heure, est-ce que la population comprendra, est-ce que ce n'est pas trop compliqué ? On a mille raisons de ne pas y aller, mille, mille et une. J'avais plus que des raisons d'y aller. Et aujourd'hui, plus que jamais, je vous le dis, ici, je m'adresse à tous, et avec beaucoup d'humilité aussi, vous savez, je n'ai pas la certitude de toujours avoir raison, vous vous en doutez. Je doute aussi. Je doute de moins en moins. De la volonté de la société basque de trouver une solution, après avoir rencontré dans des prisons françaises des prisonniers, représentant du collectif des prisonniers, souvent d'anciens chefs historiques de l'ETA. Cette démarche était nécessaire. Et pourquoi ? Quand on veut la réconciliation, il faut s'adresser à tout le monde. Et la position des prisonniers est importante. Car si l'ETA aujourd'hui lisait la presse en ligne sur le point de se dissoudre, croyez-vous que ce soit arrivé comme cela ? Ce n'est pas trop tôt, ça pourrait être trop tard. Cette sculpture est un signe de la lecture politique et historique qui a fait cette situation. Les choses se sont passées ici le 8 avril, je ne dis pas forcément à la mairie de Bayonne, même si ça s'est passé ici, ça s'est passé en France. Et les choses n'auraient pas pu se passer ailleurs. C'est vrai aussi que l'essentiel des armes se trouvait en France. Alors que l'on n'a pris l'initiative qu'au mois de décembre 2016, il s'est trouvé quelques personnes que l'on appelle aujourd'hui des artisans de paix. Aujourd'hui, on les félicite. Et c'est bien. Ils ont été incarcérés. Ils ont été libérés. Ils sont encore sous contrôle judiciaire.

Ils sont encore sous contrôle judiciaire. Du fait même que certains de ces artisans de paix étaient sous contrôle judiciaire, l'un d'entre eux au téléphone, car même sous contrôle judiciaire et même en détention on peut appeler, j'organise rapidement un mouvement des élus. Souvenez-vous, nous avons été en quelques heures 700 à demander la libération des... ce que l'on appelait les artisans de paix. On a convaincu que ces artisans de paix n'étaient pas des criminels, et pourtant ils avaient touché des armes. Certains pensaient même qu'ils pouvaient être de connivence avec l'ETA. Notre lecture a déjà changé de cette situation, on sait bien que les artisans de paix étaient véritablement des artisans de paix. Certains les connaissaient très bien, c'était mon cas, et pour Michel Berhocoirigoin et pour Jean Noël Etcheverry, mais on pouvait avoir des doutes. Aujourd'hui, on en a plus. Il fallait Luhosoa, il fallait le 8 avril et il faut aussi cette sculpture, il faut acter. Une sculpture est aussi un acte politique. C'est trop tôt, ce n'est pas le bon symbole, enfin une hache renversée, ça signifie qu'elle est renversée. Le manche de cette hache qui est supposé être en bois dans la sculpture, elle est forcément en acier Corten, évidemment. Donner sens à un arbre, évidemment que c'est le symbole de la paix. Alors, on aurait pu ne pas ouvrir l'hôtel de ville le 8 avril. C'est curieux parce qu'aujourd'hui, ça s'est bien passé. Nul ne m'en fera le grief. Ça aurait pu mal se passer, on m'en aurait fait grief. Alors aujourd'hui, on peut considérer qu'il ne faut pas procéder à l'érection de cette sculpture à cet endroit-là. Qu'il aurait fallu faire un appel, etc. Elle est gratuite la sculpture, puisque c'est un don. Je l'ai indiqué dans le rapport, c'est un don. Alors cette sculpture, évidemment elle nécessitera des explications. Vous savez sous la troisième et quatrième République, on a édifié beaucoup de sculptures dans beaucoup de villes. Je me suis intéressé à la question de voir quel était le niveau de polémique qu'il pourrait y avoir dans certaines villes du fait de l'érection de certaines statues

ou sculptures. C'est très fréquent, donc rien d'étonnant. Alors l'Histoire jugera, oui. L'Histoire jugera, c'est certain. Si quelqu'un souhaite – après que cette sculpture soit érigée – l'enlever, il prendra la responsabilité de le faire.

Si le fait même que cette sculpture soit ainsi érigée aboutissait au fait que le TA décide plus rapidement que vous ne le pensez de sa dissolution, qu'est-ce que l'on dira ? Que cet acte aura eu peut-être du sens ? Toute création artistique relève du symbole. Ce symbole-là aujourd'hui, il n'arrive pas trop tôt. Il arrive à son heure. Et pourquoi est-ce que l'on ne commémorerait pas ce que l'on a fait le 8 avril ici à Bayonne et sous cette forme-là ?

Alors, chacun jugera et votera selon sa conscience. J'ai entendu des propos, voire quelquefois des circonvolutions. Ma proposition est claire. Je sais ce que je dis en disant cela. Cette statue, je vous demande de considérer qu'elle participe au processus de paix et non pas l'inverse. Et qu'il n'y a nullement dans cette sculpture la négation des souffrances des victimes. Alors c'est vrai, vous avez raison, l'approche du sujet n'est pas la même de ce côté-ci de la frontière par rapport à l'autre côté. Ça, c'est vrai. J'ai rencontré les associations des victimes de notre côté. Je l'ai fait. J'ai souhaité le faire dans la plus grande discrétion, tout comme d'ailleurs la rencontre avec les prisonniers, parce que tout simplement ça ne me paraissait pas utile. Bon, il se trouve que l'association que j'ai visitée – COVITE – souhaitait bien sûr faire une conférence de presse, que je n'ai pas faite avec eux, parce que je considérais que je n'étais pas sur ce type de registre. Il n'empêche que je les ai rencontrés, tout comme j'ai demandé à être reçu par les autres associations de victimes.

Donc, que l'on comprenne bien. Celui qui vous parle ici a autant de compassion pour les victimes qu'il n'en a pour les souffrances des victimes de part et d'autre, d'ailleurs. Parce que l'on sait ce qu'il en est, des victimes. Elles sont des deux côtés. Alors maintenant si l'on veut faire de la comptabilité, je sais bien qu'il y en a beaucoup plus d'un côté que de l'autre. Mais je ne crois pas que la question soit comptable. On en appelle à notre conscience. À cet instant, vous êtes bien sûr chacun et chacune – y compris les membres de la majorité – en situation de pouvoir ne pas voter cette délibération. Là aussi, l'Histoire dira si vous aviez raison ou pas.

M. Bergé : Je ferais très court. Je ne répondrai pas ni au style ni aux effets de manche que je trouve extrêmement déplacés ce soir. Et je vais vous dire très clairement : il y a un an, vous étiez à la hauteur de l'Histoire. Ce soir, en n'entendant pas ce qui est dit autour de cette table et en disant aux gens que ne pas voter pour cette statue c'est aller contre un processus de paix, c'est un propos qui est scandaleux et qui n'est pas respectueux de ce que nous sommes avec des consciences quand nous sommes élus. Je suis extrêmement choqué. Je vous le dis. Je ne m'attendais pas du tout à ce que type de réponse de votre part. Vous parliez d'un confort il y a un an. Comme je vous dis, il y a un an vous avez été à la hauteur de l'Histoire. Et ce moment rentrera dans l'Histoire. Je ne vais pas le nier, je le dis publiquement ici, par rapport à ça. Mais par rapport aux différents arguments qui ont été évoqués ce soir et qui libèrent un peu la parole, les paroles, parce que sur ce dossier il y a des paroles, je pense que l'on méritait une autre réponse que celle que vous nous avez donnée ce soir. Hélas un an après, je ne vous trouve pas au même niveau que l'année dernière.

M. le Maire : D'accord. Écoutez il y a un an, vous ne m'avez pas dit que j'étais au niveau, mais bon.

M. Bergé : N'instrumentalisez pas cette question.

M. le Maire : Je ne l'instrumentalise pas, je demande de prendre vos responsabilités. Chacun les prend comme il veut.

M^{me} Herrera Landa : Je pense qu'il y avait une certaine émotion de la part des personnes qui se sont exprimées. Je pense que vous savez très bien que plusieurs d'entre nous ont pour certains contribué à ce processus et d'autres ont participé à tous les événements publics qui étaient ouverts et aux diverses manifestations, rassemblements.

Par contre, vous avez utilisé le terme « polémique », qui renvoyait à nos propos en disant « On en fait des polémiques ». Je l'ai entendu comme quelque chose qui nous était adressé. Une polémique, c'est des propos qui sont très vifs et agressifs. Mais je crois justement qu'il y a eu un moment de grand respect et d'expression de sensibilités dans lesquelles il y avait même, je pense – et en tout cas c'était le sens de mon intervention et de certaines interventions – le fait que ce geste pouvait nous apparaître contreproductif par rapport à la démarche. Je crois qu'on l'a fait avec de l'émotion et de la sincérité. Je trouve que le terme de « polémique » ne convient pas à l'esprit des débats qui ont eu lieu ce soir.

M. le Maire : Je ne me souviens pas avoir dit « polémique », en tout cas pas dans le sens que vous venez de dire. D'autres interventions avant que nous passions au vote de cette délibération ? Il n'y en a pas. Je vous propose de commencer par ceux qui ne participent pas au vote. Je demande aux services de bien vouloir compter.

Il n'y a pas d'abstentions. Ceux qui votent pour peuvent aussi lever la main. Gardez la main levée s'il vous plaît, il y aura un comptage par rapport aux pouvoirs que certains d'entre vous avaient. Vous y êtes ? Vous avez les pouvoirs ? On va continuer et l'on donnera le sens du vote que nous venons de faire, parce qu'il faut bien sûr vérifier avec les pouvoirs que les uns et les autres vous aviez.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Durruty (avec mandat), M. Neys, Mmes Duhart, Juzan, MM. Esmieu, Lalanne, Salanne, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé (avec mandat), Mmes Aragon, Picard Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote

M. le Maire : Je vous propose maintenant après cette délibération numéro 35 de passer à la 36.

Rapporteur : M. Neys

36. Résidence Aturri, 13 rue Aristide Briand – Participation de la Ville de Bayonne aux travaux de réfection d'une partie de trottoir

M. Neys : La ville de Bayonne propose de prendre à sa charge 50 % du financement des travaux de remise en état du trottoir au droit de la sortie de la résidence Aturri qui s'est en partie affaissé. Il est ainsi proposé au conseil municipal d'approuver le versement au syndicat de copropriété de la moitié du montant TTC des travaux à envisager, soit une participation prévisionnelle de 1 259,46 euros. Ce après vérification par les services techniques municipaux de la qualité de la prestation réalisée.

M. le Maire : Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Rapporteur : M. Neys

37. Enfouissement des réseaux de communications, rue des Graouillats, rue Neuve, rue Bernadou et rue Port-de-Suzeye – Conventions avec la société Orange

M. Neys : Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes des deux conventions jointes à la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer avec la société Orange. Ceci dans le cadre de l'enfouissement des réseaux de communication électroniques sur les rues Port-de-Suzeye, Bernadou ainsi que la rue des Graouillats et rue Neuve.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions ou de votes contre. La délibération est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

ÉVÉNEMENTIEL ET ANIMATION

Rapporteur : M. Aguerre

38. Demande de subvention au fonds interministériel de prévention de la délinquance pour la mise en place d'un lieu dédié aux femmes durant les Fêtes de Bayonne 2018

M. Aguerre : Merci Monsieur le Maire. Je tiens à préciser en préambule que ce n'est pas, parce qu'il y a le terme « Fêtes de Bayonne » dans cette délibération qu'il faut que ça dure longtemps. Je le dis tout de suite, histoire de détendre aussi un petit peu l'atmosphère. Le sujet, c'est la prévention. C'est un sujet très consensuel.

Il s'agit d'une demande de subvention au fonds interministériel de prévention de la délinquance pour la mise en place d'un lieu dédié aux femmes durant les Fêtes de Bayonne 2018.

La commission Violences faites aux femmes du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a suggéré qu'un lieu dédié spécifiquement aux femmes soit mis en place à l'occasion des Fêtes de Bayonne. Il sera situé au cœur de la ville et aura pour but d'accueillir, d'informer et d'orienter les jeunes filles et les femmes chaque jour de 15 heures à 22 heures.

Le coût de cette action étant estimé à 4 150 euros, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé au prix du FIPD et à signer tous les documents afférents à cette subvention.

M. le Maire : D'accord.

M^{me} Capdevielle : Bien sûr, on va voter pour. Mais c'est pour ensuite que ce lieu soit animé par des associations. C'est ça, notamment le planning familial comme ça a été le cas l'an dernier.

M. Aguerre : Ce sont les associations féministes de la région, type planning familial, CIDF, voilà. Ce lieu existait déjà l'année dernière, donc on le pérennise.

M^{me} Capdevielle : C'est ça c'est une pérennisation, ce qui est bien. Est-ce que vous avez réfléchi à peut-être décaler les horaires pour peut-être prévoir que ce soit un peu plus tard ? Parce que 22 heures, c'est peut-être un peu tôt.

M. Aguerre : Non. On en a beaucoup discuté en Commission de Prévention. Elles estiment que 22 heures, c'est l'heure limite eût égard à l'agitation du petit Bayonne après 22 heures, voilà. Elles pensent que passée cette heure-là, il est difficile pour elles de faire de la prévention. Parce que globalement on est plus sur la prévention que sur de l'accueil quand même, malgré tout.

M^{me} Capdevielle : Dans les faits, il y a quand même beaucoup de jeunes filles qui dans une enceinte de Fêtes ont besoin de cela.

M. Aguerre : On est d'accord, mais elles craignent aussi l'ambiance d'après 22 heures, enfin ce n'est pas simple. Voilà. Elles ont fait ce choix-là.

M^{me} Capdevielle : Oui et puis il y a d'autres lieux qui sont prévus pour ça et où les associations interviennent à Glain où effectivement, il y a le passage de relais.

M. Aguerre : Il y a le travail de prévention et qu'elles indiquent dans la journée les différents lieux.

M^{me} Capdevielle : Bien sûr. D'accord, très bien.

M. le Maire : Très bien, pas d'autres questions ? Je mets aux voix cette délibération 38. Pas d'abstention et de votes contre. Elle est donc adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

FONCIER

Rapporteur : M. Pocq

39. Désaffectation et déclassement de parties de la parcelle cadastrée AR 136 située avenue André Harambillet

M. Pocq : Il s'agit de la construction du nouvel EHPAD et de la réhabilitation du bâtiment existant. Désaffectation et déclassement de parties de la parcelle cadastrée AR 136 située avenue André Harambillet.

Au vu des études menées par HSA et des nécessités exigées par les contraintes du permis de construire, il apparaît que le projet de construction du futur établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes requiert la mobilisation d'emprises complémentaires actuelles propriétés de la ville de Bayonne. La réalisation de cette opération nécessite au préalable de procéder au déclassement du domaine public communal des terrains concernés.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public communal des emprises telles que décrites en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. C'est une désaffectation importante, préalable bien sûr à toute l'opération qui suivra. Il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Rapporteur : M. Pocq

40.Cession de terrains situés avenue André Harambillet à Habitat Sud Atlantic-Office Public de l'Habitat

M. Pocq : Il s'agit de la cession de terrains dont on vient de parler. Le conseil municipal ayant prononcé la désaffectation et le déclassement d'emprises du domaine public communal, partie de la parcelle cadastrée AR136 située avenue André Harambillet aux fins de les rendre cessibles, il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe de la cession à l'euro symbolique des terrains concernés, d'autoriser monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents requis à la concrétisation de la transaction et ce dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Puis d'autoriser dès à présent HSA à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaire à la réalisation de cette opération.

M. le Maire : Très bien. Pas d'abstentions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Rapporteur : M^{me} Lauqué

41.Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Toit pour tous, 13 avenue de la Légion Tchèque – Avenant n° 1 (garages et caves)

M^{me} Lauqué : Le conseil municipal a autorisé par délibération du 21 juillet 2016 la signature d'une convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Toit pour tous à titre gratuit pour une superficie de 80 m² environ, avec garages en rez-de-chaussée. L'association Toit pour tous a sollicité le prêt supplémentaire de deux garages et de trois caves en vue de lui permettre de disposer d'espaces de stockage. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant joint à la note explicative de synthèse et d'autoriser monsieur le Maire à le signer.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée, puisqu'il n'y a pas d'abstentions et de votes contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

MARCHÉS PUBLICS

Rapporteur : M^{me} Bisauta

42.Fourniture et mise en place de gobelets réutilisables dans le cadre des Fêtes de Bayonne et de la Foire au jambon – Signature des marchés

M^{me} Bisauta : Fourniture et mise en place des traditionnels gobelets réutilisables dans le cadre des Fêtes de Bayonne et cette année, de la Foire au jambon. Ce qui ne sera pas un luxe au vu de ce que l'on a connu les trois derniers jours.

Dans le cadre des actions liées à la mise en œuvre de son agenda 21, une procédure de mise en concurrence suivant la procédure du dialogue compétitif a été lancée pour la mise en place et l'utilisation généralisée sur le domaine public de gobelets réutilisables à l'occasion de Fêtes de Bayonne et de la Foire au jambon. Ce dispositif a été reconduit pour les trois prochaines années. La Commission d'appels d'offres a attribué le marché à la société Ecocup, seule candidate. La réflexion n'a donc pas été très compliquée.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à accomplir tous les actes nécessaires pour signer, exécuter et régler ce marché. L'innovation, c'est que la Foire au jambon va rentrer dans le dispositif à l'identique des Fêtes de Bayonne et que les cafetiers, les associations n'auront pas le choix du verre ou pas du verre. Compte tenu des quelques soucis que l'on a connus pendant ces Fêtes, je pense que c'était une nécessité absolue.

M. Millet-Barbé : Juste pour compléter les propos de Martine Bisauta. Je suis comme vous, j'ai constaté que la nuit, pendant la Foire au jambon évidemment, il y avait un nombre incalculable de personnes qui faisaient la fête et qui se comportaient justement comme on n'aime pas les voir se comporter. En l'occurrence buvant dans des verres en plastique, jetant les verres en plastique dans les rues. Les rues étaient jonchées de verres en plastique, de gobelets donc, cassant des bouteilles en verre. Enfin, ça a été relativement dantesque, il faut dire les choses comme elles sont. Et ce, le jeudi, le vendredi, le samedi et le dimanche. Donc, je suis évidemment ravi que l'an prochain, nous ayons cette possibilité d'imposer ceci. C'est absolument nécessaire, ne serait-ce que pour permettre à la ville d'être propre évidemment, mais aussi pour éviter tout un tas de choses et notamment des accidents avec du verre cassé.

M. le Maire : Merci. On ne dira jamais assez le progrès que l'on a fait avec ces gobelets, qui participent beaucoup à la qualité de nos Fêtes. Il n'y a pas d'abstentions ou de votes contre.

M^{me} Herrera Landa : Le verre ne sera qu'une partie des préconisations suite aux constats qui ont été faits. Tout ce qui vient d'être dit ne sera pas réglé. Il y aura un débat à mener.

M. le Maire : ça ne se résume pas à cela, vous avez raison. Des abstentions, des votes contre ? On a dit qu'il n'y en avait pas. C'est adopté. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Rapporteur : M. Esmieu

43.Fourniture de mobiliers urbains divers – Lots n° 1 et 5 – Avenant n° 1 de transfert des marchés n° 15107 et 15111

M. Esmieu : Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Fourniture de mobiliers urbains, lots n° 1 et 5. Avenant n° 1 au transfert des marchés 15107 et 15111.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 aux marchés 15107 et 15111 conclus avec la société Declic joints à la note explicative de synthèse pour acter le transfert de ces activités à la société Loverde suite à une restructuration juridique.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Rapporteur : M. Esmieu

44.Prestations anti-intrusion de certains locaux municipaux et du CCAS – Années 2018 à 2022 – Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS de Bayonne

M. Esmieu : Pour les prestations anti-intrusion de certains locaux - télésurveillance et vidéosurveillance, prestations de maintenance associées - la ville et son CCAS ont eu recours à un groupement de commandes pour couvrir leurs besoins des années 2014 à 2018.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le recours à ces dispositifs pour 2018-2022 dans les conditions décrites en note de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le CCAS.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Rapporteur : M. Esmieu

45.Travaux d'entretien et d'aménagement des bâtiments de la ville de Bayonne et de son CCAS – Lot n° 5 – Électricité – Accord-cadre mono attributaire conclu avec la société Arrambide Maintenance – Avenant n° 1 de transfert de l'accord-cadre n°17 114

M. Esmieu : Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à l'accord-cadre 17114 conclu avec la société Arrambide Maintenance joint à la note explicative de synthèse pour acter le transfert de ces activités à la société Etchart Énergies suite à une opération de fusion absorption.

M. le Maire : Très bien. Pas d'abstentions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Rapporteur : M. Esmieu

46. Renouvellement du marché en garantie totale de gestion et de maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air avec fourniture de chaleur – Lancement de la consultation et signature du marché

M. Esmieu : En 2008, la ville de Bayonne a passé un marché de gestion et de maintenance des installations de chauffage, climatisation et production d'eau chaude. Il convient de procéder au renouvellement de ce marché dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres ouvert pour une durée de six ans et à compter de tous les actes nécessaires pour signer, exécuter et régler ce marché.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Rapporteur : M. Esmieu

47. Travaux d'entretien des espaces verts – Lot n° 1 – Entretien et rénovation des espaces verts – Accord-cadre multi attributaires conclu avec l'entreprise Parc Espace – Avenant n° 1 de transfert de l'accord-cadre 15AC-EV1

M. Esmieu : Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 de l'accord-cadre 15AC-EV1 conclu avec la société Parc Espace joint à la notice explicative de synthèse pour acter le transfert de ses activités à la société Parc Espace Sud-Ouest suite à sa session.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Rapporteur : M. Esmieu

48. Maintien en condition opérationnelle et évolution des réseaux LAN, Wifi et des infrastructures de téléphonie – Lancement de la consultation des entreprises et signature des accords-cadres

M. Esmieu : En 2011, la ville de Bayonne a conclu un marché public visant à assurer l'évolution et la maintenance de ses infrastructures LAN, téléphonie. Fin 2015, un deuxième marché public d'une durée de trois ans a été conclu pour la mise à niveau et la maintenance de l'infrastructure de la ville de Bayonne.

Il convient de procéder au renouvellement de ces marchés dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres ouvert pour une

durée de quatre ans et à accomplir tous les actes nécessaires pour les signer, exécuter et régler ce marché.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Rapporteur : M. Esmieu

49.Acquisition, mise en service et maintenance de divers matériels pour les parkings de la ville de Bayonne – Marché n° 16105 conclu avec la société THALES – Avenant de transfert

M. Esmieu : Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché 16105 conclu avec la société THALES. Communication jointe en note explicative de synthèse actant le transfert de ces activités à la société Revenu Collection Système France SA suite à une opération de filialisation entre ces deux sociétés et en complément de la délibération n° 41 du 8 février 2018.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

PATRIMOINE IMMOBILIER

Rapporteur : M^{me} Martin-Dolhagaray

50.Groupe scolaire du Grand Bayonne – Réfection des sanitaires de la cour – Autorisation de dépôt des autorisations d'urbanisme correspondantes

M^{me} Martin-Dolhagaray : La ville de Bayonne souhaite réaménager les sanitaires de la cour de l'école du Grand Bayonne. La réalisation de ces travaux est envisagée au cours des vacances de l'été 2018. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme réglementaires correspondantes.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Rapporteur : M^{me} Martin-Dolhagaray

51. Groupe scolaire Jean-Pierre Brana – Amélioration des performances énergétiques des bâtiments – Autorisation de dépôt des autorisations d’urbanisme correspondantes

M^{me} Martin-Dolhagaray : Dans le cadre d’une opération globale visant à améliorer les performances énergétiques du groupe scolaire Jean-Pierre Brana, la ville de Bayonne envisage d’effectuer des travaux pendant les vacances d’été 2018. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d’autoriser Monsieur le Maire à déposer les autorisations d’urbanisme réglementaires correspondantes.

M. le Maire : Merci. Pas d’abstentions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

ADOPTION, A L’UNANIMITE

Rapporteur : M. Neys

52. Rénovation du parc de stationnement de la Gare – Autorisation de dépôt de la demande de permis de construire

M. Neys : Les travaux de création d’un pôle d’échanges multimodal à la gare de Bayonne a pour objet de créer un lieu où les voyageurs utilisant le chemin de fer pourront emprunter aisément d’autres moyens de transport de proximité. Ils induisent l’amélioration du fonctionnement et une restructuration de l’actuel parc de stationnement en ouvrage de la gare, afin de pouvoir démarrer les travaux selon le planning prévisionnel fin 2018.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire correspondante.

M. le Maire : Merci. C’est une délibération qui s’inscrit dans tout le grand chantier de la gare. Pas d’abstentions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

ADOPTION, A L’UNANIMITE

Rapporteur : M^{me} Bensoussan

53. Travaux de réaménagement intérieur des locaux de la maison de la vie citoyenne (MVC) du Polo Beyris – Autorisations de dépôt des autorisations d’urbanisme correspondantes

M^{me} Bensoussan : Les travaux de couverture et d’isolation réalisés en 2017 ont apporté une nette amélioration au bâtiment de la MVC du Polo Beyris, mais d’autres travaux restent à réaliser : remplacement de menuiseries extérieures, redistribution des locaux et travaux de plomberie liés à la création d’un sanitaire adapté au rez-de-chaussée.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d’autoriser Monsieur le Maire à déposer les autorisations d’urbanisme réglementaires correspondantes.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Rapporteur : M^{me} Durruty

54. Dépôt de la nouvelle identité graphique de la ville de Bayonne auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI)

M^{me} Durruty : Sachant que dans le cadre du renforcement de son attractivité, la ville de Bayonne a adopté une nouvelle identité sobre et élégante qui se décline sous trois marques : Bayonne, Visit Bayonne et Shopping Bayonne. Trois logos y sont ainsi associés pour lesquels sont notamment intégrées les mentions de Baiona Pays basque et de « plurielle et si singulière la signature de notre nouvelle identité ». Il s'avère indispensable de déposer officiellement les trois marques auprès de l'INPI, afin d'obtenir une protection juridique des noms et de l'ensemble des logos associés.

Au vu de ces éléments, il est donc demandé à notre conseil municipal d'approuver et d'autoriser le dépôt des marques Bayonne, Visit Bayonne et Shopping Bayonne ainsi que les logos associés, et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les formalités nécessaires permettant l'enregistrement des marques susmentionnées et de leurs logos dans les classes nécessaires à leur protection ainsi que tout acte s'y référant pour être conclus ultérieurement.

M^{me} Wagner : Merci Monsieur le Maire. Vous nous demandez d'approuver le dépôt des différentes marques et logos liés à notre ville. Cette délibération peut sembler au premier abord simplement technique. Nous n'avons aucune raison de nous y opposer. Cependant comme vous le présentez dans l'explication liminaire à la délibération, ce dépôt n'est qu'une des facettes de plusieurs schémas directeurs visant entre autres à augmenter la notoriété de notre ville. Nous sommes bien évidemment favorables à toutes les mesures qui permettent d'atteindre cet objectif de visibilité. Mais nous émettons des regrets quant à votre manque de communication sur ces sujets. En effet au-delà du logo, de la charte graphique et des marques, nous aurions souhaité connaître l'orientation générale et le cahier des charges remis au cabinet toulousain qui y a travaillé. Cela nous aurait permis d'apprécier et pourquoi pas de venir enrichir cette base de travail indispensable et stratégique.

Nous sommes élus de la ville de Bayonne. Nous répondons, pour notre part, systématiquement présents à toutes vos sollicitations dès lors qu'il s'agit de représenter notre ville. Nous aurions donc apprécié d'être associés à ce grand sujet qu'est l'identité de notre ville. Merci Monsieur le Maire.

M^{me} Aragon : Je vais reprendre exactement le même début que ma collègue. Vous nous demandez de vous autoriser à effectuer les formalités permettant l'enregistrement à l'INPI des nouvelles marques et logos de la ville de Bayonne et des offices de tourisme, du commerce et de l'artisanat. Curieusement, vous aviez totalement oublié de nous informer de cette démarche. C'est dans la presse que le 12 mars, nous avons découvert que Bayonne se dotait d'une nouvelle signature. La signature de Bayonne et ses différents logos ne concernent pas seulement la majorité. Les élus d'opposition que nous sommes auraient

mérité de participer au choix concernant l'image de la ville, ou au moins d'être informés du changement d'identité graphique.

Je m'abstiendrai de tout commentaire concernant la graphie et les choix artistiques. Par contre, l'absence d'informations sur le coût global et environnemental de ce changement de charte graphique pose problème. Non seulement le coût de la création, mais également celui des changements des documents administratifs, des remplacements des plaquettes, du flocage des véhicules, des divers supports Internet, de l'ensemble des outils de communication de la mairie ne semble pas apparaître dans le budget que vous nous avons présenté. À moins qu'il s'agisse de l'augmentation de 145 500 euros du budget catalogues et imprimés dont parlait André Artiaga tout à l'heure.

On se pose quand même des questions sur la suite de cette nouvelle charte graphique. On a appris tout à l'heure que l'augmentation de la subvention pour l'office du tourisme correspondait justement à la modification de la charte graphique et au renouvellement des documents et catalogues. Je pense que ça va être la même chose dans le budget municipal. On n'en a pas parlé tout à l'heure.

M^{me} Capdevielle : En complément de ce que dit Marie-Christine Aragon, je trouve ça quand même regrettable. Baiona Pays basque, ça a une identité. « Visit » de l'anglais, Shopping Bayonne, mais que c'est ringard ! Franchement ! Soit on écrit en français, soit on écrit en basque. Mais là franchement, non. « Visiter Bayonne », ce n'est pas insultant. On n'est pas obligé de le mettre en anglais. Je ne comprends pas ce que vient faire de l'anglais dans une communication de l'office de tourisme de Bayonne.

M. le Maire : Écoutez, vous n'avez pas aimé, c'est clair. Maintenant Madame Durruty, vous allez répondre.

M^{me} Durruty : Quelques éléments de réponse. D'abord pour vous dire, notamment à Madame Aragon, que vous avez dit avoir découvert tout d'un coup la nouvelle identité. Je rappellerai à chacun d'entre vous et d'entre nous que dans chacun des schémas directeurs, le premier axe qui a été pointé et donc validé comme étant l'une des fiches action et l'une des actions à mener, c'était la mise en place d'une véritable stratégie d'attractivité commerciale et touristique pour la ville. Qui dit nouvelle stratégie dit nouvelle identité. Cela figure au schéma directeur, donc ce n'est pas quelque chose qui est sorti du chapeau à un moment donné, contrairement à ce que vous dites.

Le deuxième élément qui est essentiel c'est de se dire Monsieur le Maire, depuis 95 que nous sommes élus dans cette ville vous et moi, nous avons toujours essayé, tenté, mais échoué à essayer d'avoir pour l'ensemble de nos politiques publiques qui étaient le commerce, le tourisme notamment, Yves tu me permettras la culture – mais la culture c'était peut-être un peu plus facile – mais en tout cas avoir des identités complètement disparates et qui manquaient, qui ne nous permettaient pas de répondre aux deux principes qui sont la cohérence et la continuité. Ce sont deux principes de base à toute bonne communication.

Donc, contrairement à ce que certains essaient de démontrer dans leurs propos, je peux vous assurer qu'à terme le fait d'avoir une logique de marque – puisque c'est bien ce dont il s'agit – et d'avoir une véritable stratégie de marque avec bien sûr un code marque qui a été proposé par le cabinet qui nous a accompagnés va nous permettre in fine d'être beaucoup plus efficaces. Ça s'est vu Monsieur le Maire dès le lendemain, notamment sur les réseaux sociaux. Parce que changer un logo sur nos différents outils digitaux, de communication digitale, c'est vrai que ça ne coûte pas. C'était simple. Tout simplement, on a tout de suite vu l'office de tourisme et l'office de commerce – et demain, l'ensemble de nos politiques publiques ce sera aussi le sport par exemple – tout simplement communiquer sous un seul et

même cadre normatif graphique et donc forcément être plus efficaces. Ça, c'est certain en termes de reconnaissance et en termes d'attributions à la ville.

Pour ce qui est du coût, oui le coût sur la mission qui a été confiée à l'agence Hôtel République qui nous a accompagnés sur cette mission. Elle était bien sûr bien au-delà de la simple création d'un logo et d'une identité visuelle. Puisque ça vous a été dit, il s'est agi dans un premier temps d'élaborer un diagnostic, de proposer une stratégie de marque, je l'ai dit tout à l'heure, d'élaborer un code marque et même de nous accompagner dans une véritable mise en œuvre de stratégie de communication à moyen terme, aussi. Voilà. Donc, le coût de la prestation, là aussi on ne l'a pas caché, Monsieur le Maire lors de la conférence de presse, notamment, c'est 24 500 euros. Vous avez lu la presse, je sais que l'on peut vous faire confiance là-dessus. Quant au coût de la mutation et de la mise en œuvre de cette nouvelle identité, bien évidemment, parce que nous sommes tout autant que vous soucieux de maîtriser nos dépenses, c'est quelque chose que nous faisons au fur et à mesure. Et au fur et à mesure du tirage et de la réimpression des documents, tout simplement, la nouvelle identité se met en place. Sauf pour le tourisme où effectivement, le challenge était aussi de proposer une nouvelle collection. Je sais que vous l'avez eue chacun dans votre case, je pense. En tout cas, je l'espère. Cela nous permet d'avoir là aussi des documents – guides d'hébergement, plans, etc. – qui tout simplement déclinent cette nouvelle identité.

Pour terminer et ce sera un clin d'œil, je souhaite indiquer à Madame Capdevielle que le terme de « shopping » figure au dictionnaire Larousse. Donc, effectivement, on peut épiloguer longtemps sur anglicisme ou non. Pour ce qui concerne le tourisme, l'appellation de « Visit » est utilisée dans de très nombreuses villes en France comme en Espagne par exemple. L'important était aussi que tout simplement, la reconnaissance de la marque et la compréhension puissent se faire bien au-delà de nos frontières.

Désolée, ce sont ces termes-là qui nous permettent d'atteindre cet objectif.

M^{me} Aragon : Je voulais simplement préciser que l'efficacité et le fait que cette marque concerne à la fois la mairie, l'office du tourisme, l'office de commerce et l'ensemble des organismes qui travaillent pour la mairie, etc., ne posent aucun problème au contraire. C'est de l'efficacité. Là-dessus, on n'a aucun problème. D'ailleurs, on votera pour.

M^{me} Durruty : Sauf que personne ne l'a dit. C'est quand même l'essentiel de la démarche qui a été menée. Je vous assure que depuis 95, c'est quelque chose que nous n'avions jamais réussi à faire.

M^{me} Aragon : Cet aspect de la démarche est tout à fait positif. Par contre effectivement, malgré les schémas directeurs qui nous sont passés peut-être un peu rapidement, on n'a pas été directement invités – même indirectement d'ailleurs – à participer, etc. On n'avait pas les informations, à part le coût de l'agence. Mais ça, c'était Sud-Ouest qui nous l'avait dit...

M. le Maire : Comme quoi, il faut lire le Sud-Ouest pour avoir les informations. Est-ce que ça change le sens de votre vote ? Non.

M^{me} Herrera Landa : L'opportunité de la convergence de la charte graphique sur les différents supports est évidente. Je ne suis pas non plus très jeune, mais c'est la première fois que je vois une charte graphique évoluer dans une organisation un peu importante sans connaître en amont un minimum d'informations sur le fait que ça allait se faire. Alors je suis désolée, j'ai noté « stratégie d'identité commerciale » certes, mais ça ne signifie pas changement de logo, convergence sur un logo unique. Ça ne signifie pas une date à laquelle la démarche va être lancée. Donc, nos questions ne portaient certes pas sur l'opportunité de la convergence, mais portaient sur les modalités finalement d'une démarche dont on a plutôt

été écartés qu'invités. Et donc on le regrette parce que l'on considère qu'à plusieurs, on va plus loin.

M. le Maire : C'est vrai. Écoutez, on va voter quand même. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : M^{me} Durruty

55.Modification du tableau des effectifs

M^{me} Durruty : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il nous appartient donc de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il vous est donc demandé de bien vouloir modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans la note explicative de synthèse avec la création d'un poste d'ingénieur à temps non complet.

M. le Maire : Merci. Le parti de Monsieur Artiaga ne prend pas part au vote. La délibération est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

*Mmes Aragon, Picard Felices, Capdevielle, Herrera Landa,
MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote*

Rapporteur : M^{me} Durruty

56.Attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au cadre d'emplois des conservateurs du patrimoine

M^{me} Durruty : Il s'agit simplement d'un complément à notre délibération du 19 juillet 2017. Il est demandé à notre conseil municipal d'approuver les mesures d'actualisation de ce régime indemnitaire décrites en note explicative de synthèse par l'instauration du RIFSEEP pour le cadre d'emploi des conservateurs du patrimoine.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

TEMPORADA

Rapporteur : M. Soroste

57. Fixation des tarifs

M. Soroste : Merci Monsieur le Maire. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'ensemble des dispositions ainsi que les tarifs de la Temporada tels que détaillés dans la note explicative de synthèse et d'autoriser monsieur le Maire à signer les conventions relatives à la billetterie avec les offices de tourisme de Bayonne, Anglet et Biarritz.

M. Pallas : Un mot, Monsieur le Maire. Nous allons bien évidemment voter ce rapport, il n'y a pas de souci. On ne prend pas part au vote. Mais par contre, on devrait se féliciter des tarifs attractifs notamment en direction des jeunes publics. Puisque tout le monde le sait, l'enjeu majeur aujourd'hui en matière taurine, c'est aussi d'attirer ces publics-là dans les arènes. Ce seront les futurs aficionados spectateurs de demain qui participeront bien sûr à pérenniser la Fiesta Brava.

Un petit mot aussi sur la billetterie, puisqu'il en est question-là, on vote les tarifs. Il faut tirer les enseignements du loupé de l'an dernier en matière notamment d'ouverture des guichets. Je pense que Michel Soroste et Yves Uglade savent à quoi je fais allusion. À savoir qu'il est souhaitable de permettre à tous les publics d'acheter les billets pour toutes les corridas de la Temporada dès l'ouverture des guichets. Merci.

M. le Maire : D'accord. Vous ne participez pas au vote, c'est bien ça ?

M. Etcheto : On ne participe pas au vote, conformément à notre habitude. Vous savez, c'est toujours la question du mode d'exploitation. On ne prenait pas part au vote non plus sur le tableau des effectifs, c'est passé un peu vite aussi.

M. le Maire : Merci. Baiona 2014 ne prend pas part au vote. La délibération est adoptée.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

*Mmes Aragon, Picard Felices, Capdevielle, Herrera Landa,
MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote
M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent*

M. le Maire : Je dois vous donner les résultats de la délibération 35 pour laquelle nous avons débattu tout à l'heure, nous avons voté aussi.

On est 43, vous le savez, dans cette assemblée. Certains d'entre vous avaient des pouvoirs. Il y a donc eu 4 expressions, on va dire ça comme ça. 20 n'ont pas participé au vote et 23 ont voté pour. Ce qui veut donc dire que la délibération est adoptée.

QUESTION ORALE

M. le Maire : Maintenant, nous allons pouvoir prendre la question orale de Mesdames Wagner et Aragon. C'est vous qui intervenez, Madame Wagner, sur le compteur Linky. Mais vous aussi, si vous voulez.

M^{me} Wagner : Merci Monsieur le Maire. Je vais faire vite, compte tenu de l'heure qui tourne. Vu le déploiement activé sur le territoire de la commune depuis décembre 2016 et face à l'inquiétude grandissante des Bayonnaises et des Bayonnais, nous sommes intervenus plusieurs fois à ce sujet l'an dernier en conseil municipal. Nous avons demandé notamment à ce que vous preniez position rapidement face à la brutalité avec laquelle les compteurs étaient installés et face au non-respect des libertés individuelles. Nous avons aussi argumenté sur les risques d'incendie potentiels dus aux CPL, des dégâts sur les appareils électroménagers, les dangers des ondes électromagnétiques sur la santé et la collecte des données personnelles.

Vous avez écrit – et nous vous en savons gré – en juillet 2017 au directeur territorial d'ENEDIS, demandant à ce que la décision de refus du compteur par les habitants soit prise en compte. Vous aviez de plus personnellement pris la décision d'interdire l'installation des boîtiers Linky dans tous les bâtiments communaux. Malgré ce courrier, le harcèlement et l'intimidation ont continué. Suite à nos interventions en conseil municipal, vous avez pris l'initiative d'associer des élus de la majorité et de l'opposition à une rencontre avec les responsables d'ENEDIS. Cet entretien a eu lieu le 5 décembre 2017 avec le directeur territorial ENEDIS, le directeur régional Landes Pyrénées et la responsable de communication du programme Linky. Après de très longs échanges, il a été convenu qu'une adresse serait mise en place pour que les refus du compteur communiquant puissent être pris en compte.

La question orale que nous avons souhaité inscrire à la séance du conseil municipal de ce soir fait suite à notre réunion de suivi du 16 février 2018. Vous y aviez pris l'engagement ferme, Monsieur le Maire, de convoquer une conférence de presse dans les quinze jours à propos du déploiement Linky et d'expliquer clairement la procédure de refus aux Bayonnais.

Sept semaines plus tard, nous attendons toujours une communication sur le sujet. Nous ne pouvons croire que vous puissiez vous contenter d'un très discret communiqué diffusé hier soir à 18 heures sur les réseaux sociaux et sur le site de la ville. Aussi, je profite de la visibilité qui nous est offerte d'une part grâce à la diffusion en direct du conseil et d'autre part en la présence des médias pour communiquer aux Bayonnais l'adresse à laquelle ils peuvent envoyer un courrier recommandé pour signifier leur refus du compteur communiquant Linky. L'adresse c'est ENEDIS, le chef d'agence Linky, direction régionale Pyrénées-Landes rue Bergé 64990 Lahonce.

Je note également qu'entre le moment où nous avons reçu les premières délibérations et celles qui sont aujourd'hui à l'ordre du jour, la délibération 55 que nous venons de voter a été réécrite. En effet, vous avez choisi de créer un poste d'ingénieur à temps non complet dont l'une des missions sera de suivre selon la première rédaction de cette délibération l'exposition aux champs électromagnétiques Wifi, antennes relais de téléphonie mobile et Linky. Ces dernières précisions pourtant essentielles ne figurent plus dans la réécriture de la délibération.

Monsieur le Maire, tout en regrettant sincèrement que la conférence de presse promise et prévue n'ait pas eu lieu, nous espérons pouvoir compter sur vous pour vous assurer que les choix et les droits des Bayonnais soient pleinement respectés et que vos services puissent

apporter une expertise indépendante d'ENEDIS en matière d'exposition aux champs électromagnétiques. Merci Monsieur le Maire.

M^{me} Aragon : Je vais rajouter simplement une information. Sinon, ce serait totalement redondant. Sur le site de la mairie, vous avez effectivement respecté le deuxième engagement, mais pas la conférence de presse. Vous avez donné effectivement sur le site de la mairie avec comme lien « Compteur Linky » tout simplement la position de la ville, qui est totalement exprimée et tout à fait explicite. Puis également la procédure pour refuser les compteurs Linky. C'est véritablement important. C'est la raison pour laquelle nous demandions qu'une communication très claire soit faite dans la mesure où la plupart des personnes qui ne souhaitent pas avoir un compteur Linky ne savent pas nécessairement à qui s'adresser et comment procéder.

Donc, c'était très important – et j'espère que la presse le relatera – d'expliquer que sur le site de la mairie de Bayonne, il y a un lien « Compteur Linky » qui renvoie à la procédure avec les adresses. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci. Vu l'heure, je vais être aussi rapide. Ce n'est pas que le sujet ne soit pas important. Je vous confirme que nous avons été inondés par des demandes qui ont été faites et vous le savez par un certain nombre de Bayonnais. Ce qui nous a amenés évidemment à intervenir. Alors pas forcément comme l'ont fait d'autres communes en prenant des arrêtés d'interdictions, des délibérations dont on savait d'emblée qu'elles seraient déclarées illégales, mais tout simplement sur une autre attitude qui consistait à prendre contact directement avec ENEDIS. Je le fais vite en vous disant qu'il y a eu quatre rencontres avec ENEDIS, la première le 4 juillet 2017, la deuxième le 11 juillet 2017, ensuite le 16 octobre 2017 et puis le 5 décembre 2017. C'était avec vous, parce que je vous avais associées Madame Wagner et Madame Aragon après une décision que l'on avait prise en conseil municipal ici même d'ailleurs, à cette rencontre. Vous avez entendu comme moi, parce qu'il était préférable que vous entendiez les arguments qui pouvaient être développés.

La ville a écrit à plusieurs reprises à ENEDIS et a relayé depuis lors aussi les demandes des Bayonnais auprès de cette administration. Nous avons des échanges réguliers avec ENEDIS pour signaler les informations que nous avons. Nous avons effectivement, vous le disiez vous-mêmes, pris un communiqué qui est sur notre site. Alors nous avons adressé cela à la presse, qui n'a pas cru bon devoir rendre la chose publique. Alors s'il faut faire une conférence de presse, vous savez une de plus, ce n'est pas un problème. Et je suis prêt évidemment à faire cette conférence de presse.

Je vais vous dire malgré tout qu'il y a une raison qui m'amène à aller dans cette direction, c'est que j'ai eu connaissance du courrier qu'ENEDIS a envoyé aux personnes réfractaires. Je trouve que ce contenu est tout à fait inacceptable. Alors je ne l'ai pas sous les yeux ici, mais j'en parle de mémoire. C'est un courrier dans lequel ENEDIS dit « Écoutez voilà, vous avez dit non. Maintenant pour dire oui, il n'y a pas de formalités, mais pour dire non, c'est une lettre recommandée avec accusé de réception ». Donc, ça oblige les personnes à aller à la Poste. Parce qu'un « oui », ce n'est pas un problème, mais un « non », il faut le formaliser. Je trouve ça inacceptable. Sans compter que le courrier dont je vous parle, qui a été adressé donc à un certain nombre de nonistes si j'ose dire, c'est un courrier par lequel ils rappellent à nouveau « Vous avez bien tort de ne pas accepter, parce que ceci ». Enfin, c'est encore un courrier de pression. Alors certes, il est respectueux du « non », mais qui demande malgré tout de confirmer ce « non » par la voie recommandée.

J'ai posé la question à ENEDIS, parce que l'autre jour à la Foire au jambon, j'ai croisé un des responsables d'ENEDIS, Monsieur Denys d'ailleurs. Je lui ai dit « Mais ce courrier à nos yeux, il est totalement inacceptable ». Je venais à peine d'en prendre connaissance puisque c'est

l'un des Bayonnais qui nous a communiqué ce courrier. Et donc ce Monsieur Philippe Denys, lui-même dit qu'il n'avait pas eu connaissance du contenu de ce courrier.

Bon, tout ceci nage dans la confusion. Il y a ce communiqué, dont les services me disent qu'il a été consulté déjà par 8 000 personnes et que 900 personnes ont déjà pris en particulier la page par laquelle on les invite à formuler le « non » à l'installation. Donc, ce qui veut dire que nous avons effectivement beaucoup de personnes intéressées. La preuve, c'est qu'elles consultent cette page et cliquent bien sur « Compteur Linky », comme vous venez de le dire. Maintenant, sans doute qu'il faut donner un plus grand écho médiatique à cela. Ma position sur ce sujet n'a pas changé d'un iota à la lecture de ce dernier courrier que l'on devrait vous communiquer, pour que vous puissiez voir sous quelle forme maintenant ENEDIS s'adresse donc à ces particuliers. Ce formalisme qu'ils imposent aux particuliers pour dire « non » est quelque chose aussi de discriminant en tout cas à mes yeux.

Alors donc, je vais dans votre sens. On peut faire cette conférence de presse. J'ai terminé mon intervention. Madame Bisauta, qui a suivi ce dossier avec moi.

M^{me} Bisauta : Et qui est tout à fait d'accord pour une conférence de presse, et qui n'a pas eu assez de convictions pour qu'on la fasse avant.

Ce que je voulais rajouter, ça pourra faire l'objet d'une conférence de presse aussi, et en tout cas c'est à porter à la connaissance de tous ceux qui suivent ce dossier, c'est que nous continuons à travailler avec l'association des maires de France dans ce qui est toujours la suite du Grenelle des ondes auquel nous avons participé. Il y avait une réunion le 7 mars à Paris. Les mesures que l'on peut demander pour les antennes relais, les mesures d'exposition aux champs électromagnétiques sont ouvertes pour Linky. Donc, chaque citoyen pourra demander. On mettra la procédure et on la donnera en conférence de presse, je pense que c'est important. C'est-à-dire que pour des personnes qui ont un compteur Linky qui a été posé et qui veulent faire faire des mesures, la loi vient de reconnaître la possibilité de le faire aussi pour Linky, ce qui avait été fait pour les antennes relais, voilà. Alors c'est à faire savoir, parce que je ne l'ai pas encore lu, nulle part. Mais on peut le populariser.

M^{me} Aragon : Dans ce cas, est-ce qu'il serait possible que la mairie fasse effectivement cette étude pour le concentrateur de l'école maternelle du Petit Bayonne ? Ce serait une bonne idée, au moins pour nous rassurer. Ce serait bien, merci.

M. le Maire : Bien, tout ça est noté. Madame Wagner voulait à nouveau intervenir, avant de conclure.

M^{me} Wagner : Juste pour confirmer que nous allons faire une conférence de presse à ce sujet ? C'est ce qui est retenu ? Parce que le déploiement continue et tout le monde n'a pas accès au site Internet. Donc, je pense que c'est important de le relayer.

M. le Maire : On fera la conférence. C'est un engagement public. La séance est terminée.

Je dois comme d'habitude vous dire que la prochaine séance est le 7 juin, c'est un jeudi, à 17 h 30. La Commission Générale, c'est le 29 mai à 18 heures.

Je vous remercie toutes et tous de votre assiduité et je vous rappelle que nous avons un verre qui nous attend.

La séance est close à 23 h 45.